

IICA



RAPPORT DE LA
HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN
DE L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica

17-20 Septembre 1995

QU'EST-CE QUE L'IICA ?

L'Institut Interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est, au sein du système interaméricain, l'organisme spécialisé en agriculture. Ses origines remontent au 7 octobre 1942, date à laquelle le Conseil de direction de l'Union panaméricaine a approuvé la création de l'Institut interaméricain des sciences agricoles, qui devait avoir son siège au Costa Rica.

À sa formation, l'IICA était un organisme de recherche agronomique et d'enseignement de troisième cycle appliqués aux pays tropicaux, mais il s'est transformé progressivement, avec l'évolution de la situation et les nouveaux besoins du continent américain, en un organisme de coopération pour l'agriculture. Ces transformations ont été reconnues officiellement par la ratification, le 8 décembre 1980, d'une nouvelle Convention qui établissait les objectifs de l'IICA : encourager, promouvoir et appuyer la coopération entre ses États membres, en vue d'assurer le développement agricole et le bien-être en milieu rural.

Les organes directeurs auxquels participent les États membres sont le Conseil interaméricain de l'agriculture et le Comité exécutif ; les directives politiques que la Direction générale devra mettre à exécution émanent de ces organes. Aujourd'hui, la zone d'action de l'IICA est suffisamment étendue pour répondre aux besoins des pays en matière de coopération technique par l'intermédiaire d'agences de coopération technique et de cinq centres régionaux à partir desquels est coordonnée la mise en oeuvre de stratégies adaptées aux caractéristiques de chaque région.

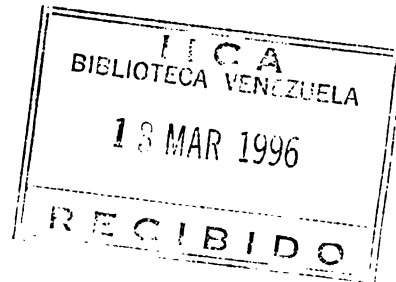
La participation et le soutien des États membres, ainsi que les relations qu'entretient l'Institut avec les observateurs permanents et de nombreux organismes internationaux permettent à l'IICA de canaliser les ressources humaines et financières de manière à assurer le développement agricole du continent américain.

Le Plan à moyen terme (PMT) 1994-1998 constitue le plan-cadre stratégique des opérations de l'IICA pour la période de référence. Son objectif général est d'aider les États membres à parvenir à un développement durable du secteur agricole dans le cadre de l'intégration des Amériques et de contribuer à la promotion du développement des ressources humaines en milieu rural. L'Institut organise ses travaux en fonction des transformations d'ordre productif, commercial et institutionnel que connaît l'agriculture, dans une optique coordonnée de développement durable axée sur trois éléments clés : la durabilité, l'équité et la compétitivité. L'IICA rattache ses activités techniques à quatre secteurs de concentration : Politiques socio-économiques ; Commerce et Investissements ; Science et Technologie, Ressources naturelles et Production agricole ; Protection sanitaire agricole ; Développement agricole durable. L'action de l'IICA s'appuie sur deux services spécialisés : Formation, Enseignement et Communication ; Information, Documentation et Informatique.

Les États membres de l'IICA sont les suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. Les observateurs permanents : Allemagne, Autriche, Belgique, Communautés européennes, Espagne, France, Italie, Japon, République de Corée, République Tchèque et Roumanie.

ISSN 1018-5712

IICA



RAPPORT DE LA
HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN
DE L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica

17-20 Septembre 1995

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) exprime ses remerciements au gouvernement du Canada et à son équipe de traducteurs et interprètes de langue française pour l'appui qu'ils n'ont cessé de prêter aux réunions des organes directeurs de l'Institut.

En outre, l'IICA aimerait manifester sa reconnaissance au Secrétariat général de l'Organisation des États américains (OÉA) pour avoir, une fois de plus, fourni les services de leurs traducteurs de langue portugaise.

1994

TABLE DES MATIÈRES

00001468

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 1

PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Séance préparatoire	5
Séance inaugurale	8
Première séance plénière	13
Deuxième séance plénière	30
Troisième séance plénière	46
Séance de clôture	56

RÉSOLUTIONS

Résolution n° 250	Rapports annuels 1993 et 1994	65
Résolution n° 251	États financiers de l'Institut, 1993 et 1994	66
Résolution n° 252	Échelle des quote- parts	68
Résolution n° 253	Programme-budget 1996-1997	71
Résolution n° 254	Accords, conven- tions, contrats, lettres d'entente et autres	77

Résolution n° 255	Mesures visant à renforcer la capacité financière de l'Institut durant l'exercice biennal 1996-1997	99
Résolution n° 256	Mesures pour le recouvrement des arriérés de quote-parts	102
Résolution n° 257	CATI	105
Résolution n° 258	Rémunération du Directeur général pour l'exercice biennal 1996-1997	107
Résolution n° 259	Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997	108
Résolution n° 260	Rapport du Comité de révision de la vérification	110
Résolution n° 261	Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)	112
Résolution n° 262	Soutien au CARDI	114

Résolution n° 263	Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	116
Résolution n° 264	Coopération technique IICA/FAO	118
Résolution n° 265	Coopération de l'Offi- ce international des épizooties	121
Résolution n° 266	Infestation par la Cochenille farineuse (<i>Maconellicoccus</i> <i>hiasutus</i>) à la Grenade et réper- cussions pour les Amérique	123
Résolution n° 267	Appui d'une nouvelle approche pour le dé- veloppement agricole dans les Antilles . .	127
Résolution n° 268	Conservation du maté- riel génétique des Amériques	129
Résolution n° 269	Actions visant le dé- veloppement rural . .	131
Résolution n° 270	Soutien au travail auprès des jeunes des régions rurales . .	133

Résolution n° 271	Transformation de l'Institut inter- américain de co- opération pour l'agriculture	135
Résolution n° 272	Suite donnée aux résolutions de la septième réunion or- dinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	137
Résolution n° 273	Médaille agricole interaméricaine, 1994-1995	139
Résolution n° 274	Prix agricole inter- américain pour les jeunes profession- nels, 1994-1995	141
Résolution n° 275	Prix interaméricain pour la participation de la femme au déve- loppement rural, 1994-1995	143
Résolution n° 276	Désignation des mem- bres de la Commission de sélection des can- didats aux distinc- tions honorifiques pour l'exercice biennal 1996-1997 . .	145

Résolution n ^o 277	Date et siège de la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	147
Résolution n ^o 278	Reconnaissance envers le gouvernement et le peuple du Costa Rica	149
SIGNATURE DU RAPPORT		153
RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS		157
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997		161
ORDRE DU JOUR		167
LISTE DES PARTICIPANTS		171
LISTE DES DOCUMENTS		201
FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION		205
DISCOURS PRONONCÉS À LA SÉANCE INAUGURALE		
	Discours prononcé par M. José María Figueres O., président du Costa Rica	215
	Discours prononcé par M. Roberto Solórzano S., ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica	227

Discours prononcé par M. Francisco Labastida Ochoa, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural du Mexique 233

Discours prononcé par M. Carlos E. Aquino González, Directeur général de l'IICA 238

**DISCOURS PRONONCÉS À L'OCCASION DE LA VISITE DES
MINISTRES DE L'AGRICULTURE À L'UNIVERSITÉ DE LA PAIX**

Discours prononcé par M. Francisco Barahona, Directeur de l'Université de la paix 249

Discours de M. Carlos E. Aquino González, Directeur général de l'IICA 254

DISCOURS PRONONCÉS À LA SÉANCE DE CLÔTURE

Discours prononcé par M. Roberto Solórzano S., ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica et Président de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture 259

Allocution prononcée par M. Rawle Eastmond, ministre de l'Agriculture et du Développement rural de la Barbade 261

Discours prononcé par M. Carlos E. Aquino G., Directeur général de l'IICA 263

Discours prononcé par M. Francisco Morillo, directeur honoraire de l'Institut 267

Allocution prononcée par M. José Emilio G. Araujo, directeur honoraire de l'Institut . . 270

PROCÈS-VERBAL ET RÉOLUTIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ
EXÉCUTIF ANTÉRIEURE À LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE 273

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

À vous tous, membres de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, observateurs et invités spéciaux, je souhaite une très bonne après-midi.

Après une matinée très réconfortante et certainement un peu mouvementée, il nous incombe maintenant d'entamer les séances plénières de cette réunion du Conseil qui, conformément au programme établi, commence par une présentation du Directeur général.

Dans l'allocution que j'ai prononcée ce matin à la séance inaugurale au Théâtre national, j'ai eu l'occasion de présenter les grandes lignes de notre nouvelle vision de l'agriculture.

À cet égard, j'aimerais souligner les efforts de réforme institutionnelle que nous sommes à déployer dans le cadre d'un processus de gestion participative globale.

Ce processus part de l'impérieuse nécessité d'intégrer pleinement nos précieuses ressources humaines dans la prise de décisions, de leur fournir l'appui nécessaire pour qu'elles puissent être formées et qu'elles maîtrisent les nouvelles dynamiques qui caractérisent les processus de changement auxquels nous faisons face.

Cette transformation de l'IICA doit être axée sur la nouvelle réalité des pays membres et tenir compte des défis que nous avons tous à relever.

Nous voulons être plus utiles, plus efficaces et plus efficaces dans ces processus d'intégration à l'échelle de l'hémisphère et de mondialisation.

Nous voulons également nous montrer plus utiles dans les efforts déployés à l'échelle nationale pour obtenir un développement durable de l'agriculture et du milieu rural.

Pour ce faire, nous sommes résolument engagés dans la poursuite de ces actions de transformation et de changement institutionnel que nous estimons absolument indispensables pour nous acquitter, dans les circonstances actuelles, des mandats prévus par notre Convention, nos règlements et notre Plan à moyen terme.

Dans le cadre de notre Plan à moyen terme 1994-1998, nous avons préparé, pour l'occasion, un document intitulé «Vers le développement de l'agriculture et du milieu rural des Amériques - La coopération technique participative de l'IICA». Nous le tenons à votre disposition. Nos techniciens et spécialistes se feront également un plaisir de répondre à toute question que vous pourriez avoir à ce sujet.

Comme je ne vais pas m'étendre sur ce sujet j'espère que vous aurez l'occasion d'échanger des informations avec notre personnel et d'en apprendre ainsi davantage sur notre processus.

J'aimerais maintenant rappeler une importante recommandation que vous avez faite il y a deux ans, lors de la septième réunion ordinaire du Conseil, relativement à votre désir d'en savoir plus sur les actions que nous réalisons dans les pays.

Sans autre préambule, je vous invite à regarder deux vidéocassettes pendant quelques minutes. La première traite du travail qu'accomplit notre agence de coopération technique en Haïti.

La deuxième traite de la nouvelle vision de l'agriculture face au XXI^e siècle, l'optique systémique.

**PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

IICA/JIA/ACTA 8(VIII-O/95)
20 Septembre 1995
Original: espagnol/anglais

**PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

San José, Costa Rica, 17-20 septembre 1995

SÉANCE PRÉPARATOIRE

- 0.1 Le 17 septembre 1995 à 16 h 30, est ouverte la séance préparatoire de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture («le Conseil»), tenue dans le salon Zurquí IV de l'hôtel Europa Zurquí, à San José, Costa Rica, sous la présidence du représentant du Mexique, M. Francisco Labastida Ochoa, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du développement rural, en sa qualité de président de la septième réunion ordinaire du Conseil.
- 0.2 Durant cette séance, les chefs de délégation approuvent des décisions sur les questions suivantes :
- 0.3 Élection du Président et du Rapporteur de la réunion
- Le plénum élit par acclamation, sur la motion du représentant du Mexique, le représentant du Costa Rica, M. Roberto Solórzano, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, à la présidence du Conseil.
- Le représentant du Panamá propose ensuite que M. Emiliano Ortega Riquelme, représentant du

Chili, prenne la charge de rapporteur, ce qui est approuvé par acclamation.

0.4 Ordre du jour de la réunion

L'ordre du jour présenté dans le document IICA/JIA/Doc.197(95) est entériné.

0.5 Composition de la Commission de vérification des pouvoirs

Les représentants de l'Argentine, des États-Unis, de la Jamaïque et du Pérou composent cette commission.

0.6 Composition du Comité de rédaction

Les représentants de la Barbade, du Brésil, du Canada et d'El Salvador composent le Comité de rédaction pour l'anglais, le portugais, le français et l'espagnol, respectivement.

0.7 Commissions de travail

Il est décidé de former, avec les représentants des États-Unis, du Panamá, du Suriname et du Venezuela, une commission de travail chargée de choisir les commissaires aux comptes. De même, il est convenu de former au moins deux commissions de travail supplémentaires, au fur et à mesure des besoins, suivant les questions à traiter. L'une de ces commissions examinera les questions de la jeunesse et du développement rural ; l'autre sera chargée du repositionnement de l'agriculture à l'aube du XXI^e siècle, dans la perspective de la conservation des ressources phytogénétiques de la région, à la suggestion

du représentant de l'Équateur. Tous les délégués seront habilités à participer aux délibérations de ces commissions.

0.8 Date et heure limites de présentation des propositions

Le Conseil fixe au 19 septembre à midi le dernier délai de présentation des propositions, sauf les projets de résolution sur les sujets faisant l'objet de délibérations.

0.9 Durée de la réunion

Le plénum décide de clore la réunion le 20 septembre à 20 h.

0.10 Ordre de préséance des États membres

L'ordre de préséance commence par le Costa Rica et se poursuit dans l'ordre alphabétique en espagnol.

0.11 Questions diverses

Le représentant du Belize suggère que l'assemblée se penche sur le grave problème phytosanitaire auquel sont confrontés la Grenade et d'autres pays des Antilles. L'élément pathogène à l'origine de ces problèmes est un insecte originaire d'Asie qui se propage rapidement et qui menace de multiples cultures dans la région antillaise et sur le continent. Plusieurs participants interviennent et appuient le représentant du Belize. Le Directeur général signale que l'IICA a participé à des réunions avec d'autres organismes de coopération technique

dans le but de définir une stratégie concertée en vue d'éradiquer l'élément pathogène, et il précise que le Directeur du domaine de concentration n° III sur la protection sanitaire agropastorale présentera un rapport aux représentants au sujet de ces réunions.

Le représentant du Mexique propose que soit adoptée une résolution remerciant le gouvernement et le peuple du Costa Rica de l'hospitalité offerte aux délégués. La proposition est adoptée par acclamation.

- 0.12 Le Président invite les participants à se rendre au salon Zurquí III pour prendre un vin d'honneur.
- 0.13 La séance est levée à 17 h 30.

SÉANCE INAUGURALE

- 1.1 Le 18 septembre 1995, à 9 h 30, le Directeur général de l'IICA, M. Carlos Aquino González, ouvre la séance inaugurale au Théâtre national du Costa Rica. Il remercie le gouvernement de ce pays, les ministres de l'Agriculture des pays de l'hémisphère et les membres des délégations officielles de contribuer, par leur présence, à la tenue de cette huitième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il évoque ensuite les processus qui vont dominer le contexte dans lequel l'agriculture évoluera au cours de ces prochaines années. Il souligne le rôle de l'intégration interaméricaine, laquelle a pour objectif la constitution d'un vaste système régional d'interdépendance, ce qui exige également une vision interaméricaine de

l'agriculture. Il estime que face à la mondialisation, à l'intégration à l'échelle de l'hémisphère et à l'effondrement des frontières politiques et idéologiques, économiques et commerciales, l'optique traditionnelle et rigide de l'agriculture et de ses relations avec l'environnement est inopérante. Il est donc nécessaire que cette optique se renouvelle à l'échelle de l'hémisphère et tienne compte, ce faisant, de la production agricole, de l'alimentation, des ressources naturelles, de la pauvreté et du développement agricole en pleine interdépendance avec l'économie et la société dans son ensemble. Il est dès lors nécessaire non seulement d'élaborer une nouvelle vision et mission de l'agriculture et de ses institutions, mais aussi d'adopter pour les Amériques une politique agricole axée sur la revalorisation et le redimensionnement de l'agriculture, du milieu rural et de ses ressources humaines, afin d'être en mesure de relever les défis de l'intégration à l'échelle de l'hémisphère et les éventuelles catastrophes du XXI^e siècle. Enfin, il signale que l'agriculture n'est pas seulement une activité technique, diversifiée et risquée, mais aussi un processus social profond et complexe qui touche tant à la paix et à la démocratie qu'à la durabilité économique, politique, sociale et écologique des pays.

1.2

M. Francisco Labastida Ochoa, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural du Mexique et président de la septième réunion ordinaire du Conseil inter-américain de l'agriculture, salue les délégués à cette réunion au nom du président de son pays et leur transmet ses meilleurs vœux

de succès. Il signale que le processus d'analyse engagé il y a deux ans relativement au travail de l'Institut s'est concrétisé par le Plan à moyen terme 1994-1998. Il fait ressortir l'effort de modernisation institutionnelle de l'IICA ainsi que l'élargissement de son horizon thématique et précise que cela a permis de renouveler la coopération agricole à l'échelle de l'hémisphère. Il se dit convaincu que des recommandations pertinentes seront faites au sujet de nouvelles sources de financement. Il indique que dans le contexte international actuel, les ministres de l'Agriculture, constitués en forum politique, doivent participer de plus en plus aux négociations commerciales en vue de promouvoir l'aide et les investissements conjoints dans des projets agricoles qui réactivent de façon intégrale les économies rurales. Il insiste sur l'impérieuse nécessité de mieux gérer le potentiel productif des pays, de planifier avec soin le futur de l'alimentation et surtout d'accroître la productivité pour que les secteurs agricoles puissent s'adapter au rythme du progrès existant dans les zones urbaines. En confiant la présidence de la réunion au ministre de l'Agriculture du Costa Rica, il invite ce dernier à poursuivre le travail de renforcement de l'IICA, forum agricole régional par excellence.

- 1.3. M. Roberto Solórzano González, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica et président de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, souhaite la bienvenue aux participants et souligne l'importance particulière qu'il attache à la tenue de cette réunion dans son pays, puisque l'Institut y a son siège. Il dit que les scénarios qui génèrent les trans-

formations socioéconomiques et politiques exigent que le secteur agricole soit un secteur compétitif dont le développement est une responsabilité partagée entre les secteurs privé et public. Il fait valoir que l'un des défis qui se posent au développement durable est de faire converger les objectifs de la conservation et ceux de la production en les adaptant aux caractéristiques de chaque région et collectivité. Il souligne l'engagement du secteur agricole à l'égard du développement économique et social, ce pourquoi il faut des structures productives et compétitives fondées sur une meilleure connaissance scientifique et technologique, ainsi que sur une spécialisation plus poussée des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs. Il ajoute que des liens étroits doivent être maintenus entre l'agriculture et l'industrie par le biais d'entreprises novatrices adaptées aux exigences d'un monde économique, social et commercial en compétition avec divers intérêts sur les marchés nationaux et internationaux. Il signale que le défi qui se pose à cette réunion est de créer un nouvel espace à l'échelle de notre hémisphère en vue de dynamiser le rôle de l'agriculture au sein de l'économie mondiale, la paix sociale et le développement de nos producteurs, dans le cadre d'un développement durable.

1.4

Il est procédé ensuite à la signature de l'entente entre l'Institut national de biodiversité (INBio) et l'Institut inter-américain de coopération pour l'agriculture, le président du Costa Rica y apposant sa signature à titre de témoin d'honneur.

1.5

M. José María Figueres, président de la République du Costa Rica, évoque la satisfaction qu'il ressent en participant à cette réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux ministres de l'Agriculture et aux représentants des pays participants. Il souligne l'importance de l'agriculture au sein des stratégies de développement national et fait état des problèmes qui font obstacle à l'essor de l'agriculture dans les pays de la région. Il ajoute que pour venir à bout de la crise actuelle, il est fondamental de revitaliser la politique agricole. Il mentionne trois des défis les plus importants qui se posent aux politiques de production : i) renforcer le rôle des ministères de l'Agriculture comme organes directeurs de leurs secteurs respectifs ; ii) redéfinir les services de soutien aux producteurs ; iii) élaborer des projets qui utilisent les avantages concurrentiels nationaux et qui ont des répercussions sociales et économiques. Dans ses conclusions, le président indique qu'en dépit du retard qui caractérise nos structures de production et des obstacles qui se dressent sur les marchés externes, les pays de la région ont des marges d'action appréciables pour transformer et revitaliser l'agriculture. Il dit espérer que cette réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture puisse renouveler les énergies et les idées qui alimenteront les luttes communes dans un proche avenir.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

2. Le lundi 18 septembre 1995, à 14 h 15, dans la salle «États-Unis/Canada» du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, la première séance plénière est ouverte sous la présidence du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, M. Roberto Solórzano.

2.1 Message du Directeur général

2.1.1 Le Directeur général commence sa présentation en rappelant l'inauguration qui s'est tenue dans la matinée et au cours de laquelle il a exposé la redéfinition du rôle de l'Institut eu égard à la nouvelle conception de l'agriculture. Dans ce contexte, il souhaite faire ressortir la réforme actuelle de l'IICA qui se traduit principalement par la formation des ressources humaines dans les domaines techniques et administratifs. Cette transformation est rendue nécessaire par la nouvelle situation des États membres ainsi que par les défis auxquels ils sont maintenant confrontés. Il décrit les travaux réalisés par les secteurs de concentration thématique en ce qui concerne la préparation d'un document sur les interventions de l'Institut liées à la coopération technique. Ce document sera distribué au cours d'une séance ultérieure.

2.1.2 Il demande ensuite à l'assemblée plénière la permission de présenter une vidéocassette spécialement préparée pour l'occasion au sujet de l'agriculture face au XXI^e siècle et de l'approche systémique. Après la présentation de cette bande vidéo, le Directeur géné-

ral rappelle les recommandations émanant de la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture qui s'est tenue en septembre 1993 à Mexico et celles faites au cours de diverses réunions du Comité exécutif sur l'importance de faire connaître les actions de l'Institut dans les pays membres. Il demande à l'assemblée plénière d'accepter que lui soit présentée une deuxième vidéocassette sur les projets que l'IICA est en train de réaliser en Haïti. La vidéocassette est alors projetée.

2.2 Adoption des projets de résolution sur les sujets examinés à la quinzième réunion du Comité exécutif

2.2.1 Le Secrétaire technique fait référence à six sujets qui ont été analysés par le Comité exécutif au cours de sa réunion antérieure et aux projets de résolution préparés, lesquels ont été soumis à la considération des membres de l'assemblée plénière, pour adoption. L'assemblée plénière adopte les projets de résolution suivants :

«Rapports annuels 1993 et 1994»

«Rapports des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur les rapports des commissaires aux comptes - 1993 et 1994»

«Rapport du Comité de révision de la vérification»

«Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture»

«Accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres»

«Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 1994-1995»

2.3 Rapport de la Commission sur la désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997

2.3.1 Le Directeur financier donne lecture du rapport préparé par la Commission pendant la réunion tenue le dimanche 17 septembre 1995 à l'hôtel Europa Zurquí. Cette commission était constituée des représentants du Panamá, du Suriname, des États-Unis et du Venezuela. Elle a été présidée par le représentant du Venezuela.

2.3.2 La Commission, ayant examiné la documentation communiquée par les cinq firmes d'audit qui ont soumissionné, recommande à l'assemblée plénière de choisir la société KMPG-Peat Marwick pour l'exercice biennal 1996-1997.

Au cours de la réunion de la Commission, les membres ont demandé qu'à l'avenir, ils disposent de plus de temps pour examiner et analyser la documentation présentée par les soumissionnaires et pour faire leur choix. Il a également été recommandé que les vérificateurs externes s'en tiennent aux dispositions des articles 102 et 104 du Règlement intérieur de la Direction générale de l'IICA.

2.4 Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Secrétaire technique demande que soit présenté le rapport en question. Le repré-

sentant des États-Unis déclare que la Commission, formée des représentants de l'Argentine, des États-Unis, de la Jamaïque et du Pérou, a examiné les pouvoirs présentés par les délégations et les a trouvés en bonne et due forme.

2.5 Rapport du Président du Comité exécutif sur les réunions de l'exercice biennal 1994-1995

Le Secrétaire technique donne lecture d'un rapport sur la question et énumère les principaux sujets inclus dans celui-ci. Il fait ressortir, parmi les objectifs des réunions de l'exercice biennal, l'adoption du PMT, les mesures prises pour le mettre à exécution, les rapports des vérificateurs externes, les rapports annuels ainsi que les rapports sur les frais administratifs et techniques indirects et sur la révision de la vérification.

2.6 Programme-budget 1996-1997

2.6.1 Le Secrétaire technique informe les participants quant aux projets de résolution qui ont été remis aux délégations et qui traitent de l'échelle des quotes-parts, du Programme-budget, des mesures de renforcement de la capacité financière de l'Institut et de celles de recouvrement des quotes-parts en arrérage, ainsi que des CATI.

2.6.2 Le Président donne la parole aux délégations pour discuter de ces questions.

2.6.3 Le représentant des États-Unis remercie le gouvernement du Costa Rica de son hospitalité et félicite l'Administration pour les efforts déployés en vue d'une restructuration des

opérations de l'IICA. Il fait des commentaires très positifs, en particulier, sur les efforts de concertation des alliances stratégiques, notamment avec la FAO, en vue d'éliminer le chevauchement et d'améliorer l'efficacité. Il signale que M. Taylor fournira plus de détails sur le Programme-budget et rappelle les difficultés financières auxquelles son pays fait face. Il fait allusion à la nécessité pour l'IICA de trouver de nouveaux moyens d'amélioration de son efficacité et ajoute que la diminution des ressources provenant des quotes-parts peut être compensée par une augmentation des ressources externes au moyen d'une participation à des contrats, avec une augmentation des taux des CATI applicables à de tels projets. Il se dit préoccupé du fait que divers pays sont encore redevables de leurs quotes-parts pour l'équivalent de deux exercices et qu'ils continuent cependant de recevoir de l'aide de l'IICA. Il signale enfin l'importance accordée par le Directeur général de l'IICA aux mesures d'expansion du commerce agricole au sein de l'hémisphère et mentionne, à titre d'exemple, les réunions de Miami et de Denver. Il demande si les projets de résolution seront traités en bloc ou individuellement.

2.6.4 Le Secrétaire technique répond que les résolutions vont être examinées individuellement.

2.6.5 Le représentant de l'Équateur manifeste son accord avec les déclarations du représentant des États-Unis. Il insiste sur le fait qu'il est important que l'IICA puisse compter sur un appui économique pour exécuter son PMT. Dans ce sens, il exhorte les pays membres à

faire des contributions et à ne pas se limiter à présenter des demandes de coopération.

2.6.6

Le représentant du Belize félicite l'Administration de l'IICA pour les travaux accomplis au cours de ces dernières années. Il se dit préoccupé par la question du retard de certains pays à payer les quotes-parts, retard qui est dû aux problèmes financiers dont souffrent leurs économies. Cependant, il ajoute que depuis la réunion du Comité exécutif en juin dernier, de nombreux pays ont réglé ce qu'ils devaient et qu'il faut voir là un signe de reconnaissance pour le travail accompli par l'IICA ainsi que pour la coopération technique qu'il faudra continuer de fournir pour traiter de problèmes spécifiques comme celui que représente la présence de l'agent pathogène connu sous le nom de «cochenille farineuse de l'oranger».

C'est pour les raisons qui précèdent, conclut-il, qu'il ne faut pas réduire le budget de l'IICA.

2.6.7

Le représentant du Canada remercie le gouvernement du Costa Rica de son hospitalité et la Direction générale de l'IICA pour le Plan à moyen terme, et il ajoute qu'il espère rencontrer leurs représentants à la réunion de la FAO à Québec. Le premier sujet qu'il souhaite aborder est celui des liquidités de l'Institut et il demande aux délégations d'examiner et d'approuver le projet de résolution, qui contient les propositions du gouvernement du Canada sur l'amélioration du processus de recouvrement des quotes-parts. Deuxièmement, il exprime sa satisfaction face au consensus obtenu par le Comité exécutif en

ce qui concerne la proposition de croissance nominale zéro et il fait appel à toutes les délégations pour qu'elles maintiennent cet esprit de compréhension et de souplesse. Le Canada est à déterminer s'il y a lieu de procéder à une sélection des organismes internationaux avec lesquels il a des relations et c'est la raison pour laquelle son pays appuie la proposition de croissance zéro. Le dernier point qu'il soulève est l'établissement d'une nouvelle relation bien déterminée avec l'Institut, qui serait fondée sur une stratégie de travail favorisant la pleine participation aux programmes et activités.

2.6.8

Le représentant de Sainte-Lucie fait observer que cette réunion est une étape décisive pour l'Institut. Il dit qu'il est nécessaire pour certains pays de pouvoir compter sur les services de coopération qui sont offerts, mais qu'il faut aussi comprendre les difficultés financières auxquelles ils font face. Quoique les petits pays soient plus faibles, il est aussi compréhensible que les pays plus développés appuient des réductions de ressources. Il ajoute que si les pays souhaitent bénéficier de l'appui de l'IICA pour moderniser l'agriculture au seuil du XXI^e siècle, il ne faut pas l'affaiblir. Il cite, à titre d'exemple, le problème de la «cochenille farineuse de l'oranger» et se demande si les pays pourront surmonter ce problème avec des ressources qui ne cessent de diminuer pour l'IICA. Il conclut en rappelant ce qu'a exprimé le Président du Costa Rica et demande aux délégations de fournir à l'Institut tout l'appui que ce dernier mérite.

2.6.9 Le représentant de la Barbade remercie de son hospitalité le gouvernement et le peuple du Costa Rica et félicite le Directeur général de l'IICA pour sa diligence. Il se dit préoccupé par les effets négatifs que pourrait avoir sur l'Institut le retard dans le versement des quote-parts et propose que l'on recoure à la persuasion pour obtenir ces paiements, en tenant compte de l'hétérogénéité et des différences dans le taux de croissance des économies de la région. Toute réduction des recettes budgétisées affaiblira la capacité de l'Institut à respecter ses engagements, ce qui se répercutera sur les programmes et sur les territoires. Il mentionne ensuite les graves problèmes auxquels fait face l'agriculture tropicale, menacée par les catastrophes naturelles et par les maladies. Il cite les effets dévastateurs des infestations qui touchent l'agriculture de la Barbade et des pays voisins. Il souligne que le budget de l'IICA doit être géré avec prudence et fait une mise en garde contre les effets négatifs que provoquerait une réduction budgétaire des programmes nécessaires pour résoudre de tels problèmes. À son avis, l'Institut doit trouver de nouvelles sources de revenu afin d'équilibrer sa situation financière.

2.6.10 Le représentant du Guatemala adresse un message de remerciement au gouvernement du Costa Rica pour son hospitalité et il félicite la Direction générale de l'IICA de sa nouvelle structure administrative. Son gouvernement appuie la proposition de croissance nominale zéro pour le budget, ce qui ne signifie pas qu'il est en désaccord avec les demandes de renforcement qui émanent des organismes multilatéraux. Cependant, il affirme qu'il faut

appuyer l'Institut dans une perspective plus large et au moyen d'autres mécanismes de financement. Il souligne que le gouvernement du Guatemala a offert un appui généreux et délibéré à l'IICA et au CATIE, ce qui en fait le cinquième pays en importance en ce qui concerne les contributions au volume des ressources, en confiant à des sous-traitants l'administration des fonds externes. Il fait remarquer que les coûts indirects doivent être soigneusement limités et fait savoir que son gouvernement a choisi de confier l'administration de ces fonds à l'Institut, même si cette option n'est pas nécessairement concurrentielle avec d'autres. En dernier lieu, en ce qui concerne la vidéocassette présentée au début de la séance, «L'agriculture face au XXI^e siècle», il propose de la remanier de sorte que le message soit approfondi à partir des résultats obtenus dans les pays d'Amérique latine, comme par exemple l'expérience de reconversion productive dans les communautés mayas du Guatemala, dans l'optique d'une chaîne de production.

2.6.11

Le représentant du Guyana exprime sa reconnaissance au gouvernement hôte et résume l'appui exprimé par ceux qui ont pris la parole avant lui à l'égard de la Direction générale de l'IICA. Il considère qu'il ne fait aucun doute que l'IICA est de plus en plus nécessaire. Dans son pays, l'agriculture est le fer de lance de l'économie puisqu'elle représente 26 % du PIB et rapporte 24 % des devises ; cependant, elle doit se diversifier et bénéficier du transfert de la technologie. Il fait ressortir le rôle positif que peut jouer l'IICA en appuyant l'agriculture de pays qui, comme le sien, accusent un dévelop-

pement économique plus lent. Il considère en effet que l'Institut peut avoir une action plus dynamique afin de contribuer au renforcement du secteur agricole à l'aube du XXI^e siècle. Il est, d'après lui, nécessaire d'accueillir favorablement le budget proposé par le Comité exécutif, à savoir une croissance zéro du budget de l'Institut. Il répète qu'il est nécessaire d'adopter des mesures d'appui parallèle en citant comme exemple le fait que le ministère de l'Agriculture de son pays a mis à la disposition de l'IICA un édifice de trois étages, ce qui se traduit par des économies de près de 26 000 \$ US par année.

2.6.12

Le représentant d'El Salvador félicite le gouvernement du Costa Rica et remercie le Directeur général de l'IICA de l'appui accordé au secteur de l'élevage dans son pays. Le fait que les principaux dirigeants de l'agriculture dans les Amériques soient présents constitue à son avis une excellente occasion pour délibérer. Pour lui, les avantages des actions de l'Institut sont clairs et, comme c'est le cas pour les gouvernements, l'IICA aussi s'est engagé dans la recherche de l'efficacité. Il exprime sa gratitude pour l'appui reçu et exhorte ceux qui ne sont pas à jour dans le versement de leurs quote-parts à honorer leurs obligations.

2.6.13

Le représentant de l'Uruguay constate que la gestion de l'Administration actuelle de l'IICA fait l'objet d'un appui unanime et il reconnaît sa préoccupation pour l'agriculture, actuellement et dans l'avenir. Il souligne l'importance du message selon lequel l'agriculture est considérée comme le point

de départ des autres activités qui génèrent des enchaînements productifs. En ce qui concerne le budget proposé, il signale l'existence de deux possibilités : i) l'adoption de programmes d'ajustement et ii) la proposition du Comité exécutif.

Il adhère à la deuxième option étant donné que le processus d'ajustement administratif des gouvernements a obligé les pays membres à réduire leurs états de paie et qu'il revient maintenant au secteur privé d'offrir des emplois et de réaliser les actions prises autrefois par l'État. Il considère qu'au cours de ce processus, il faudra se donner les instruments nécessaires à la réadaptation des hommes, des femmes et des jeunes, et que les organismes comme l'IICA ont beaucoup à apporter. En dernier lieu, il souligne que dans le domaine international, la coopération prime et qu'il faut la stimuler bien que, dans certaines régions du monde, elle donne lieu à des confrontations. Il espère que cette réunion permette de diffuser un message d'espérance, orienté vers la paix, pour laquelle l'agriculture constitue un instrument décisif.

2.6.14

Le représentant du Honduras remercie le Costa Rica de son hospitalité et fait remarquer que les autorités costariciennes ont clairement expliqué dans leurs interventions quelle est la conception de l'agriculture dans ce pays. Il met l'accent sur l'approche renouvelée et rénovatrice qui ressort de l'intervention du Directeur général. Il se prononce en faveur de la proposition d'une croissance zéro du budget en insistant sur la nécessité de bien choisir les programmes qui seront exécutés. Citant le Directeur général de la FAO selon

lequel la guerre s'appelle maintenant faim, injustice et pauvreté, il déclare que la paix doit maintenant s'appeler productivité, équité et savoir. Finalement, il rappelle que le président des États-Unis prévoit l'intégration économique des Amériques pour l'an 2005 et c'est pourquoi il estime nécessaire de réduire les écarts de croissance, afin d'en arriver à une intégration équitable.

2.6.15

Le représentant du Chili exprime la satisfaction de son pays devant le travail accompli par le ministre de l'Agriculture du Mexique en sa qualité de président de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il se dit également satisfait de la nomination du ministre de l'Agriculture du Costa Rica à la présidence de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il reconnaît le rôle que joue l'IICA au titre de la coopération pour le développement de l'agriculture et du bien-être rural, et signale que, par le processus de décentralisation, l'Institut a pu atteindre tous les pays de façon efficiente et efficace. Il appuie le projet de programme-budget fondé sur une croissance de zéro pour cent. En ces temps de grands défis comme ceux dont a parlé le président José María Figueres, il faut que l'IICA continue d'appuyer le processus de modernisation du secteur agricole. Le représentant du Chili souligne deux éléments importants dont il faut tenir compte : premièrement, l'importance de développer une agriculture axée sur une économie ouverte, ce qui est un véritable défi mais quelque chose de difficile aussi, vu que cela dépendra finalement du comportement futur des marchés et des politiques agricoles des pays développés. L'autre point

soulevé porte sur la nécessité de conjuguer les efforts pour faire jouer les avancées biotechnologiques en faveur de la lutte contre la pauvreté. Il souligne la nécessité de faire front commun contre de nombreux problèmes que connaît l'agriculture dans nos pays, en particulier les invasions parasitaires qui affectent les cultures dans les diverses régions. Le Chili offre sa collaboration aux pays qui connaissent de tels problèmes.

2.6.16 Le représentant de la Colombie remercie le gouvernement du Costa Rica pour son hospitalité ainsi que l'IICA et tout son personnel pour la coopération technique qu'ils fournissent aux pays. Bien que la Colombie ait proposé une augmentation de 3 % du budget, elle accepte la décision des pays et appuie la croissance de zéro pour cent. Le représentant de la Colombie a apprécié les paroles des ministres de l'Agriculture du Mexique et du Costa Rica à la séance inaugurale, ainsi que celles du président José María Figueres. Il ajoute qu'il est nécessaire de participer au processus de mondialisation des économies et d'élaborer un nouveau système d'agriculture durable.

2.6.17 La représentante de l'Argentine remercie le gouvernement du Costa Rica de son hospitalité et tient à souligner la précieuse contribution du Comité exécutif à l'analyse des différents scénarios budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997. En dépit des compressions massives imposées à son budget national, l'Argentine est disposée à maintenir au même niveau les quote-parts qu'elle verse à l'IICA. Elle considère que l'IICA devrait concentrer ses efforts sur les domaines du

développement rural et de la protection sanitaire agricole, puisque les difficultés actuelles exigent qu'on formule des stratégies pour faire face aux problèmes que connaissent nos pays. Elle souligne la nécessité de former des alliances stratégiques avec des organismes régionaux et multilatéraux pour conjuguer les efforts.

2.6.18 La représentante du Nicaragua remercie le gouvernement et le peuple du Costa Rica de leur hospitalité. Elle exhorte le Directeur général à poursuivre la modernisation de l'IICA. Elle appuie la proposition de budget fondé sur une croissance de zéro pour cent. Elle applaudit les efforts des pays qui ont essayé de rattraper un retard dans le versement de leurs quote-parts et rappelle que si l'IICA présente un budget viable, les pays donateurs maintiendront l'appui qu'ils ont fourni au fil des ans. Elle précise que l'IICA doit renforcer ses relations avec le secteur privé, moteur essentiel de l'économie.

2.6.19 Le représentant du Suriname signale que son pays a participé aux délibérations sur les différents budgets proposés à la dernière réunion du Comité exécutif et qu'il appuie la croissance zéro. Il considère que le Plan à moyen terme (PMT) est un excellent cadre de référence pour réaliser la coopération technique que les pays attendent de l'IICA. Il fait ressortir l'importance du transfert de technologie pour garantir une production moins coûteuse.

2.6.20 Le représentant du Venezuela remercie le gouvernement du Costa Rica de son hospitalité et confirme que son pays appuie l'option

zéro. Il exhorte les pays en retard à respecter leurs engagements. Le Venezuela est à la recherche de ressources pour payer ses quote-parts en souffrance et espère pouvoir en effectuer le paiement avant la fin de l'année. Il fait remarquer que si les quote-parts ne sont pas versées à temps, les mouvements de trésorerie de l'IICA sont sérieusement perturbés.

2.6.21

Le représentant du Brésil félicite le Directeur général des mesures de modernisation proposées dans le PMT. Il affirme qu'étant donné le contexte politique et économique dans lequel évoluent nos économies, les investissements dans l'infrastructure et les possibilités de transfert de ressources sont limités ; il faut donc que l'IICA fournisse aux pays un appui dans les domaines de la biotechnologie, des ressources génétiques et du commerce agricole. Il est essentiel de conjuguer nos efforts avec ceux d'organismes multilatéraux et techniques au niveau régional et mondial, afin d'établir un nouvel ordre institutionnel qui permette d'améliorer les conditions du secteur agricole, de faciliter l'accès aux marchés, d'obtenir l'équité sociale et de renforcer la croissance durable. Il note les efforts déployés en vue d'une intégration de l'économie de son pays à celle d'autres pays de la région par l'entremise du MERCOSUR, et que l'IICA peut appuyer cette initiative par des mesures précises d'intégration. Il ajoute que tous les pays doivent accorder leur appui à l'IICA s'ils veulent atteindre les objectifs fixés pour l'exercice biennal 1996-1997.

2.6.22

Le représentant du Paraguay remercie le gouvernement du Costa Rica de ses attentions.

Face au XXI^e siècle, dit-il, les pays doivent faire des efforts pour que l'IICA se renforce en tant qu'organisme de coordination des interventions dans le secteur agricole. Il ajoute qu'il est conscient des difficultés économiques des pays et que, même si l'Institut a besoin de ressources plus importantes, il appuie la proposition de croissance zéro présentée par le Comité exécutif. Il considère que l'IICA devra donner la priorité aux services offerts aux pays et axer ses efforts sur les secteurs définis dans le PMT, ainsi que coordonner les actions menées conjointement avec d'autres organismes régionaux pour maximiser les profits. Il apprécie à sa juste valeur la politique de décentralisation qui permettra de renforcer la capacité technique de chaque pays. Il considère en effet que la création des centres régionaux est une bonne façon de voir à ce que la coopération se fasse de manière opportune et efficace. Il signale finalement que les infestations et maladies des cultures figurent au nombre des problèmes rencontrés en agriculture, et c'est pourquoi l'Institut doit se fortifier pour y faire face.

2.6.23

Le représentant du Mexique félicite le Président et le Directeur général de leur diligence et appuie la proposition de croissance zéro. À son avis, il faut augmenter la productivité et lutter efficacement contre les infestations et les maladies afin de s'attaquer à la pauvreté et d'augmenter la production agricole. Il ajoute que les programmes de formation sont très importants. L'IICA doit contribuer à l'élaboration de stratégies qui permettront d'atteindre rapidement ces objectifs.

2.6.24

Le représentant du Panamá remercie le gouvernement du Costa Rica de son hospitalité et l'IICA de l'appui technique qu'il fournit aux pays. Depuis quelques années, l'Institut a transformé sa façon d'appuyer le secteur agricole du Panamá. Le représentant du Panamá accepte la proposition de croissance zéro et espère qu'on pourra obtenir des contributions et ressources supplémentaires auprès d'autres organismes régionaux, et qu'on pourra créer des alliances stratégiques avec des organismes analogues et avec des pays observateurs. L'IICA doit devenir un chef de file et fournir des lignes directrices pour le développement institutionnel et la commercialisation des produits agricoles. Il doit aussi systématiser l'information nécessaire pour favoriser les interventions dans le secteur agricole. Le représentant du Panamá espère que grâce aux résolutions adoptées, l'IICA pourra obtenir des ressources supplémentaires pour appuyer les agences de coopération technique et le siège de l'Institut.

2.6.25

Le représentant de la Grenade transmet aux participants les salutations de son pays et fait part de son plaisir à participer à ce Conseil, étant donné l'importance pour le secteur agricole des thèmes qui s'y discutent. Depuis quelques années, les ressources de l'IICA vont en s'amenuisant, ce qui l'oblige à s'occuper en priorité de certains secteurs, en particulier la protection sanitaire agricole. La Grenade connaît actuellement trois infestations exotiques, notamment la «cochenille farineuse» qui constitue une grande menace pour la population rurale. Les exportations se voient imposer des restric-

tions et l'apport de devises diminue. Il souligne la nécessité d'unir les efforts pour lutter contre ces infestations, et c'est ce que souhaite la Grenade. Une étude récente effectuée par l'IICA révèle que la Grenade est l'île la plus concurrentielle et qu'avec Saint-Vincent, elle est la seule à ne pas être touchée par la cératite.

- 2.6.26 Le Président clôt la première séance plénière à 18 h 15.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3. Le Président ouvre la deuxième séance plénière à 9 h, le mardi 19 septembre 1995, dans la salle États-Unis/Canada de l'IICA, et il cède immédiatement la parole au Secrétaire technique. Le Secrétaire technique explique brièvement le programme de la journée et les représentants des pays reprennent ensuite la discussion au sujet du Programme-budget pour l'exercice biennal 1996-1997.

- 3.1 Programme-budget 1996-1997 (suite)

- 3.1.1 Le représentant de la Jamaïque remercie le gouvernement du Costa Rica de son amabilité et de l'hospitalité offerte aux membres des différentes délégations. Il félicite chaleureusement le Directeur général pour les résultats obtenus pendant les deux années de son administration. Il fait référence aux arriérés de quote-parts et reconnaît que la Jamaïque est l'un des pays en retard. Il informe l'assemblée qu'un montant sera versé pour couvrir une partie de la dette et il se dit heureux de la possibilité qui est offerte d'utiliser de la monnaie locale pour compen-

ser une partie de ces arriérés. Il exhorte les pays qui appuient une réduction des contributions à reconsidérer leur position et il signale que la réduction des contributions ne résoudre pas le problème budgétaire. À son avis, il convient de faire très attention au rapport coûts/bénéfices qui accompagnerait une telle décision car ce rapport pourrait avoir de graves répercussions sur les économies et les activités des pays qui bénéficieraient directement de la collaboration de l'IICA. Il fait observer qu'il est nécessaire de vérifier les comptes de l'Institut afin de garantir la meilleure utilisation possible des ressources, mais il estime que la vérification devrait également se faire à l'échelle des pays afin de permettre à l'IICA de recevoir les contributions dont l'Institut a besoin pour fournir son soutien.

3.1.2 Le représentant de la Dominique réitère les remerciements et les félicitations exprimés par le représentant de la Jamaïque. Il dresse ensuite un tableau de la situation difficile que traverse la Dominique après le passage des ouragans Luis et Marylyn et de la tempête Iris qui ont dévasté son secteur agricole et qui ont complètement détruit son industrie bananière, principale source de devises du pays. Au nom de la Dominique et des îles de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, il demande le soutien de l'IICA pour évaluer les dommages et restaurer l'agriculture, la pêche et l'industrie agro-alimentaire et, face à cette situation difficile, il fait appel à la compréhension et à la sensibilité des pays membres.

3.1.3 Les représentants du Pérou et de la République dominicaine s'accordent pour re-

connaître l'importance de soutenir l'Institut dans le processus de réorganisation et la nécessité d'opérer un véritable remaniement de l'institution. Ils remercient à leur tour le gouvernement du Costa Rica de son hospitalité et ils félicitent le Directeur général pour son administration. Le représentant du Pérou signale que le principe d'une croissance zéro des quote-parts représente un défi pour l'Institut qui exige une révision d'un grand nombre d'aspects dont le Plan à moyen terme. Cependant, il considère que cette option reflète le soutien qu'ont apporté les pays pour les résultats obtenus jusqu'à maintenant et il demande aux États membres de continuer à chercher de nouveaux mécanismes de collaboration et d'appui à l'Institut. Il leur demande également de continuer à tout faire pour payer leurs quote-parts à temps.

3.1.4

Le représentant de l'Équateur analyse de façon détaillée les incidences, pour les pays et l'Institut, de l'adoption du principe d'une croissance nominale zéro des quote-parts pour l'exercice biennal 1996-1997. Il souligne les conséquences possibles pour l'IICA de la réduction réelle de son pouvoir d'achat et il réitère l'importance du paiement des quote-parts, du renforcement des agences de coopération technique dans les pays et du processus de décentralisation en faveur des centres régionaux. Il considère que l'Institut doit accorder une plus grande liberté aux centres régionaux en ce qui concerne la négociation et l'exécution de projets qui génèrent des CATI vu que ces derniers permettent à l'Institut d'élargir sa collaboration dans les pays membres. Il souligne le sérieux de la situation sanitaire dans les Antilles, ainsi que le manque de

personnel dans la région pour répondre aux nombreuses demandes des pays. Il précise que si les pays exigent des réponses et des actions de la part de l'Institut, ils se doivent également d'assumer leurs responsabilités.

3.1.5

Comme ses homologues, le représentant de la Bolivie remercie le gouvernement du Costa Rica pour l'accueil qu'il a réservé à toutes les délégations. Il félicite également le Directeur général pour les efforts de transformation qu'il a déployés à l'IICA. Il reprend la question de la protection sanitaire agropastorale en disant qu'il s'agit de l'un des principaux problèmes auxquels doivent faire face la grande majorité des pays membres. Il cite l'exemple de la lutte que mènent les pays du Cône sud contre la fièvre aphteuse et signale la quantité énorme de ressources qu'ils ont dû y consacrer. Il ajoute que la Bolivie ne peut demeurer insensible à cette lutte et qu'elle considère la question comme importante. En effet, la fièvre aphteuse n'attaque pas seulement les bovins, mais aussi les camélidés, l'un des produits d'élevage les plus importants de la Bolivie. Il rappelle également que si la Bolivie réussit à éradiquer la fièvre aphteuse et, ainsi, à exporter sa viande à d'autres pays, elle pourra presque doubler son cheptel bovin sans accroître la superficie des prairies. Le représentant de la Bolivie recommande officiellement que l'on examine la possibilité d'abattre les barrières et les obstacles que doit surmonter l'IICA pour négocier et obtenir un financement externe qui lui permette de compenser la perte de pouvoir d'achat causée par la réduction des budgets nécessaires à la mise en

oeuvre de ses activités dans les États membres.

3.1.6

Le représentant de Sainte-Lucie exprime sa reconnaissance au gouvernement du Costa Rica pour son hospitalité et remercie le Directeur général d'avoir bien voulu accueillir les participants à la réunion. Il souhaite lui aussi que la croissance nominale zéro, à laquelle se sont ralliés la plupart des pays, nuise le moins possible aux principales activités de l'Institut. Il dit espérer que les pays membres s'empresseront de verser les quote-parts en souffrance et qu'ils paieront toute la somme prévue dans leur cas, car la survie des organismes comme l'IICA dépend dans une large mesure des contributions de leurs membres. Le représentant de Sainte-Lucie rappelle un problème soulevé par le représentant de la Dominique et qui a aussi de graves conséquences dans les autres pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales sur les plans économique et social. Il parle lui aussi de protection sanitaire agropastorale. Il souligne le problème de la cochenille farineuse qui sévit à la Grenade et à Saint-Vincent. Il se dit d'accord avec le représentant de la Grenade sur les conséquences possibles de cette infestation. Il souhaite ardemment que les délibérations aboutissent à l'établissement de mécanismes qui permettront de résoudre les problèmes auxquels les États membres se heurtent depuis si longtemps.

3.2

Lecture des projets de résolution

Le Président remercie les participants de leurs interventions et demande au Rapporteur de donner lecture des projets de résolution

traitant du Programme-budget pour l'exercice biennal 1996-1997.

3.2.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Échelle des quote-parts».

3.2.2 Le représentant des États-Unis d'Amérique fait part du plaisir qu'il ressent de se trouver au Costa Rica en compagnie des ministres de l'Agriculture des pays d'Amérique. Il souligne que la communauté agricole de son pays tient l'IICA en haute estime et se dit satisfait des récentes réalisations de l'Institut dans des domaines prioritaires pour le développement agricole, ainsi que des efforts déployés conjointement avec le secteur privé, de la coordination avec les universités et les centres de recherche, et de la politique de décentralisation. Il rappelle que son pays traverse une grave crise budgétaire qui a entraîné une réduction des dépenses publiques et la révision des montants versés aux organismes internationaux. Le poste budgétaire demandé pour 1996 est de 934 000 000 \$ US, soit un montant plus élevé que pour 1995 puisqu'il était alors de 834 000 000 \$ US. Il est possible, cependant, que le Congrès réduise ce poste d'au moins 100 000 000 \$ US, ce qui obligerait à reconsidérer le montant des contributions. La participation du pays à ces organismes a également été remise en question. Le peuple et le Congrès de son pays exigent que les organismes internationaux réévaluent leurs objectifs, leurs activités et leurs coûts. Il reconnaît que ce qui est investi dans l'IICA sert au développement agricole et au commerce à l'échelle de l'hémisphère, mais il est nécessaire que l'IICA ajuste ses ressources, accélère le processus de changement

de sa politique sur les CATI et ne destine pas les rares fonds qui proviennent des quote-parts au financement d'activités liées à des ressources externes. Il ajoute qu'il est important que les pays en retard dans leurs paiements rectifient la situation. Il appuie la déclaration du représentant du Venezuela, à savoir qu'il ne sert à rien d'adopter un budget en sachant qu'il est impossible de réaliser les engagements financiers qui ont été obtenus. Les temps sont difficiles pour tous les gouvernements et ceci aura des répercussions pour l'IICA. L'Institut dispose d'un personnel hautement qualifié et dont les compétences sont reconnues. Cependant, le paiement de la quote-part due par son pays pour l'exercice biennal 1996-1997 dépendra du résultat des négociations budgétaires actuellement en cours à Washington. Devant un tel état de choses, les États-Unis ne peuvent pas donner leur aval à un projet de budget fondé sur une croissance zéro. Il ne peut appuyer qu'un budget de quote-parts qui ne dépassera pas 58 525 100 \$ US, soit 2,08 % de moins qu'en 1994-1995. Si l'on tient compte des projections des ressources diverses et des CATI, la position de son pays permettrait, ajoute-t-il de diminuer les quote-parts des pays membres pour l'exercice biennal 1996-1997 à concurrence d'un montant de 50 307 400 \$ US, soit 7,2 % de moins que le total des quote-parts de l'exercice 1994-1995. Il est conscient, dit-il, de la charge que cela représente pour l'IICA qui devra réaliser des économies additionnelles pour ne pas compromettre la coopération technique. Il demande que soit tenu un vote par appel nominal au sujet de ce projet de résolution et du suivant, afin

qu'il soit pris acte de l'opposition de son pays à ces projets.

- 3.2.3 Le Secrétaire technique accepte la proposition de votation et demande au Rapporteur de lire le projet de résolution «Programme-budget 1996-1997», ce qui est fait, et il propose un vote simultané sur les deux projets.
- 3.2.4 Le représentant de l'Uruguay et la représentante de l'Argentine recommandent de procéder au vote sans tenir compte des chiffres, vu qu'il y en a peu qui traitent du budget et que le reste concerne des normes de procédure sur des points où ils considèrent qu'il y a consensus.
- 3.2.5 Le représentant des États-Unis d'Amérique explique que la préoccupation de son pays repose uniquement sur les chiffres du budget et qu'il approuve le vote simultané pour les projets de résolution en question.
- 3.2.6 Le Secrétaire technique explique que les normes de procédure auxquelles font allusion les représentants de l'Uruguay et de l'Argentine sont également incluses dans d'autres projets de résolution.
- 3.2.7 En application de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, il est procédé au vote par appel nominal, suivant l'ordre de préséance des pays établi à la séance préparatoire.
- 3.2.8 Les représentants des pays suivants votent pour les deux projets de résolution : Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica,

Dominique, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. Le représentant des États-Unis d'Amérique vote contre. Ceux d'Antigua-et-Barbuda, d'Haïti et de Saint-Kitts-et-Nevis sont absents. Les deux projets de résolution sont approuvés à la majorité.

3.2.9

Le représentant des États-Unis d'Amérique dit qu'il prend bonne note du vote du Conseil. Il rappelle que le respect des obligations financières de son pays dépendra du budget qui sera approuvé par le Congrès pour les contributions aux organismes internationaux. Il recommande au Directeur général d'exécuter le budget avec prudence, en tenant compte des mouvements de trésorerie, qui serait probablement inférieur au budget approuvé aujourd'hui. Il demande à l'administration de réduire les frais administratifs afin que les programmes de coopération technique ne soient pas touchés.

3.2.10

Le représentant de l'Équateur dit qu'il comprend la position du représentant des États-Unis étant donné que tous les pays partagent les mêmes préoccupations budgétaires. Il exprime son inquiétude à l'égard de la réduction de la contribution des États-Unis qui représente près de 60 % du budget de l'IICA. Il se dit confiant que le représentant des États-Unis saura, de retour chez lui, expliquer à l'interne la situation. Il reconnaît que sa mission sera difficile, mais pas impossible. Enfin, il considère que les économies qui se produiront inévitablement à

l'Institut devront être à la mesure de la réalité économique des pays.

3.2.11 Le Directeur général adresse des remerciements pour la confiance, l'appui et la solidarité manifestés pendant la réunion. Il signale que cette attitude l'encourage à travailler avec enthousiasme, prudence et discipline financière à la recherche de l'excellence et de la qualité. Il affirme que l'Institut travaillera en se basant sur des réalités, mais précise que pour ce faire, il est important de maintenir une communication constante avec les États membres, en particulier avec ceux qui se sont dits confrontés à des difficultés financières internes. Comme l'a mentionné le représentant des États-Unis, il ne pense pas que l'IICA soit en train de s'affaiblir, mais plutôt qu'il est confronté à de grandes difficultés.

3.2.12 En ce qui concerne le processus de restructuration institutionnelle, le Directeur général explique que l'Institut doit être transformé et soumis à de profondes réformes qui exigent une participation de tous les niveaux. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas se laisser enfermer dans la rigidité ni dans des paradigmes traditionnels. Selon lui, les événements qui ont marqué la présente réunion en feront un Conseil historique. Il signale qu'au cours du processus de restructuration, il sera important de pouvoir compter sur une communication permanente et qu'il faudra faire la part des choses entre ce qui est indispensable, ce qui est nécessaire et ce qui est idéal, bien qu'il soit entendu que, dans les circonstances actuelles, on ne peut prétendre en arriver à des conditions idéales. Il fait ressortir

que les mesures de décentralisation, la formation du personnel et les réalisations s'inscrivant dans le cadre du Plan à moyen terme qui répondent le mieux aux exigences et aux besoins actuels et futurs feront l'objet d'une attention prioritaire. Il ajoute que la plus grande priorité est donnée à une coopération technique en agriculture caractérisée par l'excellence et la qualité. Il considère que la décentralisation des ressources humaines et économiques est fondamentale pour assurer une meilleure gestion de l'Institut.

3.2.13

Le Directeur général se dit d'accord avec les représentants des États-Unis et du Canada, en ce qui concerne la recherche de nouvelles méthodes pour générer des revenus et pour alléger la pression exercée sur les ressources provenant des quote-parts. Il cite, parmi les solutions éventuelles qui permettraient de contourner les restrictions financières, la recherche de ressources externes avec les pays, les actions conjointes avec d'autres organismes et les relations avec le secteur privé ; selon lui, il est important que les efforts soient partagés, ce qui est gratuit n'étant pas apprécié.

3.2.14

Le représentant du Mexique souligne le travail accompli par le Directeur général et signale qu'on perçoit de manière généralisée dans le monde la transformation du secteur agricole, caractérisé par des changements au niveau de l'administration et de l'organisation. Il expose la nécessité pour l'Institut d'améliorer son efficacité et évoque spécifiquement la réduction des dépenses administratives et des frais généraux envisagés dans

le budget ainsi que la nécessité de renforcer la coopération technique.

3.2.15

Le représentant du Honduras signale que le vote négatif du représentant des États-Unis ne traduit pas un désaccord avec les activités de l'IICA, mais plutôt un problème budgétaire dont souffrent également les petits pays. Il souligne le caractère supranational de l'accord conclu en ce qui concerne le Programme-budget et demande instamment au représentant des États-Unis que soient versés les fonds conformément à l'accord conclu. Il convient avec le représentant des États-Unis du fait que l'IICA doit réduire ses dépenses et sur la nécessité pour les États membres de rattraper leur retard dans le versement des quote-parts, versement qui peut constituer un facteur de motivation pour ce qui est de l'acceptation de la hausse décidée par les États-Unis. Il convient aussi de la nécessité de mieux utiliser les ressources budgétaires et comprend que l'approbation d'une croissance nominale zéro des quote-parts vise à faire converger l'Amérique latine et les Antilles avec les États-Unis.

3.2.16.

Le représentant d'El Salvador abonde dans le sens du représentant du Honduras en ce qui concerne la position des États-Unis et se dit confiant que le représentant fera diligence pour qu'on puisse compter sur cet appui économique capital pour l'agriculture. Il offre ensuite son soutien au Directeur général qui se trouve engagé dans un processus de restructuration pour satisfaire les demandes reçues par l'Institut dans un cadre d'austérité. Il conclut en offrant l'appui de son pays à la bonne marche de l'IICA.

- 3.2.17 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé «Mesures visant à renforcer la capacité financière de l'Institut durant l'exercice biennal 1996-1997».
- 3.2.18 Le représentant du Guatemala demande qu'on lui indique quelle est la teneur de la résolution n° 257 sur les frais administratifs et techniques indirects (CATI). Le Secrétaire technique lui répond. Le représentant du Guatemala demande qu'on stipule dans la résolution «les conventions qui entrent désormais en vigueur».
- 3.2.19 Le Secrétaire technique prend note de la modification proposée par le représentant du Guatemala.
- 3.2.20 Le représentant du Panamá exprime ses préoccupations quant aux CATI : le fait de fixer un taux équivalent au taux moyen de l'étude mentionnée dans le considérant n° 4 et dans le dispositif c. de la résolution n° 237 de la quinzième réunion du Comité exécutif signifie une baisse de la compétitivité de l'Institut par rapport à d'autres organismes en matière de gestion des ressources externes. Il considère qu'il convient de donner une plus grande latitude au Directeur général pour négocier le pourcentage de CATI à recouvrer selon la nature et les frais respectifs de chaque projet.
- 3.2.21 Le Directeur général précise que l'étude en question, réalisée par la firme Price Waterhouse, a tenu compte de la nature des divers projets pour établir le taux moyen du coût de la gestion des ressources externes pendant l'année 1994. Il mentionne que s'il est vrai que d'autres agences demandent un

taux inférieur pour les «frais généreux», ces agences ont en général des frais occultes.

- 3.2.22 Le Secrétaire technique signale que la question des CATI est également abordée dans le projet de résolution n° 17. Le Président demande que soit lu ce projet car il considère qu'il complète celui qui est à l'étude. Le Rapporteur lit le projet de résolution intitulé «CATI».
- 3.2.23 Le Président cède la parole au conseiller juridique de l'Institut qui signale que le Règlement financier, à l'alinéa 3.5.1, prescrit un taux minimum de 8 % pour les CATI. Il précise que lors de sa dernière réunion, le Conseil a approuvé la réalisation d'une étude annuelle sur les CATI destinée au Comité de révision de la vérification, dont les résultats seraient portés à la connaissance du Comité exécutif.
- 3.2.24 Les représentants du Panamá et de l'Équateur se disent préoccupés par le fait que ce taux de 8 % limite la compétitivité de l'Institut et ils réitèrent leur souhait de voir une plus grande latitude accordée au Directeur général pour fixer le taux des CATI. Le représentant du Panamá suggère qu'il conviendrait d'examiner la question de la variation du pourcentage.
- 3.2.25 Le représentant des États-Unis déclare que l'Institut dispose de souplesse pour fixer le taux des CATI et il rappelle que, au cours de la dernière année, ces ressources ont doublé. Il mentionne que l'étude approuvée lors de la dernière réunion du Conseil prévoit que le Directeur général sera mis au courant des frais directs et indirects relatifs à l'admi-

nistration des ressources externes afin d'éviter que les projets financés au moyen de ressources externes ne soient subventionnés à même les ressources provenant des quote-parts versées par les États membres. Il estime que l'on ne doit modifier aucune règle financière de l'Institut et il manifeste le désaccord de son pays en ce qui concerne le recours aux ressources provenant des quote-parts pour subventionner les projets financés au moyen de ressources externes.

- 3.2.26 Après une pause, le Secrétaire technique signale que lors d'une réunion avec les représentants du Panamá et de l'Équateur, les doutes que ces derniers entretenaient au sujet des projets de résolution à l'étude ont été dissipés.
- 3.2.27 Le Président demande au plénum s'il est prêt à adopter les projets de résolution intitulés «Mesures visant à renforcer la capacité financière de l'Institut durant l'exercice biennal 1996-1997» et «CATI». L'assemblée adopte ces projets de résolution.
- 3.2.28 Le Président demande au Rapporteur de lire le projet de résolution «Mesures pour le recouvrement des arriérés de quote-parts». La représentante de la Jamaïque signale que le texte n'est pas clair et demande qu'on lui donne plus d'information. Le Secrétaire technique et le Conseiller juridique expliquent que le dispositif n° 2 mentionne la possibilité que le paiement d'arriérés de quote-parts soit considéré comme le paiement de la quote-part de 1995 et non comme le paiement de la quote-part la plus ancienne. La représentante précise alors que son pays

s'apprête à payer sa quote-part de 1995 et qu'elle a donc besoin de savoir s'il est possible de renégocier les arriérés. Le Secrétaire technique répond affirmativement, conformément à ce qui a été convenu par le groupe de travail qui a étudié la question.

3.2.29 Aucune objection n'étant soulevée, le Président déclare que le projet de résolution «Mesures pour le recouvrement des arriérés de quote-parts» est adopté.

3.2.30 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Rémunération du Directeur général pour l'exercice biennal 1996-1997» qui est adopté.

3.3 Date et siège de la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

3.3.1 Le représentant du Chili offre d'accueillir la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Le représentant de la Bolivie regrette de ne pas avoir pu maintenir son offre d'accueillir la présente réunion suite à certaines circonstances incontrôlables et il appuie l'offre de la délégation du Chili. Le représentant du Venezuela appuie l'offre du Chili d'accueillir la prochaine réunion du Conseil.

3.3.2 Par acclamation le Chili est choisi comme siège de la réunion. Le Secrétaire technique propose que la réunion se tienne durant la troisième semaine de septembre, comme à l'habitude. Le Directeur général demande une certaine souplesse dans la fixation de la date et suggère que la réunion ait lieu en septembre ou en octobre.

- 3.3.3 Aucune objection n'étant soulevée, les participants décident de tenir la réunion à une date qui sera déterminée en consultation avec les pays.
- 3.3.4 La deuxième séance plénière est levée à 13 h.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

4. Le Président ouvre la troisième séance plénière à 14 h 30.
- 4.1 Rapport biennal sur les activités du CATIE
- 4.1.1 Le Président demande au Directeur général du CATIE de présenter son rapport. M. Guevara explique que son exposé se divise en trois parties : il parlera de la situation financière du CATIE, des résultats de la restructuration engagée il y a trois ans et des progrès accomplis dans le domaine scientifique.
- 4.1.2 Il cite des chiffres qui témoignent que la situation financière du CATIE s'est améliorée. On a presque éliminé la dette d'un million de dollars US du fonds de retraite. Par ailleurs, le Mexique, le Belize et le Venezuela se sont joints au CATIE.
- 4.1.3 M. Guevara ajoute que la restructuration du CATIE a eu de profondes répercussions : fermeture de plusieurs bureaux de représentation, abolition de deux postes de directeur adjoint et mise à pied massive de personnel. On a également réévalué les priorités en matière de dépenses pour accorder davantage d'importance à l'enseignement et à la recherche et réduire le budget de l'administration. Cette restructuration a permis d'accroître la

productivité des chercheurs et d'augmenter le nombre de publications, en dépit des coupures de personnel. Le Directeur général du CATIE signale aussi qu'on a pu former davantage de personnes, soit plus de 6 000 en 1994. Par ailleurs, on a révisé les manuels et les règlements pour assouplir le processus administratif sans réduire la qualité du contrôle.

4.1.4 M. Guevara parle ensuite des progrès accomplis dans le domaine scientifique au cours de l'exercice biennal et signale des réalisations importantes, par exemple dans le secteur de l'exploitation des produits forestiers autres que le bois d'oeuvre. Il mentionne, parmi les produits les plus prometteurs, une plante qui peut être utilisée comme insecticide. Dans le domaine de la biotechnologie, domaine hautement prioritaire pour le CATIE, on a fait des progrès dans la production de plantes haploïdes et en cartographie génétique grâce à l'utilisation de marqueurs moléculaires.

4.1.5 Le représentant du Honduras remercie le Directeur général du CATIE pour sa présentation et signale que, dans le passé, l'IICA a déjà versé au CATIE de 4 % à 5 % de son budget de quote-parts. Il se demande quelle serait la conséquence d'une réduction de ce poste.

4.1.6 Le Directeur général du CATIE indique qu'une réduction de ces ressources aurait un effet marqué sur la situation financière du CATIE. Le représentant du Guatemala propose un projet de résolution pour que soit maintenu le pourcentage des quote-parts que l'IICA verse au CATIE.

- 4.1.7 Le Secrétaire technique indique que la somme affectée au CATIE dans le programme-budget 1996-1997 est exactement la même qu'en 1995, et la motion est retirée.
- 4.1.8 Le représentant de Sainte-Lucie félicite le Directeur général du CATIE d'avoir entrepris une restructuration et d'avoir commencé à publier des documents en anglais pour rendre les publications plus accessibles aux chercheurs de la région des Antilles.
- 4.1.9 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé «Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement», lequel est adopté.

4.2 Rapport biennal du CARDI

- 4.2.1 Le Directeur exécutif de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (dont le sigle anglais est «CARDI») décrit à l'assemblée le fonctionnement de cet organisme. Il rappelle que le CARDI regroupe douze pays des Antilles. Les activités s'étendent du Belize au Guyana, en Amérique du Sud, en passant par les Antilles. Les objectifs principaux du CARDI sont les suivants : voir à la recherche et au développement en agriculture dans la Région, comme le précisent les plans et les politiques à l'échelle nationale ; fournir un service approprié de recherche et de développement au secteur agricole des États membres ; faciliter et élargir l'application de nouvelles techniques de production, de transformation, d'entreposage et de distribution des produits agricoles des pays membres.

- 4.2.2 Selon le Directeur exécutif, l'agriculture des Antilles se voit obligée de concurrencer sur les marchés internationaux en raison de la mondialisation de l'économie. Le CARDI est le principal organe qui appuie l'émergence du nouveau paradigme de l'agriculture. Le Directeur exécutif parle aussi de la restructuration du CARDI, qui a donné lieu, entre autres, à la modification de sa structure organisationnelle.
- 4.2.3 La restructuration a donné naissance à deux types de programmes : les programmes techniques et les programmes corporatifs. Au nombre des premiers, on compte le programme d'adaptation et d'application de la technologie, le programme d'amélioration des cultures et des produits, et le programme de gestion des ressources naturelles. Pour leur part, les programmes corporatifs se concentrent dans les domaines suivants : l'information et la communication, les services corporatifs, et la planification du développement socio-économique et des affaires. Le Directeur exécutif souligne la grande importance de certaines activités menées pendant l'exercice biennal en question, notamment la mise au point d'un supplément alimentaire pour le bétail, à base de mélasse et d'urée ; l'évaluation du tout premier hybride du haricot *Cajanus indicus* à la Barbade ; l'élaboration d'une stratégie intégrée de lutte contre les infestations, qui a permis de ramener de 60 % à 10 % les pertes dans la production de la mangue.
- 4.2.4 La troisième séance plénière est suspendue à 15 h 15 pour permettre de tenir le Forum des Amériques, en présence du président du Costa Rica, M. José María Figueres.

4.3 Lecture des projets de résolution

- 4.3.1 La troisième séance plénière reprend à 18 h 40, le 19 septembre 1995. Le Président donne la parole au Rapporteur pour qu'il donne lecture du projet de résolution «Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)», qui est approuvé tel quel.
- 4.3.2 Le Rapporteur donne ensuite lecture du dispositif du projet de résolution «Coopération technique IICA/FAO». Le représentant des États-Unis signale qu'il est important de faire un rappel historique de la relation qui existe entre les deux institutions. Il explique qu'il y a deux ans, le Conseil inter-américain de l'agriculture a donné des instructions pour que, dans le cadre du renforcement des relations entre les agences, l'IICA devienne un organe de la FAO, comme c'est le cas pour l'OPS par rapport à l'OMS. Il pense que la FAO a approuvé une recommandation en ce sens, et il souhaite que ces négociations portent fruit afin que les ressources que les deux institutions destinent à la Région soient utilisées de façon plus rationnelle. Le représentant des États-Unis souligne aussi qu'il serait bon que cette question soit examinée lors de la réunion de la FAO en octobre prochain.
- 4.3.3 Le Secrétaire technique explique que l'on fait des efforts pour progresser dans le sens proposé par la délégation des États-Unis. Il ajoute que la fusion de dix bureaux des deux organisations dans la Région permettrait d'économiser près de 20 millions de dollars US.

- 4.3.4 Le représentant d'El Salvador signale que cette question a été examinée à la réunion régionale de la FAO qui s'est tenue l'année dernière dans son pays, et qu'il est temps de passer aux actions concrètes.
- 4.3.5 Le Président déclare le projet de résolution approuvé tel quel.
- 4.3.6 Le Rapporteur lit le projet de résolution «Coopération de l'Office international des épizooties», qui est approuvé.
- 4.3.7 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Appui d'une nouvelle approche pour le développement agricole dans les Antilles», qui est approuvé.
- 4.3.8 Le Rapporteur lit le projet de résolution «Infestation par la chenille farineuse (*Maconellicoccus hiasutus*) à la Grenade et répercussions pour les Amériques». Le représentant du Canada signale qu'un spécialiste canadien de cette maladie a accepté de participer à la réunion d'octobre à la Grenade et de fournir l'aide technique nécessaire dans le cadre de l'IICA.
- 4.3.9 Le représentant du Honduras demande que l'OIRSA soit ajouté avec le CATIE et l'USDA dans le dispositif n° 3. Les représentants de l'Équateur et d'El Salvador sont d'accord avec lui. Le représentant de la Barbade suggère de remplacer, dans le dispositif n° 2, le terme «réalisation» par «mise en oeuvre [d'un plan d'intervention d'urgence]. Le représentant de la Grenade demande qu'on ajoute, dans le dispositif n° 3, «le ministère de l'Agriculture de la Grenade» avant la FAO.

Le représentant de l'Équateur demande que les termes «justifiant une quarantaine» soient éliminés dans le dispositif n° 1. La délégation du Suriname appuie le projet de résolution et signale que le Suriname est infesté par la mouche de la carambole et que le pays a besoin de l'aide du Conseil pour lutter contre ce parasite. Le Suriname compte également obtenir la collaboration de divers gouvernements, surtout ceux de la France et des États-Unis. Le Président demande que la requête du Suriname figure dans le procès-verbal.

- 4.3.10 Le Rapporteur lit le projet de résolution «Soutien au CARDI». Le représentant de la Trinité-et-Tobago félicite le Directeur du CARDI pour une restructuration si rapide. Il considère que l'organisme doit recevoir un appui financier pour poursuivre son oeuvre. Il demande donc qu'on élimine, dans le dispositif n° 2, le mot «approximativement» précédant les montants.
- 4.3.11 Le Secrétaire technique explique que les ressources allouées au CARDI par l'IICA sont définies par le Conseil interaméricain de l'agriculture aux termes d'une entente, et qu'il s'agit d'une somme fixe sujette à la disponibilité des ressources.
- 4.3.12 Le représentant du Honduras rappelle que son collègue du Guatemala a fait une demande similaire pour le CATIE, avec un montant de 4,5 % à 5 % du budget de l'IICA. Il ajoute qu'il lui semble approprié de préparer un projet de résolution en ce sens.

- 4.3.13 Le Secrétaire technique déclare que les deux montants ont été approuvés à la présente réunion du Conseil, dans le cadre du Programme-budget, et que les accords concernant le CATIE et le CARDI sont différents. Le montant accordé au CATIE correspond à un pourcentage des contributions reçues par l'IICA au chapitre des quote-parts, tandis que celui qui est alloué au CARDI est une somme fixe.
- 4.3.14 Le Président déclare le projet de résolution approuvé.
- 4.3.15 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Transformation de l'Institut inter-américain de coopération pour l'agriculture», qui est approuvé tel quel.
- 4.3.16 Le Rapporteur lit le projet de résolution «Actions visant le développement rural». Le représentant des États-Unis demande de remplacer, dans le dispositif n° 1, «renforcer» par «poursuivre» et de remplacer, dans le dispositif n° 2, la partie qui suit «l'ensemble des régions rurales» par «surtout dans le but d'augmenter la production agricole et alimentaire». Le projet de résolution est approuvé sous réserve de ces modifications.
- 4.3.17 Le Rapporteur lit le projet de résolution «Soutien au travail auprès des jeunes des régions rurales». Le représentant du Honduras demande que soient apportées des modifications au dispositif n° 1 de façon que la véritable signification du travail auprès des jeunes des régions rurales apparaisse clairement. Le projet de résolution est approuvé sous réserve des modifications.

- 4.3.18 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Date et siège de la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture». Le représentant des États-Unis mentionne que les représentants se sont entendus dans les discussions pour permettre une certaine souplesse dans la détermination de la date. Le Président précise qu'il est d'accord avec cette décision et il demande que le dispositif n° 2 soit modifié en ce sens. Le projet de résolution est approuvé sous réserve de cette modification.
- 4.3.19 Le Rapporteur lit le projet de résolution «Conservation du matériel génétique des Amériques». Les représentants de l'Équateur, du Honduras et du Canada font des observations au sujet de la rédaction de ce projet de résolution. Il est décidé que le Secrétaire technique présentera un texte modifié à la séance de clôture.
- 4.3.20 Le représentant de la Dominique demande la parole pour présenter un nouveau projet de résolution au plénum concernant l'aide d'urgence aux pays frappés par des tempêtes tropicales et des ouragans. Il signale, entre autres considérants, les graves conséquences pour les économies de pays comme le sien, pour Antigua-et-Barbuda et pour d'autres îles des Caraïbes orientales qui ont connu ces désastres naturels. Il demande que, dans le dispositif, le Directeur général de l'IICA soit autorisé à accorder une aide d'urgence au secteur agricole de ces pays.
- 4.3.21 Le Secrétaire technique explique que la présentation de ce projet de résolution est hors d'ordre et que la demande du délégué de la

Dominique sera inscrite dans le procès-verbal.

- 4.3.22 Le représentant des États-Unis demande des précisions au sujet de l'utilisation du fonds d'urgence que possède l'Institut pour ce type d'aide. Le Secrétaire technique répond qu'il existe une procédure établie et qu'il revient au pays sollicitateur d'entreprendre les démarches.

4.4 Adoption des procès-verbaux

- 4.4.1 Le Secrétaire technique signale que les procès-verbaux de la séance préparatoire, de la séance inaugurale et de la première séance plénière ont été distribués, et que les délégations peuvent communiquer leurs observations au Secrétariat.

4.5 Excursion

- 4.5.1 Le représentant du Costa Rica fait quelques annonces au sujet de l'excursion prévue pour le lendemain et il informe l'assemblée sur les lieux qui seront visités : un projet de gestion de micro-bassins, au sujet duquel on distribue de la documentation ; l'Université de la paix, où sera dévoilée une plaque en l'honneur du Conseil interaméricain de l'agriculture et où des arbres seront plantés pour former un bois ; et l'Institut de biodiversité.

4.6 Remerciements au Président du Conseil inter-américain de l'agriculture

- 4.6.1 Le président de l'Association panaméricaine des ingénieurs agronomes remet au ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica

un témoignage de reconnaissance pour son soutien. M. Solórzano le remercie, puis s'engage à continuer d'aider cet organisme. Il demande aux autres pays de faire de même.

- 4.7 La troisième séance plénière est levée à 19 h 40.

SÉANCE DE CLÔTURE

5. La séance de clôture de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture est ouverte le mercredi 20 septembre 1995 à 20 h 30, sous la présidence de M. Roberto Solorzano, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, dans le salon Zurquí IV de l'hôtel Europa Zurquí.
- 5.1 Approbation des projets de résolution en suspens
- 5.1.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Conservation du matériel génétique des Amériques». Aucun objection n'étant soulevée, le projet est donc approuvé.
- 5.1.2 Le Rapporteur donne ensuite lecture du projet de résolution «Reconnaissance envers le gouvernement et le peuple du Costa Rica», qui est approuvé tel quel.
- 5.1.3 Le représentant du Honduras mentionne qu'une déclaration des ministres sur l'avenir de l'agriculture, appelée Déclaration de San José, avait été rédigée. Cependant, étant donné que plusieurs ministres sont absents parce qu'ils doivent voyager aujourd'hui, on accepte de retirer la déclaration et on de-

mande au Directeur général d'incorporer le message de ladite déclaration dans le document issu du Forum ministériel que publiera l'IICA.

5.2 Signature du rapport de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

5.2.1 Le président de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et le Directeur général de l'IICA, en sa qualité de secrétaire d'office du Conseil, signent le rapport de la réunion. Le Secrétaire technique rappelle aux délégués qu'ils ont trente jours pour demander d'y apporter des modifications.

5.3 Allocutions des directeurs généraux honoraires

5.3.1 M. Francisco Morillo, directeur général honoraire, s'adresse aux délégués et les remercie de lui donner l'occasion de partager avec eux quelques réflexions. Selon lui, la réunion qui s'achève marque un changement capital pour l'IICA. Il considère comme très positive la tendance qui se dégage des discours du Directeur général de l'IICA et du Président du Costa Rica, c'est-à-dire considérer l'agriculture comme un processus systémique qui commence par la fourniture avec les intrants fournis par d'autres secteurs de l'économie et qui se termine avec le consommateur. Cette interdépendance de l'économie avec d'autres secteurs revêt une importance particulière dans le contexte actuel, à savoir l'urbanisation rapide dans la Région. Il ajoute que cette façon de voir les choses donne une plus grande importance à l'agricul-

ture, mais entraîne aussi, par le fait même, une responsabilité plus lourde. Enfin, il se dit préoccupé quant au personnel professionnel international de l'Institut qui est recruté, en majeure partie, dans les pays membres; il estime qu'il faut veiller particulièrement à faciliter leur retour au moment voulu.

- 5.3.2 Dans un deuxième temps, M. José Emilio Araujo, directeur général honoraire, fait part de sa déception au sujet de la réduction en termes réels du budget des quote-parts de l'Institut. Les pays membres, dit-il, avaient déjà approuvé des augmentations permettant de compenser pour l'inflation annuelle du principal donateur. M. Araujo partage l'opinion exprimée par M. Morillo en ce qui concerne la nouvelle vision de l'agriculture. Il ajoute qu'il est ravi de voir que l'IICA est retourné à sa préoccupation humaniste et qu'il a repris son engagement face à l'homme, à la femme et à la jeunesse de la campagne. En ce qui concerne la jeunesse rurale, il souligne qu'un accord avec le Conseil consultatif international de la jeunesse rurale sera signé à cette séance de clôture et que cet accord permettra de canaliser les efforts visant à améliorer les conditions de la jeunesse rurale de l'Amérique latine et des Caraïbes.

5.4 Signature de l'Accord de coopération technique entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le Conseil consultatif international de la jeunesse rurale (CAIJR)

- 5.4.1 Le Directeur général de l'IICA, M. Carlos E. Aquino Gonzalez, et le Président du Conseil

consultatif ibéro-américain de la jeunesse rurale, M. José María Fresneda, signent l'Accord de coopération technique entre les deux organisations.

5.5 Allocution du représentant de l'Uruguay

5.5.1 Le représentant de l'Uruguay remercie le Directeur général de l'IICA et le personnel de l'Institut et remet au Directeur général de l'IICA un cadeau, au nom du gouvernement de son pays. Le Directeur général montre le cadeau à l'auditoire et remercie le représentant et le gouvernement de l'Uruguay.

5.6 Allocution du représentant de la Barbade

5.6.1. Le représentant de la Barbade prend la parole au nom des huit pays des Caraïbes anglaises. Il souligne qu'il est ravi d'avoir eu l'occasion de rencontrer les délégués à cette excellente réunion qui a donné à tous l'occasion de tenir des discussions très techniques et des plus fructueuses. Il ajoute que l'IICA a prouvé qu'il se consacre à part entière aux programmes agricoles et il remercie le Directeur général et tout son personnel pour les efforts déployés. Il exprime la satisfaction des pays qu'il représente d'avoir eu l'occasion de voir un aspect de l'agriculture du Costa Rica; il apprécie la courtoisie avec laquelle les ont reçus le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage et son équipe.

5.7 Allocution de M. Carlos E. González, directeur général de l'IICA

5.7.1 Le Directeur général remercie vivement le président de la République du Costa Rica, le

ministre de l'Agriculture et de l'Élevage et toute l'équipe de son ministère pour leur soutien pendant l'organisation et la tenue de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il remercie également les employés de l'Institut du dévouement, de l'enthousiasme et de la chaleur humaine qu'ils ont manifestés pour faire de cette réunion un événement inoubliable. Il se dit satisfait des résultats obtenus qu'il considère positifs pour l'Institut car ils viennent confirmer, dans le contexte de la mondialisation, le fait que l'IICA est un forum qui permet de discuter, de prendre des positions et de réaliser la collaboration horizontale entre tous les pays de l'hémisphère.

5.7.2

Le Directeur général remercie les ministres de l'appui et de la collaboration qu'ils lui ont manifestés depuis son élection; il ajoute que la porte de l'Institut leur sera toujours ouverte car les divers paliers institutionnels doivent conjuguer leurs efforts pour relever les grands défis et saisir les grandes occasions de changement qui se présentent à l'IICA. Il insiste sur le fait que pour parvenir à transformer l'agriculture de la Région, les gouvernements et la société civile doivent absolument marcher la main dans la main. Le Directeur général conclut en faisant allusion au fait que l'institution entre dans une nouvelle étape dont le point culminant sera la tenue de la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture qui aura lieu en 1997 à Santiago, au Chili.

5.8 Clôture de la réunion

5.8.1 Le Président remercie les employés de l'IICA pour le travail qu'ils accomplissent, souvent dans les coulisses, et qui a rendu possible cette réunion.

5.8.2 Il félicite également le personnel du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Il remercie tout spécialement les ministres et les délégués pour les efforts qu'ils ont déployés tout au long de la réunion. Il ajoute qu'après avoir travaillé ensemble pendant trois jours, il se sent plus près des pays et par-dessus tout des agriculteurs de ces pays. Il félicite les ministres et les délégués d'avoir fait des interventions avisées dans le cadre du Forum ministériel. Selon lui, il ne fait aucun doute que la publication qui en découlera sera d'une grande qualité. Il dit qu'il souhaite vivement que cette publication, dont la responsabilité incombe à l'IICA, voie le jour dans les plus brefs délais.

5.8.3 Le Président déclare officiellement close la huitième réunion ordinaire du Conseil inter-américain de l'agriculture le mercredi 20 septembre 1995 à 21 h 30.



RÉSOLUTIONS



IICA/JIA/Res.250(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 250

RAPPORTS ANNUELS 1993 ET 1994

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.199(95), «Rapports annuels 1993 et 1994»,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif a analysé les rapports annuels de 1993 et de 1994 à ses quatorzième et quinzième réunions ordinaires respectivement et que la Direction générale les a acceptés tels quels ;

Que, conformément aux recommandations du Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa sixième réunion ordinaire, l'Institut a publié un résumé pour diffusion et un certain nombre de copies du rapport intégral pour l'information des États membres,

DÉCIDE :

D'approuver les rapports annuels de 1993 et de 1994.

IICA/JIA/Res.251(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 251

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT. 1993 ET 1994

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.201(95), «Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes 1993 et 1994»,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 3 du règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture établit que celui-ci doit examiner les états financiers de l'Institut pour l'exercice biennal précédent ;

Que les commissaires aux comptes attestent de la bonne gestion des ressources financières, conformément aux dispositions des règlements de l'Institut ;

Que, de l'avis des commissaires aux comptes, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 décembre 1993 et 1994 ainsi que les résultats de ces exercices, et que les principes comptables sur lesquels ils reposent sont tout à fait conformes aux pratiques comptables généralement admises,

DÉCIDE :

D'accepter le document IICA/JIA/Doc.201(95), «Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes - 1993 et 1994».

IICA/JIA/Res.252 (VIII/0/95)

19 septembre 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 252
ÉCHELLE DES QUOTE-PARTS

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.200(95), «Projet de programme-budget 1996-1997», (options 1, 2 et 3 : croissance de 3 % pour 1996 et de 3 % pour 1997 ; croissance nominale zéro des quote-parts pour 1996 et 1997 ; réduction de 10% pour 1996 avec une autre réduction de 10 % pour 1997, respectivement),

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 23 de la Convention sur l'Institut, l'échelle des quote-parts pour l'exercice biennal 1996-1997 a été préparée selon le système de détermination des quote-parts de l'Organisation des États américains (OÉA), à l'exclusion des contributions des Bahamas, qui sont un État membre de l'OÉA, mais non de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ;

Qu'au cours de la réunion précédant la huitième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, le Comité exécutif a attentivement étudié les trois options présentées dans le document IICA/JIA/Doc.200(95), «Projet de programme-budget 1996-1997», ainsi qu'une quatrième

option présentée par la délégation des États-Unis, puis a adopté la résolution IICA/CE/Res.251, «Échelle des quote-parts», recommandant au Conseil une échelle de quote-parts conforme à celle qui est donnée en annexe ;

Que, eu égard à la situation budgétaire difficile qu'éprouvent certains États membres, une augmentation des quote-parts pour l'année 1995 n'est pas possible,

DÉCIDE :

1. De fixer les quote-parts qui correspondent aux États membres de l'IICA pour les exercices 1996 et 1997 selon les chiffres indiqués dans l'échelle des quote-parts ci-jointe.
2. D'autoriser le Directeur général à utiliser pour de courtes périodes la ligne de crédit bancaire établie, dans le cas où, du fait d'un retard dans le paiement des quote-parts des États membres, les besoins de trésorerie l'exigeraient, le Directeur général devant alors en informer le Comité exécutif.
3. Que tout montant reçu en sus de la somme adoptée, ainsi que les soldes non dépensés ni engagés des crédits alloués, soient versés au sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire.

**ECHELLE DES QUOTES-PARTS DES ÉTATS MEMBRES
1996-1997**

ÉTATS MEMBRES	% OEA		% IICA		MONTANT IICA	
	1996	1997	1996	1997	1996	1997
Antigua-et-Barbuda	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Argentine	4.90	4.90	4.90	4.90	1,347,925	1,347,925
Bahamas*	0.07	0.07	-	-	0	0
Barbade	0.08	0.08	0.08	0.08	22,007	22,007
Belize	0.03	0.03	0.03	0.03	8,253	8,253
Bolivie	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Brésil	8.55	8.55	8.56	8.56	2,354,743	2,353,743
Canada	12.36	12.36	12.37	12.37	3,402,824	3,402,824
Chili	0.54	0.54	0.54	0.54	148,547	148,547
Colombie	0.94	0.94	0.94	0.94	258,582	258,582
Costa Rica	0.13	0.13	0.13	0.13	35,761	35,761
Dominique	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
El Salvador	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Équateur	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
États-Unis d'Amérique	59.47	59.47	59.51	59.51	16,370,069	16,370,069
Grenade	0.03	0.03	0.03	0.03	8,253	8,253
Guatemala	0.13	0.13	0.13	0.13	35,761	35,761
Guyana	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Haiti	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Honduras	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Jamaïque	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Mexique	6.08	6.08	6.09	6.09	1,675,279	1,675,279
Nicaragua	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Panamá	0.13	0.13	0.13	0.13	35,761	35,761
Paraguay	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Pérou	0.41	0.41	0.41	0.41	112,786	112,786
Rép. dominicaine	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Saint- Kitts-et-Nevis	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Saint-Vincent-et-Grenadines	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Sainte Lucie	0.03	0.03	0.03	0.03	8,253	8,253
Suriname	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Trinité-et-Tobago	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Uruguay	0.26	0.26	0.26	0.26	71,523	71,523
Venezuela	3.20	3.20	3.20	3.20	880,278	880,278
TOTAL PARTIEL	98.76	98.76	98.76	98.76	27,167,231	27,167,231
Cuba**	1.24	1.24	1.24	1.24	341,449	341,449
TOTAL	100.00	100.00	100.00	100.00	27,508,680	27,508,680

* N'est pas membre de l'IICA.

** Figure dans ce tableau uniquement aux fins de la répartition des quotes-parts.

IICA/JIA/Res.253 (VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 253

PROGRAMME-BUDGET 1996-1997

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.200(95), «Projet de programme-budget 1996-1997», (options 1, 2 et 3 : croissance de 3 % pour 1996 et de 3 % pour 1997 ; croissance nominale zéro des quote-parts pour 1996 et 1997 ; réduction de 10 % pour 1996 avec une autre réduction de 10 % pour 1997, respectivement),

CONSIDÉRANT :

Que l'article 3, alinéa b, du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe d'examiner le projet de programme-budget présenté par le Directeur général au Conseil interaméricain de l'agriculture et de faire les recommandations et observations pertinentes ;

Que les recettes provenant des quote-parts des États membres seront de 27 508 680 \$ US tant en 1996 qu'en 1997 ;

Que les recettes prévues à la rubrique des frais administratifs et techniques indirects (CATI) seront de 4 294 300 \$ US en 1996 et de 3 349 100 \$ US en 1997 ;

Que les recettes diverses relatives aux ressources des quote-parts ont été estimées à 283 400 \$ US pour 1996 et à 291 900 \$ US pour 1997 ;

Que le Projet de programme-budget des ressources provenant des quote-parts, des CATI et des recettes diverses, présenté par le Directeur général à la considération de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif, est de 32 086 380 \$ US pour 1996 et de 31 149 680 \$ US pour 1997 ;

Que dans le Projet de programme-budget sont mentionnés les articles budgétaires correspondant aux services directs de coopération, aux frais de direction et aux frais généraux et provisions, financés sur les quote-parts des États membres ;

Que le Projet de programme-budget 1996-1997 reflète les efforts déployés en commun par la Direction générale et les États membres pour amortir au maximum l'augmentation des frais non discrétionnaires, en vue d'économiser sur les frais administratifs et d'éliminer ou de réduire les activités les moins prioritaires, afin de financer les activités dont on attend le plus d'effet et qui sont définies comme prioritaires dans le Plan à moyen terme 1994-1998 ;

Que, pour répondre à la situation financière difficile de certains États membres, le Programme-budget 1996-1997 est fondé sur une croissance nominale zéro des quote-parts pour l'exercice biennal ;

Qu'au cours de la réunion précédant la huitième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, le Comité exécutif a attentivement étudié les trois options présentées dans le document IICA/JIA/Doc.200(95), «Projet de programme-budget 1996-1997», ainsi qu'une quatrième option présentée par la délégation des États-Unis d'Amérique, puis a adopté la résolution IICA/JIA/Res.252, «Programme budget 1996-1997»,

DÉCIDE :

1. D'adopter le Programme-budget biennal de l'IICA financé au moyen des quote-parts des États membres, à savoir : pour l'exercice compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1996, un montant de 27 508 680 \$ US, et pour celui compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1997, un montant de 27 508 680 \$ US, Programme-budget qui aura, pour chaque exercice, la ventilation indiquée au tableau ci-joint.
2. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres, à l'exception de la partie 9.1 du chapitre I et de la partie 1 du chapitre III, à la condition que le total de ces transferts n'augmente ni diminue de plus de 10 % les chapitres touchés.
3. D'autoriser le Directeur général à effectuer des dépenses qui ne figurent pas au point 1 de la présente résolution, en fonction des recettes obtenues, d'une part au titre des frais administratifs et techniques indirects conformément aux contrats et conventions exécutés dans le cadre des programmes prévus au Programme-budget et conformément à la Résolution IICA/JIA/Res.70-(III-0/85), et, d'autre part, au titre des recettes diverses relatives aux ressources des quote-parts.
4. D'autoriser le Directeur général à apporter les rajustements correspondants dans la ventilation des ressources fixées par la présente résolution, lorsque les recettes de chacun des exercices s'avéreront inférieures aux prévisions. Le Directeur général en informera alors le Comité exécutif et le Conseil interaméricain de l'agriculture.

5. De prescrire que les quote-parts en souffrance de paiement correspondant au gouvernement de Cuba soient transférées au sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire de l'IICA et que le Conseil interaméricain de l'agriculture en approuve l'utilisation ultérieure, ce pour quoi le Directeur général soumettra un budget conforme au montant reçu.
6. De prescrire que les ressources financières provenant des quote-parts des États membres, affectées à l'exécution de chacun des programmes et projets dans les pays, puissent être transférées afin d'être appliquées à d'autres projets pour lesquels un pays donné manifeste de l'intérêt, les concertations pertinentes devant avoir lieu au préalable, à condition que, en raison des variations favorables du taux de change de la devise nationale, les programmes en voie d'exécution n'aient pas complètement absorbé ces ressources.
7. De prescrire que la croissance zéro des fonds de quote-parts ne saurait affecter le processus de décentralisation engagé par la Direction générale pour renforcer les centres régionaux et les domaines prioritaires de l'Institut, sans consultation préalable avec les pays membres au moyen de réunions entre les centres régionaux et les pays.
8. De demander au Directeur général de ne pas ménager d'efforts pour arriver à des accords complémentaires avec la FAO, l'OPS et d'autres organismes internationaux de coopération et de financement afin de combiner les ressources pour atteindre des objectifs communs et pour éviter le chevauchement des services offerts.

**PROGRAMME-BUDGET 1996-1997
PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ**

CATÉGORIE D'ACTIVITÉ	1996	1997
CHAPITRE I - SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION	23,705.200	23,224.600
1. Secteurs de concentration et services spécialisés	11,816.800	11,530.300
1.1 Secteur I : Politiques socioéconomiques, Commerce et Investissements	2,977.700	2,848.600
1.2 Secteur II : Science et Technologie, Ressources naturelles et Production agricole	3,221.700	3,178.600
1.3 Secteur III : Protection sanitaire agro- pastorale	1,750.900	1,731.300
1.4 Secteur IV : Développement agricole durable	2,165.100	2,087.900
1.5 Service spécialisé I : Formation, Enseignement et Communication	944.800	915.200
1.6 Service spécialisé II : Information, Documentation et Informatique	756.600	768.700
2. Projets interthématiques	490.900	495.700
3. Direction de la réflexion stratégique	59.300	59.300
4. Centre d'intégration et de développement agroalimen- taire	418.300	422.200
5. DIPRAT - CEPPI	494.400	414.700
6. Directions des centres régionaux	1,196.000	1,211.700
7. Structure des opérations des agences de coopération technique	6,383.500	6,345.600
8. Coordination des centres et Consultation technique	226.100	236.200
9. Apport aux centres de recherche	1,661.700	1,661.700
9.1 CATIE	1,361.700	1,361.700
9.2 CARDI	300.000	300.000
10. Fondation Agrifuturo	183.200	72.200
11. Coopération technique conjoncturelle et pre- investissements	500.000	500.000
12. Fonds de formation	275.000	275.000

CHAPITRE II - FRAIS DE DIRECTION	2,825.580	2,881.080
1. Bureau du Directeur général	733.000	745.800
2. Unités de soutien de direction*/	2,092.580	2,135.280
CHAPITRE III - FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS	977.900	1,403.000
1. Sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire	341.400	341.400
2. Tribunal administratif de l'OEA	20.000	20.000
3. Réunion du Comité exécutif	128.500	128.500
4. Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture		250.000
5. Assurance des biens de l'IICA	85.000	87.600
6. Pension des anciens directeurs généraux et fonctionnaires de l'IICA	229.000	229.000
7. Vérification externe	90.000	90.000
8. Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture		120.000
9. Assurance des anciens fonctionnaires de l'IICA	50.000	51.500
10. Évaluation du Plan à moyen terme		50.000
11. Assurance-vie du personnel local	34.000	35.000
TOTAL**/	27,508.680	27,508.680

*/ Dans la DIPRAT sont exclus les coûts du CEPPI puisqu'ils sont inclus dans la coopération technique.

**/ Cette somme ne comprend pas le remboursement que font les États-Unis d'Amérique correspondant à l'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'Institut.

IICA/JIA/Res.254 (VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 254

ACCORDS, CONVENTIONS, CONTRATS, LETTRES D'ENTENTE ET AUTRES

Le Conseil interaméricain de l'agriculture

DÉCIDE :

- 1 D'autoriser le Directeur général à utiliser les ressources versées à l'IICA pendant les années civiles 1996 et 1997, pour les fins spécifiques convenues au moyen des accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres, présentés ci-après :

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
<p>CENTRE RÉGIONAL CENTRAL</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien technique et administratif au Secrétariat exécutif à la planification sectorielle agricole et aux ressources naturelles (SEPSA)</p> <p>Action de soutien administratif : Gestion des fonds affectés à UMICOOP dans le cadre du Programme national des coopératives étudiantes et des coopératives regroupant des jeunes</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien administratif au Programme de développement rural du Costa Rica</p>	<p>Convention de coopération entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et l'IICA pour le soutien technique et administratif au Secrétariat exécutif à la planification sectorielle agricole</p> <p>Convention de fonctionnement entre l'Union nationale des coopératives et l'IICA en vue de la gestion des fonds qui seront utilisés par UMICOOP à l'appui du Programme national des coopératives étudiantes et des coopératives regroupant des jeunes</p> <p>Convention de coopération technique et de soutien administratif entre le Programme de développement rural du gouvernement du Costa Rica et l'IICA en vue de la mise en application de la Stratégie nationale de développement rural</p>	<p>Costa Rica</p> <p>Costa Rica</p> <p>Costa Rica</p>	<p>MAG/SEPSA</p> <p>UMICOOP</p> <p>Gouvernement du Costa Rica</p>	<p>6256,2</p> <p>13,2</p> <p>32,5</p> <p>77,0</p>	<p>2495,1</p> <p>13,2</p> <p>32,5</p> <p>77,0</p>

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/COMENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE, ETC.	Pays	Source de financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Soutien à la revitalisation du secteur agricole au Guatemala	Convention n° 43-93 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IICA, en vue de la création du Système de statistique agricole	Guatemala	IMGA	140.0	252.0
Action de soutien administratif : Renforcement de la Commission spéciale d'aide aux rapatriés (CEAR) en vue de la réalisation du Projet de revitalisation socio-économique des coopératives agricoles d'Usamacinta-Pasión-La Nachaca, dans le Petén	Convention n° 42-93 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IICA, sur le soutien de la commercialisation agricole	Guatemala	IMGA	56.4	
Action de soutien administratif : Soutien administratif de projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action forestière	Convention n° 19/94 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IICA, sur le renforcement et la restructuration du système de planification sectorielle	Guatemala	IMGA	56.0	
Action de soutien administratif : Renforcement de la Commission spéciale d'aide aux rapatriés (CEAR) en vue de la réalisation du Projet de revitalisation socio-économique des coopératives agricoles d'Usamacinta-Pasión-La Nachaca, dans le Petén	Convention n° 97-90 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IICA, en vue de la création de deux unités de planification régionale	Guatemala	IMGA	89.6	
Action de soutien administratif : Soutien administratif de projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action forestière	Convention n° 23/94 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IICA, sur le soutien technique et administratif de la décentralisation et de la modernisation institutionnelle du Ministère	Guatemala	IMGA	194.4	194.4
Action de soutien administratif : Soutien administratif de projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action forestière	Convention n° 41-93 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IICA, sur le soutien administratif de projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action forestière	Guatemala	FOMPAZ	194.4	902.9

TITRE DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif à la réalisation du plan de reconstruction de la Banque nationale de développement agricole	Convention entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation, le ministère des Finances publiques et l'IICA, sur le soutien administratif affecté à la réalisation du Plan de reconstruction de la Banque nationale de développement agricole	Guatemala	MIGA	380.8	
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Plan d'action pour la modernisation et la promotion de l'irrigation et du drainage agricoles	Convention n°22-94, entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IICA sur le soutien administratif du Plan d'action pour la modernisation et la promotion de l'irrigation et du drainage agricoles	Guatemala	MIGA	497.9	499.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au fonctionnement de l'unité chargée de la réalisation du Projet de gestion et de conservation des ressources renouvelables dans le bassin supérieur de la rivière Chixoy	Convention n°35-94, entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala et l'IICA, sur le soutien administratif nécessaire au fonctionnement de l'unité chargée de la réalisation du Projet de gestion et de conservation des ressources renouvelables renouvelables du bassin supérieur de la rivière Chixoy	Guatemala	MIGA	785.2	206.3
Action de soutien administratif : Soutien administratif aux projets de développement des cultures fruitières et de la production industrielle des fruits et des plantes potagères	Convention n°62-91, entre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation et l'IICA, sur le soutien administratif nécessaire aux projets de développement de la culture fruitière et de la production industrielle des fruits et des plantes potagères	Guatemala	MIGA	785.2	785.2
Projet : Mise en oeuvre du sous-projet de formation et de communication dans le cadre du Projet de réhabilitation et de développement pour les zones touchées par le conflit dans le département de Chalatenango (PROCHALATE)	Accord entre le gouvernement d'El Salvador et l'IICA, en vue de la mise en oeuvre du sous-projet de formation et de communication s'inscrivant dans le cadre du Projet de réhabilitation et de développement pour les zones touchées par le conflit dans le département de Chalatenango	El Salvador	FIDA	258.7	264.5
Projet : Programme régional de renforcement de la recherche en agronomie sur les principales céréales d'Amérique centrale et du Panama	Contrat de gestion des fonds affectés à la Convention n°ALA/88/23 entre la Communauté économique européenne et l'IICA. Programme régional de renforcement de la recherche en agronomie portant sur les céréales en Amérique centrale et au Panama	Centre régional central	CEE	1,542.4	

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Formation en gestion d'entreprises pour les entreprises paysannes de type coopératif	Accord général de coopération entre l'IICA et la Société de développement international Desjardins (SDID)	Centre régional central	SID/Canada	20.0	11.0
Soutien administratif à l'Institut International de recherche sur les politiques alimentaires (IIPRI)	Lettre d'entente entre l'IICA et l'IIPRI pour la réalisation d'activités conjointes concernant le développement agricole durable à l'échelle de coteau en Amérique centrale	Guatemala Honduras	IIPRI	150.0	150.0
CENTRE REGIONAL DES ANTILLES	Lettre de contribution de l'UNICEF, pour le soutien administratif : «Soutien à la recherche concernant les Amérindiens»	Guyane	UNICEF	1,765.0 2.7	116.4
Action de soutien administratif : Soutien à la recherche concernant les Amérindiens	Entente entre le ministère de l'Agriculture et l'IICA	Guyane	ROA	48.0	
Action de soutien administratif : Administration du Programme de développement rural intégré France-Guyane	Accord de projet entre le Fonds des Nations Unies pour la population, Direction de Haïti et de la République dominicaine, et l'IICA	Haïti	PNUF	23.4	
Projet : Technologie, organisation et crédit pour les petits agriculteurs en Haïti	Donation USAID n° 521-0216-0-00-0008-00 pour le projet : Transfert de technologie pour les systèmes de culture basés sur la production de café pour les petits producteurs agricoles en Haïti	Haïti	USAID	1,587.5	
Projet : Transfert de technologie pour les systèmes de culture basés sur la production de café pour les petits producteurs agricoles en Haïti	Convention de coopération conclue entre le SEA de la République dominicaine et l'IICA pour promouvoir le développement agricole et le bien-être en milieu rural	République dominicaine	SEA	86.4	86.4
Action de soutien administratif : Soutien au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture (SEA) pour promouvoir le développement agricole et le bien-être en milieu rural	Accord avec le Gouvernement français	Centre régional des Antilles	Gouvernement de la République Française	25.0	30.0
Projet : Soutien au développement de fruits tropicaux aux Antilles (phase II)					

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1997
CENTRE REGIONAL AMBIS Projet : Assistance technique et formation dans le cadre du Projet de développement agricole de Cotagaita-San Juan del Oro (CORDEPO)	Convention d'exécution entre la Corporation régionale de développement de Potosi (CORDEPO) et l'IICA pour l'exécution d'un programme d'assistance technique et de formation dans le cadre du Projet de développement agricole de Cotagaita-San Juan del Oro	Bolivie	FIDA/CORDEPO	9,901.1
Projet : Assistance technique et formation dans le cadre du Projet de développement agricole de Chuquisaca Sur (CORDECH)	Addenda à la convention de coopération conclue entre la Corporation régionale de développement de Chuquisaca Sur (CORDECH) et l'IICA pour soutenir le programme d'assistance technique et de formation au Projet de développement agricole de Chuquisaca Sur	Bolivie	FIDA/CORDECH	42.4
Projet : Assistance technique et formation dans le cadre du Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte (CORDECH)	Convention d'exécution entre la Corporation régionale de développement de Chuquisaca Norte (CORDECH) et l'IICA pour l'exécution d'un programme d'assistance technique et de formation dans le cadre du Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte	Bolivie	FIDA/CORDECH	40.9
Projet : Assistance technique et formation dans le cadre du Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte (CORDECH)	Convention d'exécution entre la Corporation régionale de développement de Chuquisaca Norte (CORDECH) et l'IICA pour l'exécution d'un programme d'assistance technique et de formation dans le cadre du Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte	Bolivie	FIDA/CORDECH	20.6
Projet : Assistance technique et formation dans le cadre du Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte (CORDECH)	Convention d'exécution entre la Corporation régionale de développement de Chuquisaca Norte (CORDECH) et l'IICA pour l'exécution d'un programme d'assistance technique et de formation dans le cadre du Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte	Bolivie	FIDA/CORDECH	29.7
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Projet de développement agricole de Cotagaita-San Juan del Oro (CORDEPO)	Convention de coopération entre la Corporation régionale de développement de Potosi (CORDEPO) et l'IICA pour l'exécution d'un programme de soutien administratif au Projet de développement agricole de Cotagaita-San Juan del Oro	Bolivie	FIDA/CORDEPO	292.2
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Projet de développement agricole de Chuquisaca Sur (CORDECH)	Convention de coopération entre la Corporation régionale de développement de Chuquisaca Sur (CORDECH) et l'IICA pour l'exécution d'un programme de soutien administratif au Projet de développement agricole de Chuquisaca Sur	Bolivie	FIDA/CORDECH	306.5

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte (CORDECH)	Convention de coopération entre la Corporation régionale de développement de Chuquisaca (CORDECH) et l'JICA pour l'exécution d'un programme de soutien administratif au Projet de développement agricole de Chuquisaca Norte	Bolivie	FIDA/CORDECH	63.3	64.3
Projet : Modernisation de la commercialisation des produits agricoles	Convention de coopération technique conclue entre le Secrétariat d'État à la Planification (SEP) et l'JICA pour la consultation au sujet de la modernisation de la commercialisation des produits agricoles	Colombie	DAP	66.0	
Projet : Financement du système d'information sur les prix et les volumes travaillés dans le secteur agricole (SIPSA)	Convention de coopération technique n° 120/94 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MA) et l'JICA pour la prestation d'une assistance technique dans la mise en oeuvre de la phase de financement du système d'information sur les prix et les volumes travaillés dans le secteur agricole (SIPSA)	Colombie	MA	36.3	77.0
Projet : Études pour le développement définition du secteur agricole	Convention de coopération technique n° 068/95 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MA) et l'JICA pour la réalisation d'études et de consultations concernant la définition de politiques dans le secteur agricole	Colombie	MA	297.0	275.0
Projet : Renforcement de la capacité de gestion institutionnelle, publique et privée pour soutenir la compétitivité du secteur agricole	Convention de coopération technique n° 007/95 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MA) et l'JICA en vue de promouvoir l'éducation d'études et de programmes visant le développement de la compétitivité du secteur agricole	Colombie	MA	550.0	550.0
Projet : Mise en oeuvre du système national de classification des carcasses et des morceaux de viande bovine	Convention de coopération technique n° 126/94 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MA) et l'JICA pour la mise en oeuvre du système national de classification des carcasses et des morceaux de viande bovine	Colombie	MA	59.0	

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Gestion des sols et mécanisation agricole	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural pour le redressement de l'agriculture dans le nord du département de Cesar et au sud de la Guajira	Colombie	MA	275.0	275.0
Projet : Mise en oeuvre de la politique destinée aux femmes en milieu rural	Convention de coopération technique n° 01-072-0-95 conclue entre le Fonds de cofinancement pour l'investissement en milieu rural (DRI) et l'IJICA	Colombie	DIP-Présidence de la République	305.0	305.0
Projet : Conseils techniques pour le développement rural - Fonds DRI	Convention de coopération technique n° 01-070-0-94 conclue entre le Fonds de cofinancement pour l'investissement en milieu rural (DRI) et l'IJICA	Colombie	DRI	646.8	646.8
Projet : Conseils techniques au Fonds d'organisation et de formation paysanne (CAPACTIAB)	Convention de coopération technique n° 006-95 conclue entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural et l'IJICA pour l'exploitation du Fonds d'organisation et de formation paysanne (CAPACTIAB)	Colombie	MA	646.8	646.8
Projet : Services techniques de bibliothèque et de publications	Convention entre le ministère de l'Agriculture de la Colombie et l'IJICA pour l'exploitation et la consolidation de la bibliothèque "Rodrigo Paña"	Colombie	MA	35.0	35.0
Action de soutien administratif : Soutien au modèle institutionnel du Centre de recherche sur la canne à sucre (CENICAMA)	Convention pour soutenir la recherche sur la canne à sucre, entre le Centre de recherche sur la canne à sucre (CENICAMA) et l'IJICA	Colombie	CENICAMA	90.0	100.0
Action de soutien administratif : Services de soutien administratif à l'Institut national d'appropriation des sols (INAT)	Convention de soutien administratif n° 033 conclue le 7 avril 1990 entre l'INAT (maintenant IMAT) et l'IJICA	Colombie	IMAT	112.2	91.6
Action de soutien administratif : Développement du secteur agricole en vue de produire des marchandises d'exportation	Convention de coopération technique conclue entre l'IJICA et le Secrétariat d'Etat à la Planification pour promouvoir des projets de recherche, de développement et de mise en oeuvre de technologies pour le secteur agricole en vue de produire des marchandises d'exportation.	Colombie	DIP	49.5	

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/COMMISSION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1977
Soutien à l'Action nationale de coopération technique	Convention d'exécution entre le ministère de l'Agriculture et de l'élevage de l'Équateur et l'IICA pour l'administration du Bureau de représentation nationale et des programmes de l'Institut en Équateur	Équateur	MAG	12.3
Projet : Coopération technique pour la réalisation du Projet de développement rural Penipe (Phase II)	Convention de coopération technique entre le Centre d'éradication du goitre et de formation des personnes handicapées (CEBYCAM), la Coopération technique du Gouvernement suisse (COTESU) et l'IICA	Équateur	COTESU	44.9
Projet : Coopération technique pour la réalisation du Projet de développement rural Patatecocha	Convention de soutien technique entre la Centrale équatorienne de services agricoles (CESA), la Coopération technique du Gouvernement suisse (COTESU) et l'IICA	Équateur	COTESU	79.2
Projet : Soutien technique pour la réalisation du Projet de lutte contre les inondations du Bassin inférieur du fleuve Guayas	Convention de soutien technique et administratif entre la Commission d'études pour le développement du bassin du fleuve Guayas (CEDEGE) et l'IICA	Équateur	BID/Gouvernement des Pays Bas	606.6
Action de soutien administratif : Soutien au secteur agricole BID-MAG	Convention de soutien administratif BID/MAG-IICA pour le soutien au secteur agricole de l'Équateur	Équateur	BID	3,959.9
Projet : Soutien à l'exécution du Plan d'action convenu entre les gouvernements du Chili et du Pérou afin d'intensifier la lutte contre la cérestie dans les zones frontalières	Accord d'exécution entre les gouvernements du Chili et du Pérou et l'IICA afin d'administrer la «Convention bilatérale Chili-Pérou destinée à intensifier la lutte contre la cérestie dans les zones frontalières des deux pays»	Pérou	Ministère de l'Agriculture du Chili	549.4
Projet : Promotion du transfert de technologie aux collectivités paysannes de la sierra péruvienne	Convention d'exécution entre l'Unité exécutrice du Projet de promotion du transfert de technologie aux collectivités paysannes de la sierra péruvienne et l'IICA pour l'exécution d'un programme d'assistance technique et de formation agricole	Pérou	FIDA	118.8
Projet : Création d'un réseau régional et national de formation en développement rural	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture et de l'élevage (MAG) et l'IICA pour l'exécution d'un programme de coopération technique visant à soutenir la Fondation pour la formation et la recherche appliquée à la réforme agraire (CIAMA)	Venezuela	FIDA	168.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif au pré-investissement du MIC et au renforcement de son Bureau de planification (Programme PSMT)	Accord de services administratifs entre le ministère de l'Agriculture et de l'élevage (MIC) de la République du Venezuela et l'IICA en vue du soutien au pré-investissement du MIC et au renforcement de son Bureau de planification	Venezuela	BIRF BIRF/MAC	810.0 918.0	810.0 1,080.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Plan d'investissements en vue de la transformation du secteur agricole (Programme P115A)	Convention de coopération technique non remboursable A1W/SF-4359-RG entre la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'IICA	Centre régional andin	BID	3.0	
Projet : Programme coopératif de recherche et de transfert de technologie agricoles de la sous-région andine (PROCIANDINO), deuxième étape	Convention de coopération technique non remboursable A1W/SF-4830-RG entre la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'IICA	Centre régional andin	BID	102.0	25.0
	Convention de coopération technique conclue entre l'Institut bolivien de technologie agricole (IBTA), de la République de Bolivie, l'Institut colombien d'agriculture (ICA), de la République de Colombie, l'Institut national de recherches agricoles (INRA), de la République de Venezuela, l'Institut national de recherches agricoles et agroalimentaires (INIAA) de la République du Pérou, le Fonds national de recherches agricoles (FONAIAP), de la République du Venezuela, d'une part, et l'IICA, d'autre part, afin d'institutionnaliser le Programme coopératif de recherche agricole de la sous-région andine, qui, à partir de la date d'entrée en vigueur de cette convention, s'appellera Programme coopératif de recherche et de transfert de technologie agricoles de la sous-région andine (PROCIANDINO), deuxième étape.	Centre régional andin	Pays	62.5	62.5

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Programme régional de mise en valeur des caméllides sud-américaine	Contrat d'assistance technique financière - donation A.T. n° 256 (Programme régional de mise en valeur des caméllides sud-américains) - entre le Fonds international de développement agricole et l'IICA	Bolivie, Pérou, Argentine et Chili	FIDA	282.5	72.3
CENTRE RÉGIONAL SUD Projet : Soutien technique et administratif au cabinet du Secrétariat d'État pour les activités liées aux négociations commerciales à l'échelle internationale	Lettre d'entente entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA au cabinet du Secrétariat d'État administratif au cabinet du Secrétariat d'État pour les activités liées aux négociations commerciales à l'échelle internationale	Argentine	SAGYP	23,083.4	21,846.6
Projet : Soutien technique et administratif au SAGYP pour l'analyse du secteur agricole et la définition de lignes politiques (SAGYP/Politiques)	Lettre d'entente entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA en vue d'un soutien technique au cabinet du Secrétariat d'État pour l'analyse du secteur agricole et la définition de lignes politiques (SAGYP/Politiques)	Argentine	SAGYP	784.0	560.1
Projet : Soutien technique et administratif au Sous-Secrétariat à l'Économie agricole pour l'élaboration de programmes, de projets et d'études concernant le secteur agricole (SAGYP/Projets)	Lettre d'entente entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche et l'IICA en vue d'un soutien technique et administratif au Sous-Secrétariat à l'Économie agricole pour l'élaboration de programmes, de projets et d'études concernant le secteur agricole (SAGYP/Projets)	Argentine	SAGYP	784.0	784.0
Projet : Soutien au SEMASA pour la mise à exécution du Programme de modernisation des services agricoles	Annexe n° 2 à la Convention d'exécution concernant la coopération technique entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche de la République d'Argentine et l'IICA en vue de renforcer le sous-programme du Service national de santé animale (SEMASA)	Argentine	SEMASA	336.0	336.0
Projet : Renforcement des institutions de développement rural pour promouvoir l'Équité et accroître la compétitivité des petits exploitants dans un contexte d'intégration	Lettre d'entente entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour la prestation d'une assistance technique au SAGYP en vue de l'exécution du Projet des femmes du Nord-Est de l'Argentine	Argentine	UNIFEM	56.0	56.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Soutien technique et administratif au développement régional de la province de Jujuy	<p>Convention d'exécution entre le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Elevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour la formation du personnel technique et le soutien institutionnel au Programme de crédit et de soutien technique aux petits producteurs agricoles du Nord-Est de l'Argentine</p> <p>Lettre d'entente n° 16 entre l'Institut national de technologie agricole et l'IICA pour aider l'INTA à élaborer et exécuter des politiques, programmes et projets en faveur des petits producteurs</p> <p>Lettre d'entente entre le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Elevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA en vue d'un soutien au SAGYP pour l'exécution du Programme social agricole</p>	Argentine	FIDA	28.0	28.0
Projet : Soutien technique et administratif au développement régional de la province de Tucumán	<p>Accord général de coopération technique entre l'IICA et le Secrétariat à la Production et la coopération technique dans les domaines des sciences et de la technologie agricole, du commerce intérieur et extérieur, et de la protection phytosanitaire, à l'appui de plans de diversification et de reconversion productive dans la province de Jujuy</p> <p>Accord général de coopération technique entre l'IICA et le Secrétariat à la Production et la coopération technique dans les domaines des sciences et de la technologie, des ressources naturelles, de la production agricole, du commerce intérieur et extérieur, et de la protection phytosanitaire, à l'appui de plans de diversification et de reconversion productive dans la province de Tucumán</p>	Argentine	Province de Tucumán	224.0	224.0
Projet : Soutien technique et administratif au développement régional de la province de Salta	<p>Accord général de coopération technique entre l'IICA et le Secrétariat à la Production et la coopération technique dans les domaines des sciences et de la technologie, des ressources naturelles, de la production agricole, du commerce intérieur et extérieur, et de la protection phytosanitaire, à l'appui de plans de diversification et de reconversion productive dans la province de Tucumán</p>	Argentine	Province de Salta	560.0	560.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1997
Projet : Soutien technique et administratif au développement régional de la province de Mendoza	<p>protection phytosanitaire, à l'appui de plans de diversification et de reconversion productive dans la province de Salta</p> <p>Lettre d'entente n° 1 entre le Secrétariat à la Production de la province de Salta (SP Salta) et l'IICA en vue de la prestation de services de coopération technique à l'Unité de coordination provinciale du Plan de «Transformation productive du secteur du tabac de la province de Salta»</p> <p>Accord général de coopération technique entre l'IICA et le Sous-Secrétariat à l'Agriculture et à l'Élevage de la province de Mendoza (SAP-Mendoza) en vue du développement et de la coopération technique dans les domaines des sciences et de la technologie, des ressources naturelles et de la production agricole, du commerce intérieur, extérieur, et de la protection phytosanitaire</p>	Argentine	Province de Mendoza	336.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au développement de zones productrices de tabac	<p>Lettre d'entente entre le SAGOP et l'IICA pour effectuer l'analyse et le réaménagement des zones productrices de tabac en Argentine</p>	Argentine	SAGOP/Zones productrices de tabac	756.0
Action de soutien administratif : Coopération pour le développement de programmes d'évaluation institutionnelle et le soutien à la Direction nationale de l'INTA dans le déroulement de technologie agricole (INTA) dans le déroulement d'activités essentielles	<p>Lettre d'entente n° 12 : Coopération en vue de l'élaboration de programmes d'évaluation institutionnelle et le soutien à la Direction nationale de l'INTA dans le déroulement d'activités essentielles</p>	Argentine	INTA	326.0
Action de soutien administratif : Coopération avec l'Institut national de technologie agricole (INTA) et l'IICA pour la mise sur pied et la réalisation de cours sur la production de blé pour l'Amérique latine	<p>Lettre d'entente n° 14 entre l'INTA et l'IICA sur la mise sur pied et la réalisation de cours pour la production de blé pour l'Amérique latine</p>	Argentine	BID/FIDA	21.6
Action de soutien administratif : Coopération et soutien au déroulement de la deuxième étape du Système intégré d'information agricole (INTA/INDEC)	<p>Lettre d'entente n° 15 entre l'IICA et l'INTA pour fournir un soutien dans l'exécution d'activités liées au traitement, à l'analyse et à la diffusion de l'information fournie par le recensement agricole national de 1988, et dans le déroulement de la deuxième étape du Système intégré d'information agricole, conformément aux dispositions des accords INTA-INDEC</p>	Argentine	INTA	43.2

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETTRINE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Programme d'éradication de la céréatite (MEMOZA/MOSCA)	Lettre d'entente n° 1 entre le Secréariat d'État à l'Agriculture et à l'Élevage de la province de Mendoza (SAG-Mendoza) et l'IICA en Argentine pour appuyer l'exécution du Programme d'éradication de la céréatite (MEMOZA/MOSCA)	Argentine	Province de Mendoza	1,080.0	1,080.0
Action de soutien administratif : Activités d'évaluation des ressources halieutiques (SAGYP/INIDEP)	Lettre d'entente entre l'Institut national de recherche et de développement de la pêche (INIDEP) et l'IICA pour fournir un soutien administratif et technique aux activités d'évaluation des ressources halieutiques préparatoires en vue de l'exécution du programme de modernisation des services agricoles, volet pêche	Argentine	SAGYP/INIDEP	324.0	324.0
Action de soutien administratif : Soutien à l'Institut national de la statistique et des recensements (INDEC) en vue de réaliser une étude sur la formulation des méthodes d'élaboration d'estimations agricoles	Lettre d'entente entre l'Institut national de la statistique et des recensements de la République argentine et l'IICA en vue de réaliser une étude sur la reformulation des méthodes d'élaboration d'estimations agricoles	Argentine	INDEC	324.0	324.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif à l'unité de coordination du projet Secréariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche - Fonds international de développement agricole (SAGYP/FIDA)	Lettre d'entente entre le Secréariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour le soutien administratif aux coûts opérationnels de l'unité nationale de coordination du programme de crédit et de soutien technique aux petits producteurs agricoles du Nord-Est argentin	Argentine	FIDA	37.6	37.6
Action de soutien administratif : Soutien administratif au processus d'organisation et d'équipement de l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV)	Lettre d'entente entre l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV) et l'IICA pour l'appui administratif au processus d'organisation et d'équipement de l'IASCAV	Argentine	IASCAV	1,080.0	1,080.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Secréariat d'État aux Ressources naturelles et à l'Environnement humain pour le poursuite d'actions touchant au développement du système environnemental national	Lettre d'entente entre le Secréariat d'État aux Ressources naturelles et à l'Environnement humain et l'IICA sur le soutien administratif au Secréariat d'État aux Ressources naturelles et à l'Environnement humain pour le poursuite d'actions s'inscrivant dans le cadre du projet de prêt de la Banque mondiale et touchant à des aspects du système environnemental national	Argentine	SBN y AH	540.0	540.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
<p>Action de soutien administratif : Soutien au contrôle satellite des activités de la flottille de pêche</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien au Projet de faisabilité relatif à l'amélioration de l'infrastructure des ports de pêche argentins</p> <p>Action de soutien administratif : Étude de la demande de produits de pêche argentins et promotion de la consommation</p> <p>Action de soutien administratif : Évaluation des ressources hydriques en vue de l'entrée en vigueur du Programme national de développement de l'aquaculture</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien à la participation aux foires et réunions internationales</p> <p>Action de soutien administratif : Amélioration du fonctionnement des ports de pêche</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien administratif au programme national de prévention contre l'anthrax du cotonnier (<i>Anthrenus grandis</i>) en Argentine</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien administratif au Programme d'éradication de la céraïte (IASCAV/ROSSCA)</p>	<p>Lettre d'entente entre le Secrétariat régional à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche et l'IICA-Argentine, à l'appui de la réalisation d'activités préparatoires d'exécution du projet de modernisation des services agricoles, volet Pêche</p> <p>Lettre d'entente entre l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV) et l'IICA pour le soutien administratif au programme national de prévention contre l'anthrax du cotonnier (<i>Anthrenus grandis</i>) en Argentine</p> <p>Lettre d'entente entre l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV), les Services aux Aires Agrícolas des Provinces de Mendoza et de San Juan et l'IICA pour le soutien administratif au Programme d'éradication de la céraïte (IASCAV/ROSSCA)</p>	Argentine	SAGYP	1,458.0	1,458.0
		Argentine	IASCAV	1,080.0	1,080.0
		Argentine	IASCAV	648.0	648.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Action de soutien administratif : Soutien administratif au processus de déclaration de zones libres du nématode doré (GLOBODORA ROSTOCHIENSIS)	Lettre d'entente entre l'Institut argentin de protection et de qualité végétales (IASCAV), les secrétariats aux Affaires agricoles des provinces de Mendoza et de San Juan et l'IICA pour le soutien administratif au processus de déclaration de zones libres du nématode doré (GLOBODORA ROSTOCHIENSIS)	Argentine	IASCAV	324.0	324.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif aux activités que doit réaliser la contrepartie nationale du Programme de modernisation des services agricoles (Cabinet/SAGYP/IICA)	Lettre d'entente n° 2 entre le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour le soutien administratif aux activités que doit réaliser la contrepartie nationale du Programme de modernisation des services agricoles (Cabinet/SAGYP/IICA)	Argentine	SAGYP/Cabinet	864.0	864.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Sous-Secrétariat d'Etat à la production agricole dans l'exécution du Programme de promotion des instruments de crédit agricole (SAGYP/Commercialisation)	Lettre d'entente entre le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour fournir un soutien administratif au Sous-Secrétariat d'Etat à la production agricole dans l'exécution du Programme de promotion des instruments de crédit agricole (SAGYP/Commercialisation)	Argentine	SAGYP	540.0	540.0
Action de soutien administratif : Soutien à l'élaboration de projets forestiers et agro-alimentaires au niveau provincial	Lettre d'entente n° 2 entre l'Institut forestier national, le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour fournir un soutien administratif à l'élaboration de projets forestiers au niveau provincial (ONG provinciales)	Argentine	SAGYP	540.0	540.0
Projet : Coopération avec l'Institut brésilien de la recherche agricole (EMBRAPA) pour l'exécution de services de coopération technique dans le domaine de la modernisation de la technologie agricole dans la région Centre-Sud du Brésil	Contrat de coopération technique conclu entre l'Institut brésilien de la recherche agricole (EMBRAPA) et l'IICA pour l'exécution de services de coopération technique dans le domaine de la modernisation de la technologie agricole dans la région Centre-Sud du Brésil (PROMOAGRD)	Brésil	BID/EMBRAPA	2,507.0	2,725.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1997
Projet : Renforcement des services de santé animale au Brésil	Accord de coopération technique entre l'Union fédérale, par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture, de l'Approvisionnement et de la Régions agricoles, l'IICA, dont le siège se trouve à San José, au Costa Rica, et le bureau de l'IJICA au Brésil, pour le renforcement du Programme de santé animale dont est chargé le Secrétariat d'État à la lutte contre les maladies des plantes et des animaux (SPA)	Brésil	MABA/SDA/DOA	167.0
Projet : Coopération technique avec le Secrétariat d'État à l'Irrigation (SIR) ou le Secrétariat d'État aux Travaux visant à contrer la sécheresse (DINOCS) pour la mise en oeuvre du projet d'Irrigation Nordeste I	Accord de coopération technique entre le Secrétariat exécutif du Programme national d'Irrigation et l'IJICA pour le projet d'Irrigation Nordeste I, avec l'intervention du Secrétariat d'État aux Travaux visant à contrer la sécheresse	Brésil	BIRF	896.0
Projet : Mise en oeuvre d'un système d'analyse des risques et de contrôle des points critiques dans le produit de la pêche	Accord entre le ministre de l'Agriculture, de l'Approvisionnement et de la Régions agricoles, l'IJICA pour la mise en oeuvre de projets liés au Programme de la qualité et de la productivité	Brésil	MABA	336.0
Projet : Renforcement institutionnel du Secrétariat d'État aux Ressources hydriques en vue de l'administration intégrée des ressources hydriques	Accord de base entre la République fédérative du Brésil et l'IJICA sur les immunités, les relations et les privilèges institutionnels pour la coopération dans le domaine de l'administration des ressources hydriques	Brésil	BIRF/SIR	1,263.0
Action de soutien administratif : Soutien administratif au Centre international d'Agriculture tropicale (CIAT) au Brésil	Lettre d'entente entre l'IJICA et le Centre international d'Agriculture tropicale (CIAT) en vue du soutien administratif au Brésil	Brésil	CIAT	1,100.0
Action de soutien administratif : Soutien aux activités de coopération entre l'Université de l'État de la Caroline du Nord et l'Institut brésilien de recherche agricole (MCSU/EMBRAPA)	Lettre d'entente entre l'Université de l'État de la Caroline du Nord (MCSU) et l'IJICA afin que les deux institutions reprennent la coopération technique en coordination avec les activités d'EMBRAPA	Brésil	MCSU/EMBRAPA	86.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Soutien au développement institutionnel du ministère de l'Agriculture	Convention de coopération technique entre le Bureau de planification agricole et l'IIICA, à l'appui de la formation et de l'assistance technique	Chili	ODEPA/BIID	125.2	128.9
Projet : Renforcement de la capacité institutionnelle, technique et de gestion de l'Institut national de développement agricole (INMAP)	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture du Chili, le SAG et l'IIICA pour soutenir le renforcement du SAG	Chili	SAG	119.1	122.6
Action de soutien administratif : Administration de ressources à l'appui de la formation à l'extérieur et de l'assistance technique internationale	Convention de coopération technique entre le Bureau de planification agricole et l'IIICA, à l'appui de la formation et de l'assistance technique	Chili	ODEPA	58.1	59.8
Projet : Renforcement de la capacité institutionnelle, technique et de gestion de l'Institut national de développement agricole (INMAP)	Accord de base entre le Sous-secrétariat à l'Agriculture et l'IIICA	Chili	Secrétariat d'Etat à l'Agriculture INMAP	22.9	23.5
Projet : Soutien à l'élaboration de domaines stratégiques de coopération au ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)	Convention de coopération entre le Service de l'agriculture et de l'élevage et l'IIICA, en vue d'administrer des ressources à l'appui de la formation à l'extérieur et de l'assistance technique internationale	Chili	SAG/BIID	225.1	236.3
Projet : Renforcement institutionnel de soutien à l'exploitation agricole	Lettre d'entente PSA n° 5 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IIICA	Uruguay	MGAP	30.2	30.2
Projet : Renforcement du Service de protection agricole du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche, à l'appui du développement des exportations agricoles de l'Uruguay	Convention entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay et l'IIICA pour contribuer au développement de l'exploitation agricole	Uruguay	MGAP/ANAGRA	120.0	120.0
Projet : Renforcement du Service de protection agricole du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche, à l'appui du développement des exportations agricoles de l'Uruguay	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche et l'IIICA pour le renforcement institutionnel de la Direction des services de protection agricole	Uruguay	MGAP/SPA	385.0	385.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
<p>Action de soutien administratif : Soutien au ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche pour améliorer la gestion du personnel du Cabinet du Ministre</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien au Conseil national de l'exploitation agricole (JUNAGRA) pour sa gestion interne</p>	<p>Lettre d'entente PSA n° 5 entre le ministère de l'Élevage de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA</p> <p>Lettre d'entente G3 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA pour appuyer la gestion interne du Conseil national de l'exploitation agricole</p>	Uruguay	MGAP	324.0	324.0
<p>Action de soutien administratif : Soutien à la gestion de la convention liant le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et les associations corporatives de producteurs pour la validation technologique d'alternatives agricoles et la campagne de lutte contre la perruque</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien au PROVA pour l'administration de la récupération du capital de risques</p>	<p>Lettre d'entente D42 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA, dans le cadre de la convention de coopération technique conclue avec le MGAP, pour appuyer la modernisation du secteur agricole</p>	Uruguay	MGAP	194.4	194.4
<p>Action de soutien administratif : Renforcement de la capacité de gestion de la Direction générale des services agronomiques du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)</p>	<p>Lettre d'entente D32 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA, dans le cadre de la convention de coopération technique conclue avec le MGAP, pour appuyer la modernisation du secteur agricole</p>	Uruguay	MGAP	32.4	32.4
<p>Action de soutien administratif : Soutien à la gestion administrative de la Direction des céréales du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)</p> <p>Action de soutien administratif : Soutien à l'unité de coordination des affaires internationales du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)</p>	<p>Lettre d'entente D43 entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA, dans le cadre de la convention de coopération technique conclue par le MGAP et l'IICA, pour la modernisation du secteur agricole</p>	Uruguay	MGAP	44.3	44.3
<p>Action de soutien administratif : Soutien à la gestion administrative de la Direction des céréales du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)</p>	<p>Lettre d'entente D49, dans le contexte de la convention-cadre de coopération conclue avec le MGAP, pour appuyer la modernisation du secteur agricole</p>	Uruguay	MGAP/OIGA	162.0	162.0
<p>Action de soutien administratif : Soutien à l'unité de coordination des affaires internationales du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)</p>	<p>Lettre d'entente D40, dans le contexte de la convention-cadre de coopération conclue avec le MGAP, pour appuyer la modernisation du secteur agricole</p>	Uruguay	MGAP	86.4	86.4
<p>Projet : Programme coopératif de recherche et de transfert de technologie pour les tropiques sud-américains (PROCTROPICOS)</p>	<p>Convention de coopération conclue entre l'Institut bolivien de technologie agricole (IBTA) de la République de Bolivie, l'Institut brésilien de recherche agricole (EMBRAPA) de la République fédérative du Brésil, l'Institut colombien d'agriculture (ICA) de la République de Colombie, l'Institut national de recherches agricoles (INIAP) de la République de l'Équateur,</p>	Brésil Centre régional andin Guyana	Pays	150.6	150.8

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996	Milliers de US\$ 1997
Projet : Programme coopératif de recherche pour le développement technologique agricole du Cône sud (PROCIUS)	<p>le ministère de l'Agriculture de la République coopérative du Guyana, l'Institut national de recherche agricole et agro-alimentaire (INIAM) de la République du Pérou, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Suriname, le Fonds national de recherches agricoles (FONAP) de la République de Venezuela, une part, et l'ILICA, d'autre part, ont décidé de réaliser le Programme coopératif de recherche et de transfert de technologie pour les tropiques sud-américains (PROCIUS/IOS)</p> <p>Convention de coopération conclue entre l'Institut national de technologie agricole (INTA) de la République argentine, l'Institut bolivien de technologie agricole (ISTA) de la République de Bolivie, l'Institut brésilien de recherche agricole (EMBRAPA) de la République fédérative du Brésil, l'Institut de recherches agricoles (INIA) de la République du Chili, la Direction de la recherche et du développement agricoles et forestiers (DIDAF) du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de la République du Paraguay et le Centre de recherches agricoles (CIRA) de l'Université de la République de l'Uruguay, d'une part, et l'ILICA, d'autre part, afin d'institutionnaliser le Programme coopératif de recherche agricole du Cône sud (PROCIUS) qui, à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente convention, s'appellera Programme coopératif pour le développement technologique agricole du Cône sud (PROCIUS)</p>	Suriname	Pays	581.6	581.6
Projet : Renforcement des services nationaux de protection phytosanitaire pour faciliter l'échange commercial de produits agricoles dans les pays du Cône sud	<p>Convention de coopération entre les ministères de l'Agriculture de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, d'une part, et l'ILICA, d'autre part, pour fournir un soutien technique et administratif au Comité régional de protection phytosanitaire (COSAVE) pour qu'il soit en mesure d'atteindre ses fins et objectifs</p>	Bolivie Centre régional sud	COSAVE	270.9	138.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$	
				1996	1997
<p>Projet : Programme coopératif de développement rural pour les pays de la Région sud (PROCODER)</p>	<p>Convention de coopération entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) de la République argentine, le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire (MIRA) de la République fédérative du Brésil, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MISAGRI) de la République du Chili, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG) de la République du Paraguay, le ministère de l'Élevage, de la Pêche, de l'Aquaculture et de la Pêche (MAGAP) de la République démocratique du Uruguay, l'Institut national de recherches agricoles (INIA) de la République argentine, l'Institut agraire (INCRA), la Corporation de développement de la vallée du São Francisco (CODEVASF), la Surintendance de développement du Nord-est (SUDENE) et la Banque du Nordeste du Brésil (BNB) de la République fédérative du Brésil, l'Institut national de développement agricole (INDAP) et l'Institut de recherches agricoles (INIA) de la République du Chili, d'une part, et l'IICA, d'autre part, afin de mettre en oeuvre le Programme coopératif de développement rural de la Région sud (PROCODER)</p>	Centre régional sud	Pays	90.0	100.0
<p>CENTRE RÉGIONAL NORO</p> <p>Projet : Recherche et développement agricoles et forestiers : Volets de recherche et d'organisation pour le transfert de technologie</p>	<p>Accord interinstitutionnel de coopération technique conclu d'une part par le Secrétariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques, au nom des États-Unis du Mexique, et d'autre part, par l'IICA, pour appuyer la mise en oeuvre des volets de recherche et de développement institutionnel du projet de recherche et de développement agricoles et forestiers (PIER)</p>	Mexique	Secrétariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural	7,286.0	7,282.5
<p>Projet : Renforcement des services de santé animale au Mexique</p>	<p>Accord de coopération en matière de santé animale entre l'IICA et le Secrétariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques des États-Unis du Mexique</p>	Mexique	Secrétariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural	1,026.0	1,080.0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US\$ 1996 et 1997
Projet : Renforcement des services de protection phytosanitaire à l'appui de la production nationale de produits agricoles mexicains - Fonds publics	Protocole d'entente en matière de coopération phytosanitaire entre le Secréariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques (SARH) des États-Unis du Mexique et l'IICA	Mexique	Secréariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural	612.2 612.2
Projet : Renforcement des services de protection phytosanitaire à l'appui de la production et du commerce de produits agricoles mexicains - volet Pré-inspection	Protocole d'entente en matière de coopération phytosanitaire entre le Secréariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques (SARH) des États-Unis du Mexique et l'IICA	Mexique	Secréariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural	2,001.2 2,001.2
Action de soutien administratif : Programme national d'éradication de la céréatite	Accord pour la coopération à la campagne nationale d'éradication de la céréatite entre le Secréariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques des États-Unis du Mexique et l'IICA	Mexique	Secréariat d'État à l'Agriculture et au Développement rural	3,499.8 3,499.8
PROJETS CONCERNANT NOTRE MÉTROPOLISE Projet : Programme régional sur la communication, la femme et le développement durable	Accord sur la contribution de la Suède à l'IICA pour le programme régional sur la communication, la femme et le développement durable	Siège	ASDI	1,056.5 56.0
Projet : Promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et de la production agricole	Développement institutionnel pour la production agricole durable à l'instar de coteau en Amérique centrale	Siège	Ambassade royale des Pays-Bas	602.0 331.5
Projet : Promotion et développement de l'innovation technologique	Convention de coopération technique non remboursable ATM/SF-4833-RC entre la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et l'IICA	Siège	BID	325.0
Projet : Participation de l'IICA au Programme de l'Hémisphère pour le développement agro-alimentaire rural (PROBIR)	Protocole de donation entre le Centre de données pour le développement international (CIDI) et l'IICA pour la création d'un projet de recherche-action à l'instar de l'Amérique latine) Archives du Centre : 920025	Siège	CID	43.5

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION CONTINUA/LETRE D'ENTENTE/ETC.	Pays	Source de Financement	Milliers de US \$	1996	1997
	Lettre d'entente entre l'IICA et le Centre de coopération international de recherches agronomiques pour le développement et l'ajustement agricole (CIADAP) et l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pour le développement du Programme coopératif d'agro-industrie rurale (PROAIR)	Siège	CIADAP-SAR	10,0	10,0	10,0
			TOTAL	52.108,8	52.108,8	41.943,2

2. D'autoriser le Directeur général à définir et à exécuter les projets financés avec des ressources extérieures qui font l'objet de négociations et qui sont présentés à l'annexe 3 du projet de programme budget.

3. D'autoriser le Directeur général à accepter des contributions et des dons et à conclure des contrats qui ne sont pas expressément inclus dans la présente résolution, à condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre des objectifs des programmes de l'IICA, le Directeur général devant au préalable informer les États membres du Comité exécutif lorsque le montant des contrats excède 500 000 \$ US par an. Ces contrats doivent contenir des dispositions prévoyant que les montants inclus couvrent les frais administratifs et techniques indirects conformément aux résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif à cet égard.

4. De prendre des dispositions pour que tout solde non utilisé provenant d'accords, de conventions, de contrats, de lettres d'entente, etc., pendant les années 1996 et 1997 soit tenu en réserve dans le fond en fiducie de l'IICA et utilisé conformément aux conditions de versement des contributions.

5. D'autoriser le Directeur général à ajuster les montants relatifs aux projets élaborés sur la base de chiffres estimatifs, dans la mesure où les ressources seront effectivement confirmées par les institutions participantes.

IICA/JIA/Res.255(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 255

MESURES VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DE
L'INSTITUT DURANT L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième
réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que malgré la demande croissante de services que fournit l'IICA aux États membres dans le domaine de l'agriculture durable, du commerce, de la santé, de la recherche scientifique, du développement rural et de la production, le pourcentage des activités de l'Institut financées à même les ressources de quote-parts s'est sans cesse amenuisé ces dernières années ;

Que le Comité exécutif a recommandé l'adoption d'un programme-budget pour l'exercice biennal 1996-1997 avec une croissance nominale de 0 % des quote-parts, et que, par conséquent, il est nécessaire de prendre des initiatives innovatrices pour renforcer la capacité financière de l'Institut ;

Que la Résolution n° 235 adoptée par le Comité exécutif à sa quinzième réunion recommande au Conseil inter-américain de l'agriculture de prendre des mesures visant à recouvrer les quote-parts en retard ;

Que l'étude sur les CATI présentée par la firme Price Waterhouse pour 1994 en vertu de la règle 3.5.2 du Règlement financier de l'Institut a conclu que l'IICA devrait imposer un pourcentage moyen de 11,57 % à des projets financés à même les ressources externes, et que par la Résolution n° 237 qu'il a adoptée à sa quinzième réunion, le Comité exécutif a demandé que soient pris en ligne de compte les résultats et recommandations de l'étude sur la négociation des CATI de 1995 et des années suivantes ;

Que quelques États membres ont recommandé que soient étudiées des solutions de rechange pour augmenter les recettes de l'Institut en vue du financement de ses activités ;

Qu'au cours de la réunion précédant la huitième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, le Comité exécutif a émis la résolution IICA/CE/Res.253 «Mesures visant à renforcer la capacité financière de l'Institut durant l'exercice biennal 1996-1997»,

DÉCIDE :

1. D'autoriser le Directeur général à mettre en oeuvre un programme visant à encourager le recouvrement et la vente de services ainsi que la production d'autres recettes diverses ;
2. De solliciter des États membres le don à l'Institut de locaux et de ressources humaines et matérielles pour les bureaux de l'Institut dans les pays et pour les centres régionaux qui se trouvent sur son territoire ;
3. De réitérer la Résolution n° 237 de la quinzième réunion du Comité exécutif concernant les CATI ;

4. De faire adopter la recommandation de la Résolution n° 235 au sujet de mesures visant à permettre le recouvrement des quote-parts en retard et d'autoriser le Directeur général à appliquer les mesures recommandées dans la résolution et qui seront adoptées à la seizième réunion ordinaire du Comité, sous réserve de ratification par le Conseil, à sa neuvième réunion ordinaire ;
5. De demander au Directeur général d'accélérer la restructuration de l'Institut et d'étendre le processus de décentralisation de façon à permettre des réductions importantes des frais administratifs et à accroître l'efficacité et la compétitivité ;
6. De demander au Directeur général de proposer des modifications aux normes existantes en vue de faciliter l'obtention de ressources hors quote-parts et de rendre flexible sa gestion.

IICA/JIA/Res.256(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 256

MESURES POUR LE RECouvreMENT DES ARRIÉRÉS DE QUOTE-PARTS

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document d'information n° 3 intitulé «Relevé des quote-parts des pays membres au 31 mai 1995» ; le document formulé à la réunion du Groupe de travail pour le recouvrement des quote-parts,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 23 de la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture prévoit que «les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quote-parts versées annuellement et fixées par le Conseil» ;

Que l'article 24 de la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture prévoit qu'un État membre en retard dans le paiement de sa quote-part pendant plus de deux années complètes verra son droit de vote suspendu au Conseil et au Comité exécutif sauf si ceux-ci décident que le non-paiement «est dû à des raisons indépendantes de la volonté de l'État intéressé» ;

Que, d'après l'article 80 du Règlement intérieur de la Direction générale, «les quote-parts annuelles sont exigibles le premier jour de l'année de l'exercice financier correspondant» ; que l'article 81 du Règlement intérieur stipule que la Direction générale «percevra toutes les ressources de l'Institut, et elle devra réaliser toutes les démarches nécessaires pour les percevoir en temps opportun» ; et que la règle 3.3.3 du Règlement financier prévoit qu'il incombe au Directeur général d'obtenir les quote-parts des États membres ;

Que les États membres qui ne versent pas à temps leur quote-part retardent et bloquent inutilement l'exécution du programme-budget approuvé et portent préjudice à l'Institut et aux États membres qui se conforment entièrement à leurs obligations pour ce qui est du versement de leur quote-part ;

Qu'un groupe de travail du présent Comité exécutif (constitué de délégués du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, des États-Unis, du Mexique, du Pérou, du Suriname et du Venezuela) a recommandé une série de mesures pour faciliter le recouvrement des quote-parts en retard ;

Que des efforts systématiques visant à recouvrer des arriérés de quote-parts, par l'intermédiaire de négociations directes avec les États membres et au moyen de calendriers de paiement réalistes, se sont révélés efficaces pour réduire les arriérés dans le cas d'autres organismes internationaux,

DÉCIDE :

1. De demander instamment aux États membres qui n'ont pas encore versé leur quote-part de 1995, de le faire le plus tôt possible.

2. D'autoriser le Directeur général (pour déroger exceptionnellement au règlement pertinent) à créditer les sommes reçues des États membres en arriérés au cours de l'année 1995 comme paiement de leur quote-part de 1995 et, du moment que la quote-part de 1995 est couverte, de négocier avec ces États membres des calendriers réalistes et des méthodes de paiement pour tous les autres arriérés dus.
3. De charger le Directeur général de préparer, en prévision de la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, une étude et des recommandations sur
 - a) la faisabilité d'accepter d'autres formes de paiement pour les quote-parts dont le versement est en retard, notamment mais non uniquement, le paiement en monnaie locale, le paiement en nature (biens immobiliers, services, etc.), le paiement en titres négociables et des contributions à des fonds destinés à assurer le développement durable ;
 - b) des mesures incitatives et des sanctions pour encourager le paiement rapide des quote-parts courantes et des arriérés.

IICA/JIA/Res.257(VIII-O/95)
19 septembre 1995
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 257

CATI

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les contraintes budgétaires des États membres continuent à limiter les quote-parts pouvant être affectées à des programmes ou à des projets valables par l'intermédiaire d'organismes multinationaux, notamment par l'Institut interaméricain pour la coopération en agriculture («IICA»), au profit du secteur agricole et en vue de mettre en valeur le commerce ou de développer le secteur privé dans les Amériques ;

Que les instituts comme l'IICA doivent continuellement rechercher un financement et des contrats de source extérieure pour favoriser, chez les États membres, l'accroissement des revenus dans le secteur agricole, le développement des échanges commerciaux et de l'agroindustrie ainsi que d'autres projets d'aide technique et de développement des ressources humaines, afin de remplacer l'aide financière que constituait auparavant le versement des quote-parts des États membres ;

Que ces contrats doivent être rédigés de sorte que tous les coûts à la charge de l'IICA soient récupérés, notamment tous les coûts directs et indirects ainsi que les frais généraux («CATI») et que ces coûts ne doivent

pas être payés au moyen des quote-parts versées par les États membres ;

Que si l'IICA ne facture pas des CATI suffisants et appropriés dans les contrats extérieurs, de manière à couvrir tous ses coûts directs et indirects liés à l'exécution de ces contrats, il pourrait en résulter de graves problèmes de liquidités qui mettraient sérieusement en péril la situation financière de l'IICA et qui nuiraient à d'autres projets essentiels et à leur réalisation ;

Que le Comité exécutif, à sa quinzième réunion ordinaire, avec la résolution n° 237, a accepté le rapport d'une firme indépendante de consultation et sa recommandation selon laquelle l'IICA devrait avoir facturé un taux moyen de 11,57 % en 1994 pour les CATI liés aux travaux réalisés dans le cadre de contrats extérieurs,

DÉCIDE :

De demander au Directeur général de prendre en compte les résultats et les recommandations de l'étude des CATI pour 1994, ainsi que les inquiétudes exprimées par les membres du Comité exécutif, au moment où il s'agira de fixer des taux adéquats pour les CATI dans le cas des projets financés par l'extérieur et négociés avant la fin de 1995, ces taux devant être modifiés par la suite en fonction des résultats d'autres examens des CATI.

IICA/JIA/Res.258(VIII-O/95)

19 septembre 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 258

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention portant création de l'Institut, dans son article 8.f, et le Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, dans son article 2.f, établissent que le Conseil a pour mandat de fixer la rémunération du Directeur général,

DÉCIDE :

De fixer la rémunération du Directeur général pour l'exercice biennal 1996-1997 au même montant que celui établi dans le Budget de l'Institut pour 1995.

IICA/JIA/Res.259(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 259

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR
L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Les soumissions présentées par des firmes souhaitant être désignées commissaires aux comptes de l'Institut pour l'exercice biennal 1996-1997,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 2.h du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture et l'article 94 du Règlement intérieur de la Direction générale établissent qu'il est dans les attributions du Conseil de choisir et de désigner les commissaires aux comptes, tous les deux ans, au moyen d'un système de concours ;

Que la Commission désignée par la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture a étudié les documents présentés,

DÉCIDE :

1. De désigner la firme KPMG Peat Marwick commissaires aux comptes de l'Institut et du CATIE pour l'exercice biennal 1996-1997.

2. De demander à la Direction générale , dans son contrat avec la firme KPMG Peat Marwick, de bien souligner l'importance de satisfaire les exigences des articles 102 et 104 du Règlement intérieur de la Direction générale.

IICA/JIA/Res.260 (VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 260

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.203(95), «Rapport du Comité de révision de la vérification», la résolution IICA/JIA/Res.231(VII-0/93), «Création d'un comité de révision de la vérification», et le «Statut du Comité de révision de la vérification» figurant à l'annexe B du Règlement financier,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa septième réunion ordinaire, le Conseil interaméricain de l'agriculture (le «Conseil») a adopté la résolution IICA/JIA/Res.231(VIII-0/95) concernant la création du Comité de révision de la vérification («CRV») et l'approbation de son Statut ;

Que l'article 6.1 du Statut du CRV stipule que «le CRV peut adopter son propre règlement intérieur à condition que celui-ci ne soit pas contraire au présent règlement, aux autres normes et règlements de l'Institut et aux résolutions des organes directeurs de l'Institut»;

Que le rapport du Comité de révision de la vérification («Rapport du CRV») contient une série de recommandations concernant les vérifications ainsi qu'une copie du règlement intérieur adopté par le CRV conformément à l'article 6.1 de son Statut ;

Que l'article 2(k) du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture autorise le Conseil à «examiner les rapports du Comité de révision de la vérification et à évaluer périodiquement les résultats du système de vérification externe, y compris l'efficience et l'efficacité de ce comité» ;

Que l'article 3(j) du Règlement intérieur du Comité exécutif autorise le Comité à «recevoir et approuver les rapports et les recommandations du CRV et à les transmettre au Conseil interaméricain de l'agriculture» ;

Que le travail du CRV est essentiel pour aider les États membres à obtenir le soutien financier nécessaire au bon fonctionnement de l'Institut,

DÉCIDE :

1. D'accueillir les recommandations contenues dans le rapport du CRV et de prendre note du Règlement intérieur adopté par le CRV conformément à l'article 6.1 de son Statut.
2. D'exprimer sa satisfaction à l'égard du travail du CRV.

IICA/JIA/Res.261 (VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 261

**RAPPORT BIENNAL DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.204(95), «Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)»,

CONSIDÉRANT :

Que l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) a reçu de l'Institut des fonds importants conformément au Projet de programme-budget ;

Que le Comité exécutif, à sa quinzième réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Res.240 (XV-0/95), a recommandé au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter, à sa huitième réunion ordinaire, le «Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)»,

DÉCIDE :

1. D'accepter le document IICA/JIA/Doc.204(95), «Rapport biennal de l'Institut de recherche et

de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)».

2. De demander au CARDI de continuer à présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture un rapport sur ses activités qui doit inclure des états financiers vérifiés, tel que stipulé dans la clause 5.e de l'Entente entre l'Institut et le CARDI, et comme l'exigent les règles et pratiques de l'IICA.
3. De demander au Directeur général de l'IICA de continuer à inscrire à l'ordre du jour des réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture l'examen du rapport annuel sur les activités du CARDI.

IICA/JIA/Res.262(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 262

SOUTIEN AU CARDI

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.204(95), «Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)»,

CONSIDÉRANT :

Que la résolution IICA/JIA/Res.247 (VII-0/93) fait référence à une «Stratégie différenciée pour les Antilles» ;

Que la résolution IICA/JIA/Res.245 (VII-0/93), «Finances - CARDI», recommande le renforcement de la collaboration technique entre l'IICA, le CATIE et le CARDI et précise que l'aide financière mise à la disposition du CATIE et du CARDI devrait être conforme avec l'exécution de projets coopératifs portant spécifiquement sur des domaines d'intérêt commun,

DÉCIDE :

1. De poursuivre l'aide de l'IICA au CARDI.

2. D'affecter au budget du CARDI la somme de 300 000 \$ US environ pour des activités liées au Plan stratégique du CARDI 1995-2001, pour le Plan à moyen terme de l'IICA 1994-1998 et pour la Stratégie différenciée pour les Antilles, 1994-1998, y compris pour la coordination du PROCICARIBE, de la manière décrite dans le nouvel accord. Ces fonds devront servir à financer des projets s'inscrivant dans le cadre du plan opérationnel du CARDI (approximativement 150 000 \$ US), approuvés par le Conseil de direction du CARDI et à financer des projets et des activités réalisés conjointement par le CARDI et par l'IICA (approximativement 150 000 \$ US).

3. D'assurer transparence et responsabilité et de faire en sorte que le CARDI soit en accord avec les programmes de travail annuels de l'IICA ainsi qu'avec la méthode de versement de ces fonds, et qu'il communique à l'IICA des rapports périodiques sur les opérations réalisées en vertu de l'accord, aux intervalles et sous la forme convenus par le CARDI et l'IICA.

IICA/JIA/Res.263(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 263

RAPPORT BIENNAL SUR LES ACTIVITÉS DU CENTRE AGRONOMIQUE
TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième
réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.205(95), «Rapport biennal
sur les activités du Centre agronomique tropical de re-
cherche et d'enseignement (CATIE)»,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la clause 9 du Contrat constitu-
tif du Centre agronomique tropical de recherche et d'en-
seignement (CATIE), celui-ci doit présenter au Conseil
interaméricain de l'agriculture un rapport biennal portant
notamment sur des questions techniques, financières et
administratives ;

Que le Comité exécutif, à sa quinzième réunion ordi-
naire, a revu le «Rapport biennal sur les activités du
Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement
(CATIE)» et, par la résolution n° 241, a recommandé au
Conseil interaméricain de l'agriculture de l'approuver, à
sa huitième réunion ordinaire,

DÉCIDE :

D'accepter et d'approuver le document IICA/JIA/-
Doc.205(95), «Rapport biennal sur les activités du
centre agronomique tropical de recherche et
d'enseignement (CATIE)».

IICA/JIA/Res.264(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : anglais

RÉSOLUTION N°264

COOPÉRATION TECHNIQUE IICA/FAO

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les États membres qui ont toujours appuyé les efforts des organismes multinationaux de développement dans les Amériques connaissent depuis quelques années de sérieuses contraintes financières ;

Que ces pays recherchent activement des moyens de réduire les contributions versées aux organismes multinationaux, particulièrement grâce à des mécanismes permettant de diminuer les chevauchements, les doubles emplois et les redondances, tout en maintenant la viabilité des projets et des programmes ;

Que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture («FAO») et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture («IICA») possèdent à la fois des compétences techniques et un intérêt commun pour certains domaines du développement qui consistent à aider les producteurs agricoles, l'agro-industrie, le commerce et le développement dans les États membres des Amériques ;

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa septième réunion ordinaire, en vertu de la résolution n°

240, «de recommander au Directeur général élu que l'IICA réalise une étude sur les étapes à franchir pour assurer une meilleure coordination des activités avec celle de la FAO, jusqu'à en arriver, si possible, à une intégration de leurs opérations dans la Région» ;

Que les ministres de l'Agriculture des pays des Amériques ont obtenu gain de cause après avoir demandé instamment à la Conférence de la FAO d'appuyer la coordination et l'intégration, et après avoir incité la FAO à participer à l'étude proposée dans la résolution n° 240 de l'IICA ;

Que les ministres de l'Agriculture des pays des Amériques perçoivent la relation entre l'IICA et la FAO comme pouvant être analogue à celle qui existe entre l'Organisation panaméricaine de la santé («OPS») et l'Organisation mondiale de la santé («OMS»), l'IICA assurant la coordination des projets et programmes de la FAO dans les Amériques comme l'OPS le fait maintenant pour l'OMS ;

Que le Directeur général de l'IICA et le Directeur général de la FAO ont tous les deux signé une «Note d'entente sur la voie à suivre pour renforcer la coopération entre les deux organismes» et que le Comité exécutif de l'IICA, dans la résolution n° 226 approuvée à sa quatorzième réunion ordinaire, demandait «de prier instamment le Directeur général de poursuivre ses efforts de coordination avec la FAO»,

DÉCIDE :

De faire prendre par le Directeur général des mesures spécifiques concrètes pour intégrer avec la FAO les opérations et les projets techniques, y compris les bureaux et la dotation en personnel, là où il sera possible de le faire dans les Amériques, une

fois que se seront tenues des négociations avec le Directeur général de la FAO conformément à la lettre d'entente. Le Directeur général devrait obtenir par écrit, sous forme d'une modification de la lettre d'entente signée par la FAO, la liste des projets, des opérations, des bureaux et des employés qui seront intégrés avec ceux de l'IICA d'ici à la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Cette information devrait être communiquée au Comité exécutif à sa prochaine réunion ordinaire pour discussion et approbation.

IICA/JIA/Res.265(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 265

COOPÉRATION DE L'OFFICE INTERNATIONAL DES ÉPIZOOTIES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la situation financière des États membres qui ont traditionnellement appuyé les efforts de développement des organisations multinationales dans notre hémisphère s'est gravement détériorée au cours des dernières années ;

Qu'il serait souhaitable d'aspirer à une coopération et à une coordination plus étroites entre les scientifiques internationaux et les organisations multinationales telles que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture («IICA»), alors que tous les États membres et organisations cherchent à utiliser les fonds de développement de la façon la plus efficace possible ;

Que l'Office international des épizooties («OIE») peut servir les États membres de l'hémisphère et leurs scientifiques plus efficacement s'il y a coordination des activités à partir d'un bureau pour notre hémisphère ;

Que l'IICA est à décentraliser ses activités et ses spécialistes vers cinq centres régionaux au sein de l'hémisphère, notamment un centre régional du Nord qui sera établi à Washington, D.C., avec des liens de coor-

dination étroits avec tous ses scientifiques, projets et spécialistes ;

Que le meilleur moyen de traiter les problèmes importants d'épizootie qui surgissent dans l'hémisphère consiste à coordonner les activités de l'OIE et de l'IICA par l'entremise des centres régionaux qui servent chacun des 33 États membres dans l'hémisphère,

DÉCIDE :

De demander au Directeur général d'examiner avec l'OIE la possibilité et les avantages pour l'OIE d'établir conjointement un bureau de coordination des programmes au nouveau Centre régional du Nord de l'IICA à Washington, D.C., dans le cadre des ressources existantes, afin d'aider à résoudre les graves problèmes d'épizootie que connaissent les 33 pays membres de l'hémisphère.

IICA/JIA/Res.266(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 266

INFESTATION PAR LA COCHENILLE FARINEUSE
(*Maconellicoccus hiasutus*) À LA GRENADÉ ET
RÉPERCUSSIONS POUR LES AMÉRIQUES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la présence de la cochenille farineuse a, pour la première fois, été signalée en novembre 1994 (on pense toutefois que cet insecte est arrivé au début de 1994) par l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) et par l'Institut d'entomologie des Offices agricoles du CAB-International (CABI) ;

Qu'il s'agit de la première occurrence dans les Amériques de ce nuisible qui est une espèce indigène en Afrique tropicale, en Asie orientale et dans le Nord de l'Australie ;

Que ce nuisible n'a pas de prédateur naturel connu dans les Amériques et qu'il se répand rapidement, touchant plus de 125 espèces végétales et causant d'importants dommages économiques en agriculture, parmi les plantes ornementales et en foresterie ;

Que, depuis son arrivée à la Grenade, la cochenille farineuse a attaqué de nombreuses cultures alimentaires, ornementales et forestières, ce qui a provoqué une interruption des échanges commerciaux agricoles entre la

Grenade et un certain nombre de ses voisins ainsi que de graves problèmes économiques, pour une partie de la population rurale, à la fois à la Grenade et dans les pays importateurs ;

Que la cochenille farineuse a maintenant fait son apparition à la Trinité-et-Tobago, l'infestation allant en croissant dans la péninsule septentrionale, et que, jusqu'à présent, des cas isolés ont été signalés dans les régions méridionales ainsi que quelques cas localisés, à la Barbade ;

Qu'en raison du déplacement des populations, des produits agricoles et des véhicules de transport, des pays comme Sainte-Lucie, Saint-Vincent, le Guyana et le Venezuela sont considérés comme étant sérieusement menacés par la possibilité d'une propagation sur le continent, ce qui ferait de l'éradication du nuisible un problème pour l'ensemble des Amériques,

DÉCIDE :

1. De déclarer que la cochenille farineuse est un nuisible d'importance économique dans les Amériques et que la destruction et l'éradication de ce nuisible exige des interventions immédiates et à moyen terme.
2. D'autoriser le Directeur général de l'Institut à fournir des ressources pour contribuer à la réalisation d'un plan d'intervention d'urgence pour les pays infestés et pour les pays menacés.

Ce plan comportera les éléments suivants :

- Une campagne d'information auprès du public.

- Des enquêtes visant à déterminer l'incidence des nuisibles.
 - La mise en oeuvre immédiate des procédures et de la législation de mise en quarantaine.
 - Des mesures immédiates visant à réduire le degré d'infestation dans les pays touchés.
3. De demander au Directeur général de l'Institut que l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'action d'urgence et de tout autre plan ou programme se fasse en étroite collaboration avec la FAO, le CABI et le CARDI, lesquels participent déjà activement à la lutte contre ce nuisible avec les ministères de l'Agriculture de la Grenade et de la Trinité-et-Tobago ainsi qu'avec d'autres organismes comme le CATIE, l'USDA et l'OIRSA.
 4. D'autoriser le Directeur général, en collaboration avec le gouvernement de la Grenade, à convoquer :
 - a. les organismes concernés à une rencontre à la Grenade, au début d'octobre 1995, pour finaliser les éléments du plan d'urgence et pour préparer les grandes lignes d'une stratégie et d'un programme à moyen terme.
 - b. les ministres de l'Agriculture des pays infestés, menacés et des autres pays préoccupés des Amériques à une rencontre, pour adopter les recommandations formulées à la réunion des organismes.
 5. De demander instamment à tous les pays membres de l'IICA de contribuer immédiatement et concrètement à ces efforts, vu l'effet économique dé-

sastreux que pourrait avoir la cochenille farineuse dans les Amériques.

6. D'autoriser le Directeur général à mobiliser une aide appropriée pour participer à ces efforts.

IICA/JIA/Res.267(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 267

APPUI D'UNE NOUVELLE APPROCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES ANTILLES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les États membres de l'IICA s'entendent sur la nécessité d'adopter une nouvelle approche convergente pour développer l'agriculture de manière concurrentielle et durable dans les Amériques ;

Que l'IICA s'engage à appuyer les efforts déployés par les pays membres pour transformer leur agriculture dans le contexte du développement régional et international ;

Que les chefs d'États des pays membres de l'IICA de la région des Antilles ont entrepris de définir et de mettre en oeuvre de nouvelles stratégies afin que l'agriculture puisse contribuer au bien-être économique et social de leurs populations,

DÉCIDE :

D'autoriser le Directeur général de l'IICA à collaborer avec les États membres de la région des Antilles à cette initiative et de fournir un appui

technique ou sous une autre forme, dans la mesure où les ressources de l'Institut le permettent.

IICA/JIA/Res.268(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 268

CONSERVATION DU MATÉRIEL GÉNÉTIQUE DES AMÉRIQUES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les pays des Amériques possèdent des ressources génétiques animales et végétales dans le domaine de l'agriculture qui sont originales, autochtones et ancestrales mais qui n'ont pas été exploitées, mises en valeur ou protégées ;

Que ces ressources génétiques, par exemple, les prairies d'altitude, les plantes médicinales, les animaux, se sont adaptées aux structures de production de chacun des pays ;

Qu'il est nécessaire de préserver et de mettre en valeur ces ressources, car elles font partie du patrimoine des Amériques,

DÉCIDE :

1. De demander aux pays de dresser un inventaire des possibilités de ces ressources génétiques pour mettre en oeuvre des programmes de conservation, d'utilisation durable et de diffusion.

2. De demander à l'IICA, d'une part, de réaliser un suivi de ces initiatives et, d'autre part, de soutenir les efforts des pays en les aidant dans l'évaluation, la préservation et l'utilisation durable.

IICA/JIA/Res.269(VIII-0/95)

19 septembre 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 269

ACTIONS VISANT LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le Plan à moyen terme, qui précise que «le but des actions de l'IICA pour la période 1994-1998 est de contribuer aux efforts des États membres pour parvenir au développement humain», et que ce développement «a pour objet d'encourager l'amélioration de la qualité de vie et de l'espace vital de la population rurale»,

CONSIDÉRANT :

Que les États membres s'efforcent beaucoup de venir en aide à la population rurale ;

Que l'Amérique latine et les Antilles comptent 16 millions de jeunes qui attendent qu'on leur offre des possibilités et sur lesquels repose l'espoir d'une amélioration de la qualité de vie sur le continent,

DÉCIDE :

1. De demander à l'IICA de continuer à renforcer le soutien qu'il apporte aux États membres en vue d'améliorer les services et la qualité de vie en

milieu rural, d'une part, et de garantir le plein développement de la jeunesse rurale, d'autre part.

2. De demander à l'IICA de continuer à chercher des méthodes qui favoriseront le développement de l'ensemble des régions rurales, en insistant spécialement sur la productivité rurale et sur des activités agroalimentaires connexes, et en privilégiant les méthodes à caractère interdisciplinaire et multi-organisationnelles.
3. De favoriser des actions dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du crédit et dans d'autres domaines, de façon que les habitants des zones rurales restent dans leurs régions d'origine, et qu'ils continuent d'assurer la cohésion familiale et de contribuer à la vigueur et au dynamisme du milieu rural.
4. De faire appel à la communauté internationale pour obtenir des ressources permettant de soutenir les efforts communs en vue d'un développement rural intégré.

IICA/JIA/Res.270(VIII-0/95)

19 septembre 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 270**SOUTIEN AU TRAVAIL AUPRÈS DES JEUNES DES RÉGIONS RURALES**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, dans le cadre d'une stratégie continentale visant à positionner l'agriculture face au XXI^e siècle, il est indispensable de s'efforcer tout particulièrement d'obtenir la participation des jeunes des régions rurales ;

Que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture («IICA») s'est toujours intéressé à cette question et s'est efforcé de soutenir les programmes nationaux visant la jeunesse rurale, qu'ils soient publics ou privés, et qu'il faut continuer d'appuyer ces programmes ;

Que, dans le cadre de cet engagement, a été créé le Conseil consultatif international de la jeunesse rurale (CAIJR), organisme jouant un rôle de coordination entre, d'une part, le réseau des programmes nationaux visant les jeunes des régions rurales et, d'autre part, les organisations privées qui appuient ces programmes ;

Que l'IICA et le CAIJR ont réitéré leur volonté de continuer de soutenir ces actions conformément aux ententes et aux accords qu'ils ont signés,

DÉCIDE :

1. De réaffirmer et d'approfondir l'engagement visant à soutenir le travail auprès des jeunes dans les régions rurales de nos pays pour améliorer leurs conditions actuelles et futures, comme action parallèle aux efforts de transformation et de valorisation de l'agriculture et du milieu rural, du point de vue de la production et de la société.

2. De demander au Directeur général que l'Institut s'associe au Conseil consultatif international de la jeunesse rurale (CAIJR) pour continuer, face à la communauté internationale, de soutenir et de renforcer les actions des pays visant à obtenir la participation active et efficace de la jeunesse rurale dans les processus de développement.

IICA/JIA/Res.271(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 271

TRANSFORMATION DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième
réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa quatorzième réunion ordinaire, le Comité exé-
cutif a approuvé le Plan à moyen terme 1994-1998 (IICA/
CE/Res.216(XIV-0/94)), qui définit les grands principes
sur lesquels repose la transformation de l'Institut inter-
américain de coopération pour l'agriculture («IICA»), soit
la décentralisation, la souplesse, la participation et la
concentration ;

Que ces principes sont importants pour permettre à
l'IICA de se positionner face à la mondialisation, à l'in-
tégration à l'échelle des Amériques et au XX^e siècle, et
pour lui permettre d'appuyer les États membres avec ef-
ficience et efficacité ;

Que l'administration actuelle de l'IICA a réalisé des
progrès en ce sens ;

Qu'il faut former les ressources humaines de l'Insti-
tut pour leur permettre de s'adapter à ces nouvelles réa-
lités ;

DÉCIDE :

1. De féliciter l'administration actuelle de l'IICA pour les progrès qu'elle a réalisés jusqu'à maintenant au chapitre de la transformation de l'Institut.
2. De demander au Directeur général de poursuivre la formation interne et la transformation de l'Institut en se fondant sur les lignes directrices définies dans le Plan à moyen terme 1994-1998.

IICA/JIA/Res.272(VIII-0/95)

19 septembre 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 272

SUITE DONNÉE AUX RÉSOLUTIONS DE LA SEPTIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN
DE L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.207(95), «Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)»,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, à ses quatorzième et quinzième réunions ordinaires, a examiné les documents soumis par la Direction générale relativement aux mesures prises pour donner suite aux résolutions issues de la septième réunion ordinaire du Conseil ;

Que le Comité exécutif, à l'une et l'autre des réunions, a constaté, après avoir examiné les documents susmentionnés, que la Direction générale de l'Institut avait effectué de manière satisfaisante ce que lui avait confié le Conseil,

DÉCIDE :

D'accepter le document IICA/JIA/Doc.207(95), «Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture».

IICA/JIA/Res.273(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 273

MÉDAILLE AGRICOLE INTERAMÉRICAINNE. 1994-1995

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.209(95), «Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural»,

CONSIDÉRANT :

Que, d'après le document susmentionné, les candidatures reçues ont fait l'objet d'une analyse exhaustive, conformément au nouveau Règlement sur l'octroi des prix interaméricains dans le secteur rural adopté lors de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que ce règlement établit que la Médaille agricole interaméricaine est décernée tous les deux ans à une seule personne ;

Que le gouvernement du Guyana a proposé M. Nazeer Ahmad, de la Trinité-et-Tobago, comme candidat à la Médaille agricole interaméricaine de 1994-1995 et que cette candidature a rempli toutes les conditions nécessaires ;

Que les dossiers examinés prouvent que le candidat mérite de recevoir cette distinction ;

Que le Comité exécutif, à sa quinzième réunion ordinaire, a émis la résolution n° 245, recommandant au Conseil de décerner la Médaille agricole interaméricaine à M. Nazeer Ahmad,

DÉCIDE :

De décerner la Médaille agricole interaméricaine de 1994-1995 à M. Nazeer Ahmad, en reconnaissance publique internationale de sa contribution méritoire au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale.

IICA/JIA/Res.274(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 274

PRIX AGRICOLE INTERAMÉRICAIN POUR LES JEUNES
PROFESSIONNELS, 1994-1995

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième
réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.209(95), «Distinctions hono-
rifiques interaméricaines dans le secteur rural»,

CONSIDÉRANT :

Que, d'après le document susmentionné, les candida-
tures reçues ont fait l'objet d'une analyse exhaustive,
conformément au nouveau Règlement sur l'octroi des prix
interaméricains dans le secteur rural adopté lors de la
cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de
l'agriculture ;

Que ce règlement établit que le Prix agricole inter-
américain pour les jeunes professionnels est décerné tous
les deux ans à une seule personne ;

Que le gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a proposé M.
Kevel Conway Lindsay comme candidat au Prix agricole
interaméricain pour les jeunes professionnels de 1994-1995

et que cette candidature a rempli toutes les conditions nécessaires ;

Que les dossiers examinés prouvent que le candidat mérite de recevoir cette distinction,

DÉCIDE :

De décerner le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels de 1994-1995 à M. Kevel Conway Lindsay, en reconnaissance publique internationale de sa volonté remarquable de servir et de sa contribution à l'amélioration de la vie rurale.

IICA/JIA/Res.275(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 275

PRIX INTERAMÉRICAIN POUR LA PARTICIPATION DE LA FEMME
AU DÉVELOPPEMENT RURAL. 1994-1995

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième
réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.209(95), «Distinctions
honorifiques interaméricaines dans le secteur rural»,

CONSIDÉRANT :

Que, d'après le rapport présenté, la Commission a
effectué une analyse exhaustive des candidatures reçues,
conformément au Règlement sur l'octroi des distinctions
honorifiques interaméricaines dans le secteur rural adopté
lors de la cinquième réunion ordinaire du Conseil
interaméricain de l'agriculture ;

Que ce règlement stipule que le Prix interaméricain
pour la participation de la femme au développement rural
est décerné tous les deux ans à une seule personne ;

Que le gouvernement de la Jamaïque a proposé
M^{me} Lorna Rose Gooden comme candidate au Prix
interaméricain pour la participation de la femme au
développement rural pour 1994-1995 et que cette
candidature a rempli toutes les conditions requises ;

Que l'examen des dossiers prouve que la candidate mérite de recevoir cette distinction,

DÉCIDE :

De décerner le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural de 1994-1995 à M^{me} Lorna Rose Gooden, en reconnaissance publique internationale de sa méritoire contribution à l'amélioration de la vie rurale.

IICA/JIA/Res.276(VIII-0/95)
19 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 276

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
DES CANDIDATS AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.210(95), « Désignation des membres de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques pour l'exercice biennal 1996-1997 »,

CONSIDÉRANT :

Que le Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, adopté par la résolution IICA/JIA/Res.174(V-0/89), établit la création d'une commission de sélection des candidats à ces distinctions, composée de représentants des cinq États membres du Comité exécutif, les années où le Conseil interaméricain de l'agriculture tient sa réunion ordinaire ;

Que ce même règlement stipule que quatre des membres désignés représenteront les quatre régions de l'IICA, que le cinquième représentera les États-Unis et le Canada et

que leur sélection se fera par ordre alphabétique, conformément au critère établi ;

Qu'il est nécessaire de former la Commission qui exercera ses fonctions au cours de l'exercice biennal commençant le 1^{er} janvier 1996 ;

Que le Comité exécutif, à sa quinzième réunion ordinaire, par la résolution n° 248, a accueilli favorablement le document IICA/CE/Doc.297(95) « Désignation des membres de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques pour l'exercice biennal 1996 - 1997 »,

DÉCIDE :

D'informer le Conseil interaméricain de l'agriculture que, conformément au règlement correspondant, la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, au cours de l'exercice biennal 1996-1997, devra être composée du représentant, auprès du Conseil, des États membres suivants : Argentine, Barbade, Bolivie, États-Unis et Guatemala.

IICA/JIA/Res.277(VIII-0/95)

19 septembre 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 277DATE ET SIÈGE DE LA NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'il est stipulé à l'article 16 de son Règlement intérieur que le Conseil tient une réunion ordinaire tous les deux ans, de préférence au cours du second semestre de la deuxième année de l'exercice biennal de l'Institut et que chaque réunion du Conseil fixe la date provisoire et le siège de la réunion suivante, selon les invitations que les gouvernements des États membres ont adressées par écrit au Directeur général ;

Qu'il est stipulé à l'article 17 du même Règlement intérieur que le Conseil choisit le siège de ses réunions ordinaires conformément au principe du roulement et de la distribution géographique ;

Que le gouvernement du Chili a offert d'accueillir la neuvième réunion ordinaire du Conseil à Santiago.

DÉCIDE :

1. D'accepter l'invitation généreuse du gouvernement du Chili à tenir la neuvième réunion ordi

naire du Conseil interaméricain de l'agriculture à Santiago, et d'en remercier ce gouvernement.

2. De tenir la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture en septembre ou en octobre 1997.

IICA/JIA/Res.278(VIII-0/95)

19 septembre 1995

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 278

**RECONNAISSANCE ENVERS LE GOUVERNEMENT
ET LE PEUPLE DU COSTA RICA**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l'hospitalité du gouvernement du Costa Rica a contribué de manière décisive au bon ordre et à la cordialité dans lesquels se sont déroulées les délibérations de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que l'appui qu'a apporté le gouvernement du Costa Rica à la tenue de ces réunions a assuré le succès de ces importantes rencontres,

DÉCIDE :

D'exprimer sa profonde reconnaissance envers le gouvernement et le peuple du Costa Rica, en particulier à M. José María Figueres, président du Costa Rica, pour sa participation très appréciée à ce forum ministériel, pour son leadership dans les domaines de l'agriculture et du processus démocratique, pour sa détermination à promouvoir le développement durable et à protéger l'environnement, pour son ouverture au dialogue constructif avec les ministres

de l'Agriculture du continent, reconnaissance qui se transmet par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, M. Roberto Solórzano, et qui s'étend également à sa propre personne et aux membres diligents de son ministère pour leur cordiale hospitalité et leur grand appui durant la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

**SIGNATURE DU RAPPORT DE LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**




**SIGNATURE DU RAPPORT DE LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

En application des dispositions de l'article 85 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, il est procédé à la signature du Rapport de la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, en espagnol, en français, en anglais et en portugais, langues officielles de ladite réunion, à 20 h le 20 septembre mille neuf cent quatre-vingt-quinze, au siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

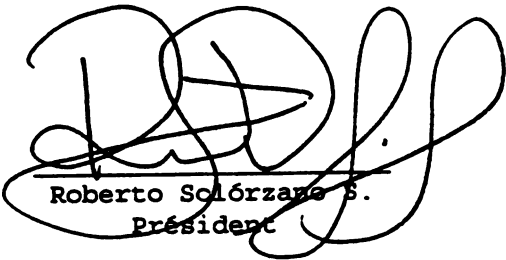
Ce rapport sera édité par le Secrétariat, qui y apportera les changements adoptés à la séance de clôture avant qu'il soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut, dont les textes font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétaire technique déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, et la Direction générale enverra la version officielle du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion.

Fait à San José, Costa Rica.



Carlos E. Aquino González
Directeur général et
Secrétaire d'office



Roberto Solórzano S.
Président



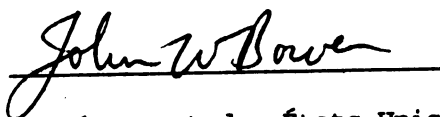
RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS



RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

présentés en stricte conformité de l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil et qu'il est conseillé d'utiliser à cette fin le modèle de pouvoirs envoyé par la Direction générale aux États membres.

Fait à San José, Costa Rica, le 17 septembre 1995.



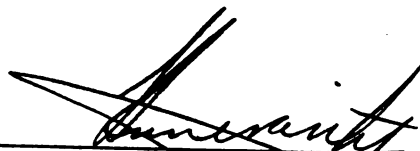
Représentant des États-Unis
Président
John Bowen



Représentant du Pérou
Vice-président
Rodolfo Masuda Matsura

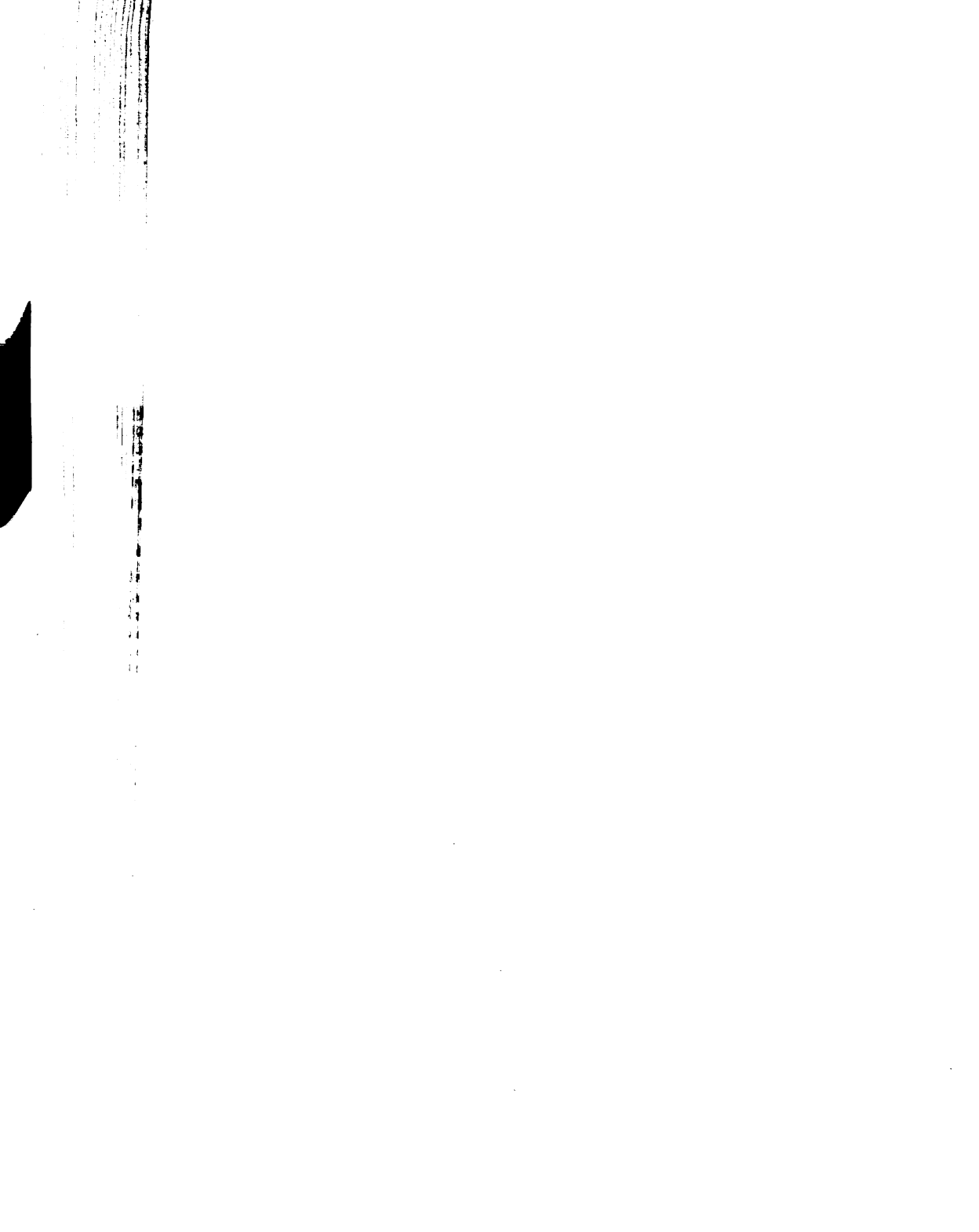


Représentant de l'Argentine
Rapporteur
Gloria Báez



Représentant de la Jamaïque
Faith Innerarity

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION DE SÉLECTION VISANT À RECOMMANDER LA
NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1996-1997**

Le 17 septembre 1995, à 17 h 30, est convoqué le comité chargé de recommander la nomination de commissaires aux comptes pour l'IICA et le CATIE. Le comité se réunit dans la salle de réunion n° 4 de l'hôtel Europa Zurquí, à San José, Costa Rica. Il est constitué de représentants des délégations suivantes :

Panamá,
Suriname,
États-Unis d'Amérique,
Venezuela.

Assistent également à la réunion des représentants du Comité de révision de la vérification de l'IICA ainsi que le Directeur financier de l'IICA, qui assume la charge de Secrétaire technique du Comité.

Le représentant des États-Unis, appuyé par celui du Panamá, propose que le délégué du Venezuela préside la séance. Le représentant du Venezuela accepte.

Le Directeur financier explique que la réunion a pour but d'examiner les soumissions reçues à l'IICA et au CATIE de firmes indépendantes de vérification des comptes et de formuler des recommandations quant à la sélection et à la nomination des commissaires aux comptes qui seront chargés de la vérification externe des comptes de l'IICA et du CATIE pour l'exercice biennal 1996-1997.

Le Directeur financier lit ensuite le procès-verbal de la dernière réunion du Comité, qui s'est tenue le 19 septembre 1993 à Mexico. Il signale que l'article 2.h du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agri-

système d'adéquation. Il explique ensuite le processus d'appel d'offres employé auprès des firmes de vérification et confirme que les cinq firmes qui ont répondu sont en mesure d'accomplir la tâche.

Le Comité examine alors la documentation qui a été distribuée, y compris les documents d'information sur l'IICA et le CATIE qui avaient été fournis aux firmes de vérification dans le but de les familiariser avec les objectifs et la portée du travail, et de leur expliquer la façon de présenter les résultats de la vérification.

Compte tenu du fait qu'il a été recommandé aux deux dernières réunions du Conseil de remplacer les commissaires aux comptes, le Comité discute des répercussions d'un nouveau changement à ce stade-ci. Le Directeur financier fait cependant savoir qu'en fait quatre des cinq firmes ont une vaste expérience des comptes de l'IICA et du CATIE, et que le choix du moins-disant ne poserait pas de problème à l'IICA ni au CATIE.

Les autres sujets à l'ordre du jour de la réunion concernent la nécessité de demander aux commissaires aux comptes de vérifier les comptes de certaines agences de coopération technique et de l'administration centrale de l'Institut, ainsi que le nombre de visites au siège de l'IICA qui a été spécifié dans les propositions envoyées aux firmes.

L'un des participants fait remarquer qu'à l'avenir, l'administration de l'IICA devrait faire en sorte que le Comité dispose de plus de temps pour examiner la documentation avant de devoir prendre une décision. Tous les membres du Comité appuient cette remarque. Cependant, le Comité arrive quand même à un consensus : il conclut que la soumission de la firme KPMG Peat Marwick est la plus raisonnable, à la fois pour ce qui est du prix demandé et pour ce qui est de la capacité de la firme à effectuer de manière appropriée la vérification des comptes de l'IICA et du CATIE.

Les membres décident donc de demander au président du Comité de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la firme KPMG Peat Marwick pour l'exercice biennal 1996-1997.

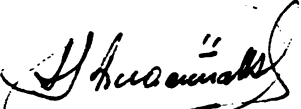
Les membres du Comité conviennent également d'inclure dans leur recommandation au Conseil qu'il faut insister, dans les instructions aux nouveaux commissaires aux comptes, sur l'importance de s'en tenir à la lettre des articles 102 et 104 du Règlement intérieur de la Direction générale, où sont définies les exigences relatives aux rapports présentés par les commissaires aux comptes.

Le président du Comité déclare la séance levée à 20 h 30.

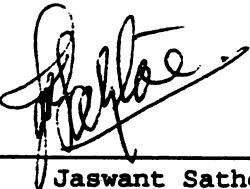
Sabas González
Président
Représentant du Venezuela



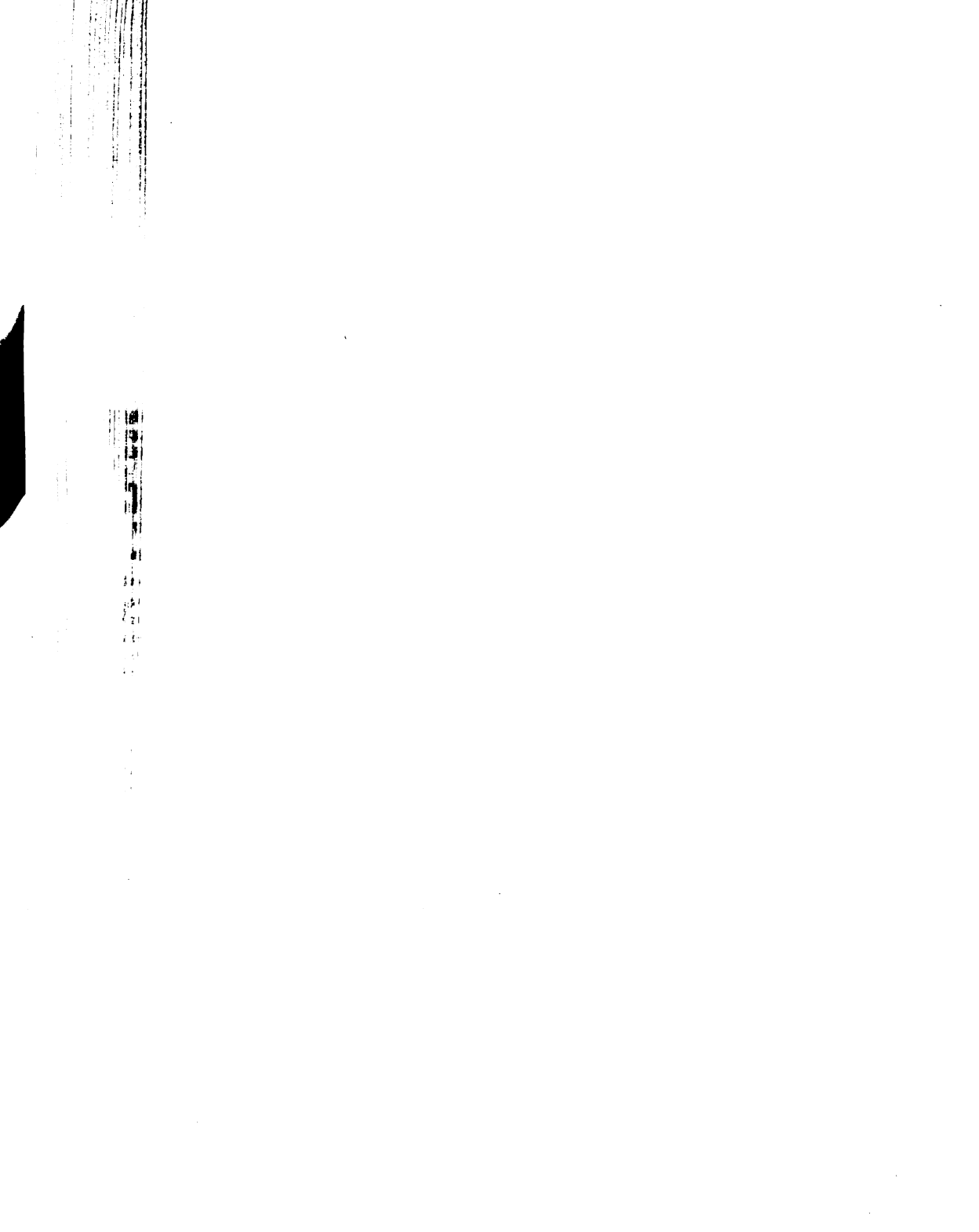
John Miranda
Représentant des États-Unis
d'Amérique



Alfredo Acuña
Représentant du Panamá



Jaswant Sathoe
Représentant du Suriname



ORDRE DU JOUR



IICA/JIA/Doc.197(95)

Ordre du jour

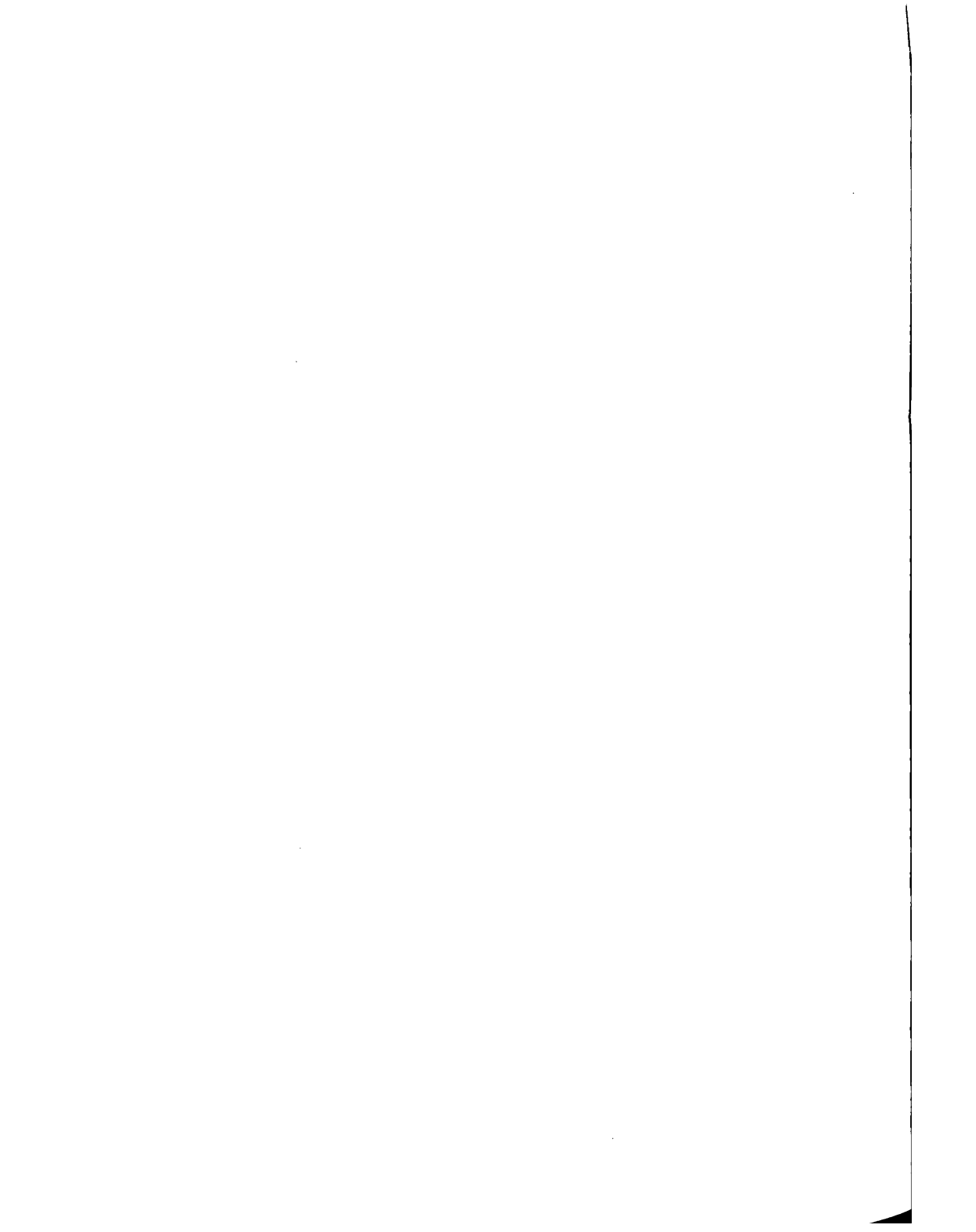
1. Programme provisoire de travail IICA/JIA/Doc.198(95)
2. Message du Directeur général (sans numéro)
3. Rapports annuels 1993 et 1994 IICA/JIA/Doc.199(95)
4. Aspects financiers
 - 4.1 Programme-budget 1996-1997 IICA/JIA/Doc.200(95)
 - 4.2 Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes 1993 et 1994 IICA/JIA/Doc.201(95)
 - 4.3 Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997 IICA/JIA/Doc.202(95)
 - 4.4 Rapport du Comité de révision de la vérification IICA/JIA/Doc.203(95)
5. Rapports spéciaux
 - 5.1 Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) IICA/JIA/Doc.204(95)

- 5.2 Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) IICA/JIA/Doc.205(95)
6. Rapports sur les réunions des organes directeurs de l'IICA
- 6.1 Rapport du Président du Comité exécutif sur les réunions de l'exercice biennal 1994-1995 IICA/JIA/Doc.206(95)
- 6.2 Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/JIA/Doc.207(95)
- 6.3 Date et siège de la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/JIA/Doc.208(95)
7. Autres questions
- 7.1 Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 1994-1995 IICA/JIA/Doc.209(95)
- Rapport de la Commission des candidats aux distinctions honorifiques présenté à

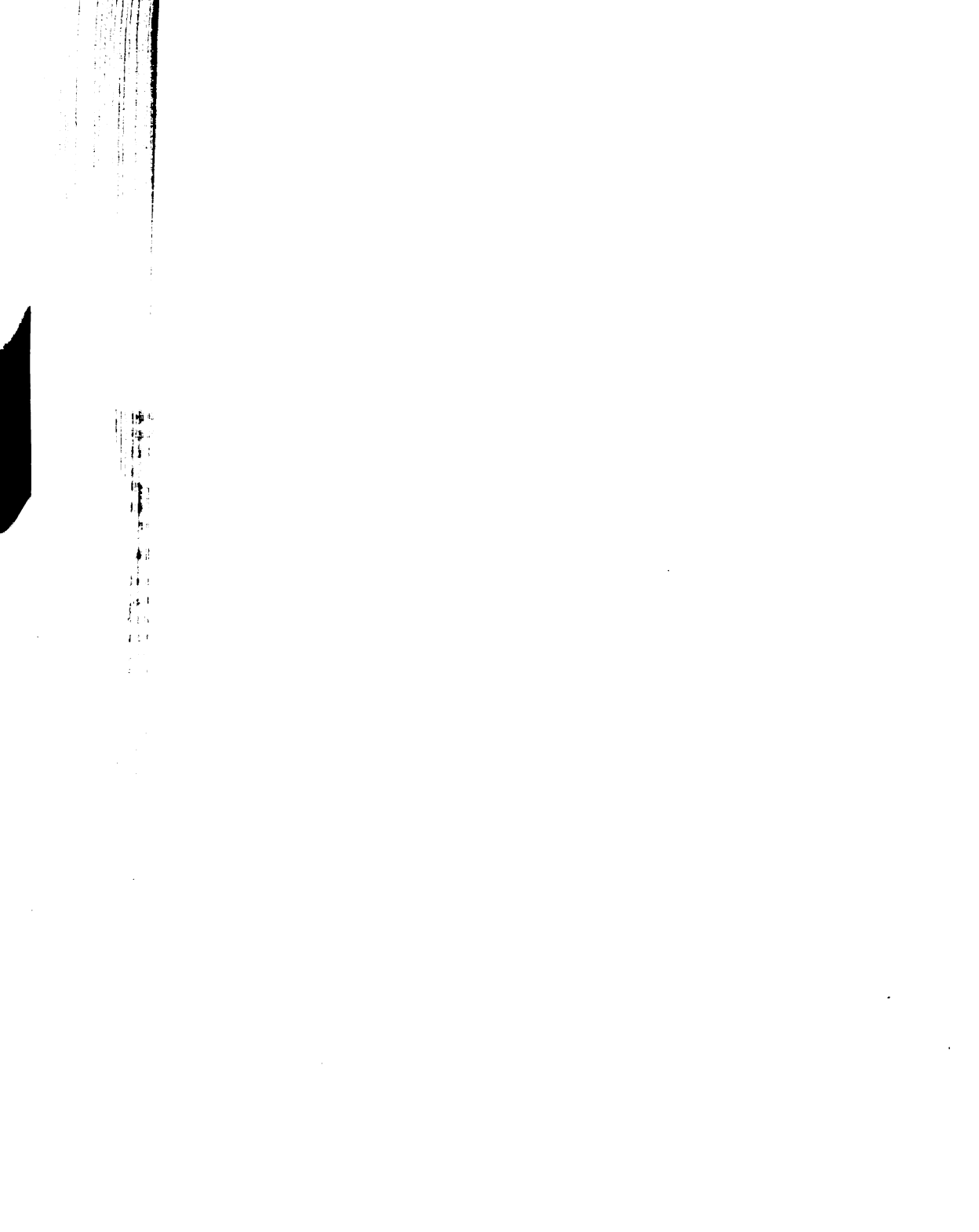
la quinzième réunion
ordinaire du Comité
exécutif

7.2 Désignation des membres
de la Commission de sé-
lection des candidats
aux distinctions hono-
rifiques pour l'exercice
biennal 1996-1997

IICA/JIA/Doc.210(95)



LISTE DES PARTICIPANTS



ÉTATS MEMBRES DE L'IICAARGENTINE

Titulaire:

Gloria Báez
Coordinadora de Asuntos Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería
y Pesca
Buenos Aires

Suppléant:

Bernardo Juan Ochoa
Consejero
Embajada de Argentina en Costa Rica
Apdo. 1963
1000 San José

BARBADE

Titulaire:

Rawle Eastmond
Minister of Agriculture and Rural Development
Ministry of Agriculture and Rural Development
Chirst Church

Suppléant:

Branford Goddard
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Rural Development
Chirst Church

BELIZE**Titulaire:**

Russell Garcia
Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Belmopan

Suppléant:

Crescencio Sosa
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Fisheries
West Block

BOLIVIE**Titulaire:**

Edgar Talavera Soliz
Secretario Nacional
Secretaría Nacional de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Desarrollo Económico
La Paz

BRÉSIL**Titulaire:**

José Eduardo de Andrade Vieira
Ministro da Agricultura, do Abastecimento
e da Reforma Agrária do Brasil
Ministerio da Agricultura, do Abastecimento
e da Reforma Agrária do Brasil
Brasília, D. F.

Suppléants:

Maurício Assis Souza
Chefe
Assessoria para Assuntos Internacionais
Ministerio da Agricultura, do Abastecimento
e da Reforma Agrária do Brasil
Brasília, D. F.

Antonio Luiz Machado de Moraes
Assessor
Assessoria para Assuntos Internacionais
Ministerio da Agricultura, do Abastecimento
e da Reforma Agrária do Brasil
Brasília, D. F.

Germano de Andrade
Assessor do Ministro
Ministerio da Agricultura, do Abastecimento
e da Reforma Agrária do Brasil
Brasília, D. F.

Dante Scolari
Assessor do Ministro
Ministerio da Agricultura, do Abastecimento
e da Reforma Agrária do Brasil
Brasília, D. F.

CANADA**Titulaire:**

Fernand Robichaud
Secrétaire d'État
Agriculture, Agro-alimentaire,
Pêches et Océans

Suppléants:

C. William Ross
Directeur général
Bureau des marchés internationaux
Agriculture, Agro-alimentaire Canada

Gilliane Lapointe
Chargée d'affaires
Ambassade du Canada au Costa Rica
P. O. Box 351
1007 Centro Colón

John L. Ausman
Directeur intérimaire
Division des affaires internationales
Agriculture et Agro-alimentaire

Renata E. Wielgosz
Direction des relations avec le Mexique et
l'Amérique du Sud
Ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international

Massimo Bergamini
Adjoint exécutif du Secrétaire d'État
Agriculture et Agro-alimentaire Canada

Paul Gibbard
Deuxième secrétaire
Ambassade du Canada au Costa Rica
P. O. Box 351
1007 Centro Colón

CHILI**Titulaire:**

Emiliano Ortega Riquelme
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Teatinos No. 40
Santiago

Suppléants:

Jaime Jana
Embajador Asesor Especial
del Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Santiago

Juan Luis Marambio Canales
Director Nacional
Instituto de Desarrollo Agropecuario
Teatinos No. 40
Santiago

COLOMBIA**Titulaire:**

Gustavo Castro Guerrero
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural
Santafé de Bogotá

Suppléants:

Jorge Michelsen Rueda
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
de Colombia en Costa Rica
Apdo. 3154
1000 San José

Antonio González Castaño
Primer Secretario
Embajada de Colombia en Costa Rica
Apdo. 3154
1000 San José

COSTA RICA**Titulaire:**

Roberto Solórzano Sanabria
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Suppléants:

Ezequiel García Jiménez
Asesor del Ministro
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Emilia Solís
Asesora
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

DOMINIQUE

Felix Gregoire
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Environment
Government Headquarters
Roseau

ÉQUATEUR

Galo Izurieta Macías
Viceministro
Subsecretaría Regional de la Sierra
y la Amazonía
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito

EL SALVADOR**Titulaire:**

Oscar M. Gutiérrez Rosales
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San Salvador

Suppléant:

Antonio A. Villacorta
Director Técnico
Oficina Sectorial de Planificación
Agropecuaria
San Salvador

ÉTATS-UNIS**Titulaire:**

James Schroeder
Deputy Undersecretary for Farm and
Foreign Agriculture Service
Department of Agriculture
Washington, D. C.

Suppléants:

Philip B. Taylor
United States Deputy Permanent Representative
to the Organization of American States
Bureau of Inter-American Affairs
Washington, D. C.

John Miranda
Assistant Deputy Administrator
Foreign Agriculture Service
Department of Agriculture
Washington, D. C.

Conseillers

Howard Steele
USDA Liaison Officer to IICA
Foreign Agriculture Service
Department of Agriculture
Washington, D. C.

John Bowen
Alternate Representative
United States Permanent Mission to the
Organization of American States
Bureau of Inter-American Affairs
Department of State
Washington, D. C.

GRENADE

Joslyn Whiteman
 Minister for Agriculture, Lands, Forestry
 and Fisheries
 Ministry of Agriculture, Lands, Forestry
 and Fisheries
 Mt. Wheldale, St. George's

GUATEMALA**Titulaire:**

Luis Arturo del Valle
 Ministro de Agricultura, Ganadería
 y Alimentación
 Ministerio de Agricultura, Ganadería
 y Alimentación
 Guatemala

Suppléant:

Arturo Padilla Lira
 Director Ejecutivo
 Centro de Cooperación Internacional
 para la Preinversión Agrícola (CIPREDA)
 Guatemala

GUYANA

Reepu Daman Persaud
 Senior Minister
 Ministry of Agriculture
 Georgetown

HONDURAS

Titulaire:

Ramón Villeda Bermúdez
Ministro de Recursos Naturales
Secretaría de Estado en el Despacho
de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Suppléant:

Roberto Villeda Toledo
Asesor del Ministro
Secretaría de Estado en el Despacho
de Recursos Naturales
Tegucigalpa

JAMAÏQUE

Titulaire:

Terrence Gillette
Minister of State
Ministry of Agriculture and Mining
Kingston

Suppléant:

Faith Innerarity
Director
Economic Planning
Ministry of Agriculture and Mining
Kingston

MEXIQUE**Titulaire:**

Francisco Labastida Ochoa
Secretario de Agricultura, Ganadería
y Desarrollo Rural
Secretaría de Agricultura, Ganadería
y Desarrollo Rural
México

Suppléants:

Romárico Arroyo Marroquín
Subsecretario de Agricultura, Ganadería
y Desarrollo Rural
Secretaría de Agricultura, Ganadería
y Desarrollo Rural
México

José Andrés Casco Flores
Subsecretario de Planeación
Secretaría de Agricultura, Ganadería
y Desarrollo Rural
México

Jorge Ruela Sousa
Director General, Encargado
Dirección General de Asuntos Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería
y Desarrollo Rural
México

Luis E. Vértiz
Segundo Secretario
Embajada de México en Costa Rica
Apdo. 10107
1000 San José

NICARAGUA**Titulaire:**

Sandy Rivera R.
Viceministra de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Managua

Suppléants:

Tomás Argüello Chamorro
Asistente del Ministro
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Managua

Julio César Solórzano
Productor Cafetalero Privado
Miembro de UNICAFE y de UNCAFENIC
Managua

PANAMA**Titulaire:**

Carlos Sousa Lennox
Ministro de Desarrollo Agropecuario
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Panamá

Suppléants:

Alfredo U. Acuña H.
Director de Cooperación Internacional
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Panamá

Camili Li Mendoza
Asesora Ministerial
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Panamá

PARAGUAY

Sergio Garay Román
Viceministro de Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Asunción

PÉROU

Titulaire:

Rodolfo Masuda Matsura
Viceministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Lima

Suppléants:

Miguel Payet
Ministro Consejero
Embajada de Perú en Costa Rica
Apdo. 4248
1000 San José

José Ignacio Mariátegui
Primer Secretario
Embajada de Perú en Costa Rica
Apdo. 4248
1000 San José

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**Titulaire:**

Francisco Brito Bloise
 Subsecretario de Estado de Agricultura
 Secretaría de Estado de Agricultura
 Jardines del Norte, Santo Domingo

Suppléant:

Rafael Ledesma
 Ph. D, Especialista en Desarrollo
 Agrícola Sostenible
 Sector Privado Profesional
 Presidente INISOYEN No. 4
 Santo Domingo

SAINTE-LUCIE**Titulaire:**

Ira d'Auvergne
 Minister of Agriculture, Lands, Forestry
 and Fisheries
 Ministry of Agriculture, Lands, Forestry
 and Fisheries
 Castries

SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES

Allan Cruickshank
 Minister of Agriculture and Labour
 Ministry of Agriculture
 Kingstown

SURINAME**Titulaire:**

Johan Saidi Sisal
Minister of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

Suppléant:

Jaswant Sahtoe
Director of Research
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Irwin O. Titus
Director, Agriculture
Rural Planning
Ministry of Agriculture, Land and
Marine Resources
St. Clair, Trinidad

URUGUAY

Roberto Rodríguez Pioli
Subsecretario
Ministerio de Ganadería, Agricultura
y Pesca
Montevideo

VENEZUELA

Titulaire:

José Raúl Alegrett Ruiz
Ministro de Agricultura y Cría
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Suppléants:

Sabas González
Director General Sectorial de
Planificación y Políticas
Ministerio de Agricultura y Cría
Venezuela

Claudio Sorio
Primer Secretario
Embajada de Venezuela en Costa Rica
Apdo. Postal 10230
1000 San José

PAYS OBSERVATEURS PERMANENTSESPAGNE

José V. Alvarez Ramos
Consejero de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Embajada de España en Costa Rica
Apartado 10150
1000 San José

FRANCE

Fethi Ben Brahim
Chargé d'affaires
Ambassade de France au Costa Rica
Apartado 10177
1000 San José

Guy Christophe
Conseiller régional en coopération
scientifique et technique pour l'
Ambassade du Canada au Costa Rica
Apartado 10177
1000 San José

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Michal Frank
Encargado de Negocios
Embajada de la República Checa en Costa Rica
Apartado Postal 12041-1000
San José

RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

Kazimierz Duchowski
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
de Polonia en Costa Rica
Apartado Postal 664
2010 Zapote

Andrzej Lisowski
Primer Secretario y Cónsul
Embajada de la República de Polonia
en Costa Rica
Apartado Postal 664
2010 Zapote

ORGANISMES DU SYSTÈME INTERAMÉRICAINORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Gregorio Contreras Morales
Director
Oficina de la Secretaría General
de la OEA en Costa Rica
Apartado 10166
1000 San José

OBSERVATEURS D'ORGANISMESBANQUE CENTRAMÉRICAINNE D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

Ronald Martínez Saborío
Representante en Costa Rica
Apartado 10276
1000 San José

CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT

Rubén Guevara Moncada
Director General
7170 CATIE
Turrialba, Costa Rica

Rómulo Olivo Philippe
Subdirector General
7170 CATIE
Turrialba, Costa Rica

Frank Bendaña
Presidente, Junta Directiva
7170 CATIE
Turrialba, Costa Rica

CENTRE INTERNATIONAL D'AGRICULTURE TROPICALE

Gerardo Häbich
Director Asociado
Relaciones Institucionales
Apdo. Postal 6713
Cali, Colombia

COMMUNAUTÉ ET MARCHÉ COMMUN DES CARAIBES

Desiree Field-Ridley
Adviser
Single Market and Sectoral Programmes
CARICOM Secretariat
P. O. Box 10827
Georgetown, Guyana

Ronald M. Gordon
Deputy Programme Manager
Agricultural Development
CARICOM Secretariat
P. O. Box 10827
Georgetown, Guyana

CONSEIL DE LA TERRE

Aníbal Severino
Coordinador de Programas
Costa Rica-Centroamérica
Apdo. 2323
1002 San José, Costa Rica

Javier Gatica
Asistente de Programas
Apdo. 2323
1002 San José, Costa Rica

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES
CARAIBES

Hayden Blades
Executive Director
Univerisity of West Indies Campus
St. Augustine, Trinidad

ORGANISME INTERNATIONAL RÉGIONAL CONTRE LES MALADIES DES
PLANTES ET DES ANIMAUX

Oscar José Umaña Erazo
Asistente
Dirección Ejecutiva
Apdo. Postal (01) 61
San Salvador, El Salvador

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE ET
L'ALIMENTATION

Santiago Funes
Representante Regional Adjunto
y Representante de Fao en Chile
Casilla 10093
Santiago, Chile

SECRETARIAT PERMANENT DU TRAITÉ GÉNÉRAL D'INTÉGRATION
ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

Rodolfo Trejos Donaldson
Representante de SIECA en Costa Rica
Apartado 633-2010
San José

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

Arnobio Maya
Jefe de Consultoría Técnica
Proyecto Apoyo al Sistema Mejoramiento
Calidad de la Educación Constarricense
Apdo. 220
2120 San Francisco Guadalupe
Costa Rica

DIRECTEURS HONORAIRES

José Emilio Araújo
Rua Antonio Basilio 450, Apt. 801
Rio de Janeiro, RJ 20511-190
Brasil

Francisco Morillo Andrade
Resd. Maracaibo, Piso 03
Avda. 13-A, Esquina 66-A
Maracaibo, Venezuela

INVITÉS SPÉCIAUX

Claudio Ortiz Rojas
Presidente
Asociación Panamericana de Ingenieros
Agrónomos -APIA-
Calle Alonso Ovalle No. 1638
Santiago, Chile

Alfredo Fonck Balde
Secretario General
Asociación Panamericana de Ingenieros
Agrónomos -APIA-
Calle Alonso Ovalle No. 1638
Santiago, Chile

José María Fresneda
Presidente
Consejo Asesor Internacional de
Juventudes Rurales -CAJIR-
Madrid, España

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Carlos E. Aquino G.	Directeur général
Charles R. Bowers	Sous-directeur général
Guadalupe Belloc	Chef du bureau international d'études juridiques
Chelston Brathwaite	Directeur de l'administration
Lizardo de las Casas	Directeur du Secteur de concentration des politiques socioéconomiques, du commerce et des investissements
Margarita Castillo	Auditrice de gestion et finances
Arlington Chesney	Directeur du Centre régional des Antilles
Finn Damtoft	Directeur du Service spécialisé de l'information, de la documentation et de l'informatique
Fernando del Risco	Directeur intérimaire de la planification, de la programmation et de la consultation technique

Gustavo Enríquez C.	Représentant des agences de coopération technique du Costa Rica
A. Paulo Galvão	Directeur du Secteur de concentration de la science et de la technologie, des ressources naturelles et de la production agricole
Roberto U. Hernández	Directeur des ressources humaines
Jan Hurwitch	Conseillère spéciale de la Direction générale pour les questions de développement institutionnel
Gordon J. Mair	Directeur financier
Rafael Marte	Directeur exécutif de la Fondation Agrifuturo et coordonnateur des relations avec les collèges d'agriculture d'Amérique du Nord
Rodolfo Martínez Ferraté	Directeur intérimaire du Secteur de concentration du développement rural durable
Mariano Olazabal	Directeur du Centre régional central

Manuel Otero	Directeur du Centre régional des Andes
Laura Pérez	Présidente de l'Association des fonctionnaires de l'IICA (APIICA)
Rodolfo Quirós G.	Directeur du Centre pour l'intégration et le développement des entreprises agro-alimentaires
Eduardo Salvadó	Directeur des relations extérieures
Clara Solís de Araya	Directrice du Secrétariat technique
Jorge Torres	Président de l'Association des employés de l'IICA au Costa Rica (ASEIICA)
Arnaldo Veras	Directeur du Centre régional du Sud
Jaime Viñas-Román	Directeur intérimaire du Service spécialisé de formation, enseignement et communication

David Wilson

Directeur du Secteur
de concentration de
la protection sani-
taire agropastorale

LISTE DES DOCUMENTS

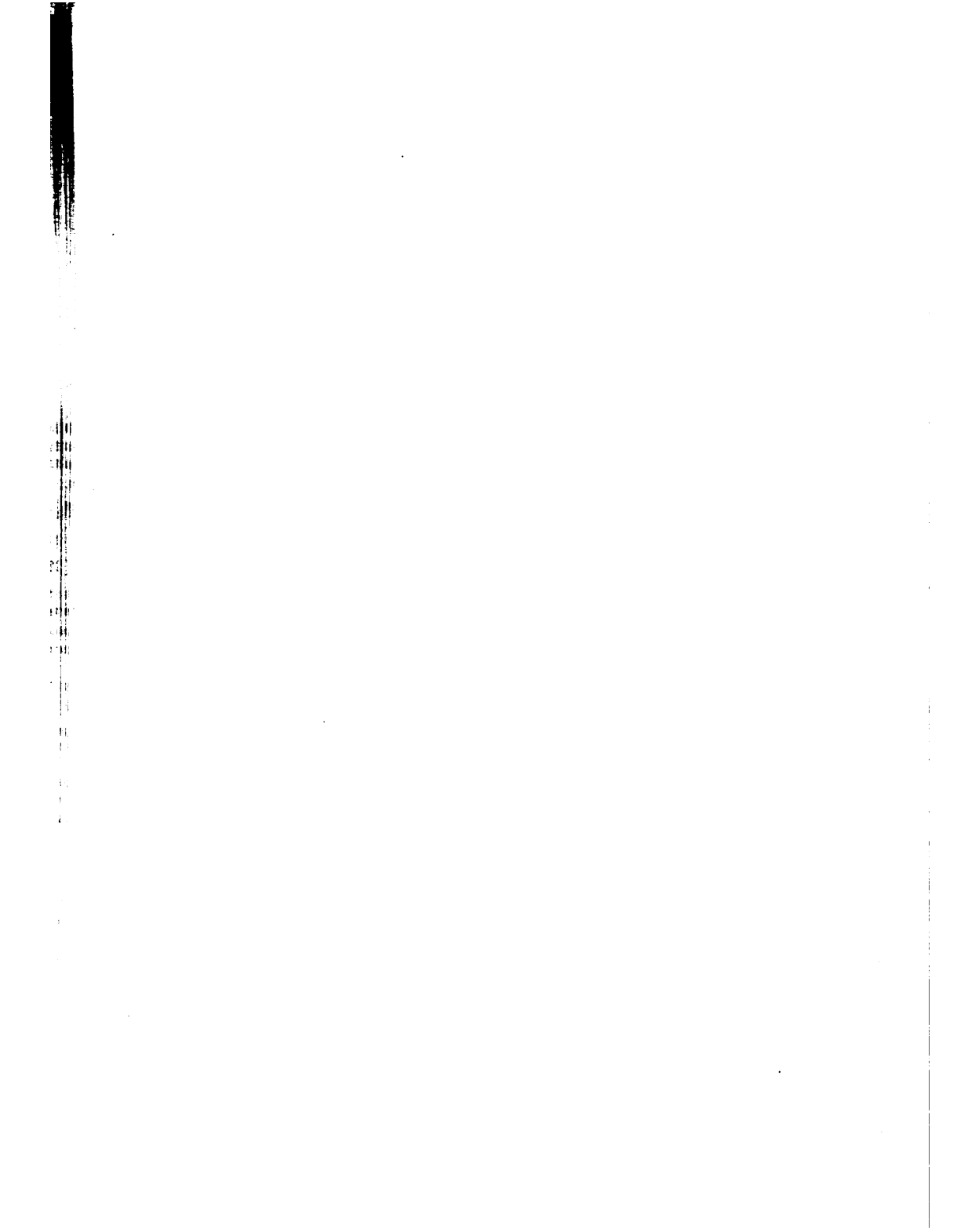


LISTE DES DOCUMENTS

IICA/JIA/Doc.198(95)rev.	Programme provisoire de travail
sans numéro	Message du Directeur général
IICA/JIA/Doc.199(95)	Rapports annuels 1993 et 1994
IICA/JIA/Doc.200(95)	Programme-budget 1996-1997
IICA/JIA/Doc.201(95)	Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes 1993 et 1994
IICA/JIA/Doc.202(95)	Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997
IICA/JIA/Doc.203(95)	Rapport du Comité de révision de la vérification
IICA/JIA/Doc.204(95)	Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)
IICA/JIA/Doc.205(95)	Rapport biennal sur les activités du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)

- IICA/JIA/Doc.206(95) Rapport du Président du Comité exécutif sur les réunions de l'exercice biennal 1994-1995
- IICA/JIA/Doc.207(95) Suite donnée aux résolutions de la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
- IICA/JIA/Doc.208(95) Date et siège de la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
- IICA/JIA/Doc.209(95) Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 1994-1995
- sans numéro Rapport de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines présenté à la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif
- IICA/JIA/Doc.210(95) Désignation des membres de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques pour l'exercice biennal 1996-1997

FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION



FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

Coordination avec le Gouver-
nement du Costa Rica

Ezequiel García
Nury Bonilla
Paola Mora
Owen Arguedas

Secrétariat technique

Secrétaire technique

Eduardo Salvadó

Adjointe au Secrétaire
technique

Roxana Montero

Conseillers juridiques

William M. Berenson
Guadalupe Belloc

Secrétariat des délégués

Ana Cristina Bolaños
Antonieta Barrientos

Inscription

Maureen Obando
Irma Pacheco

Service de salles

Coordination

Zaida Granados

Accueil

Helga Alvarado
Francisco Brenes
Lorena Mata
Lorena Rodríguez
Fanny Zapata
Arlette Zúñiga

**Rédaction des comptes
rendus****Coordination****Susana Lalli
Gloria Abraham****Rédacteurs des comptes
rendus****Theresa Bernardo
Silvia Delgado
Ma. Pilar Fernández
Manuel Jiménez
Oscar Quesada
Miguel Rojas****Service linguistique****Chef
Sous-chef****Susana Raine
Paul Murphy****Interprètes****Coordination****Barbara Cohen****Espagnol****Guiomar Emedan
Ana María Sotelo****Français****Bernard Luciani
Roland Sarot
Michel Wolteche****Anglais****Barbara M. Cohen
Georganne Weller****Portugais****Maria Helena Oliveros
Luis Fernando Werneck**

Réviseurs**Espagnol****Orlando García V.****Français****Bruno Lobricon
Yolande Guibord****Anglais****Elizabeth Lewis
Barbara Rojas****Portugais****Marília Alvarez
Zita Pessoa****Traducteurs****Espagnol****Liliana Mora
Sabino Morera****Français****Marie Cardinal
Dominique Leduc
Michèle Lemaitre
Marc Pichard****Anglais****Jeanne Carstensen
Orlando García
Peter Leaver
Anthony Papworth****Portugais****Rómulo Baptista (OEA)
Emilio Breyer
Almerisio López
Waldívia Portinho****Service des documents****Coordination générale****Clotilde Rodríguez
Patricia Jara**

Coordination du traitement de texte	Leticia Giménez Patricia Brenes
Espagnol	Yorleny Chinchilla Lillian Mayorga Guiselle Meléndez Ligia Rojas
Français	Vivian González Isabel Marengo Patricia Ross Mayela Segura
Anglais	Olga Cascante Laura Gutiérrez Gabriela Hernández Marta Sandino
Portugais	Flor Lizano Carlos Monge Mabel Valerín Jenny Valverde
Coordination de la correction d'épreuves	Flor Loaiza Zahyra Obando
Espagnol	Rosario Bogantes Danilo Herrera Jeanette Rojas Marta Vásquez
Français	Elsa Atencio María Teresa Díaz Marta Marín Jeannette Villalta
Anglais	Ramón González J. Patrick O'Marr Grettel MacVane Leslie Simmons

Portugais

Ana Nery Damasceno
Mercia de Oliveira
Hilda Ma. Santiesteban
Eva Schnell

Coordination du compte
rendu in extenso

Leticia Giménez
Ana Victoria Rojas

Enregistrement

Francisco Sánchez

Édition de l'espagnol**Coordination**

Máximo Araya
Fanny de la Torre

Olga Patricia Arce
Isabel Bolaños
Ana María Fournier

**Transcription de
l'espagnol**

Antonieta Barrientos
Flor Bastos
Flory Brenes
María Elena Cedeño
Magdalena Salgado
Guiselle Solano
Sonia Valverde

**Transcription et édition
de l'anglais****Coordination**

Sundra Flansburg
Mark H. Kelly

**Transcription de
l'anglais**

Ana Carlota Araujo
Ilse Salazar
J. Patrick O'Marr

Système automatisé

Coordination

Róger Mayorga

Manuel León
Ricardo Montero
Karina Ramírez
Tathiana Rodríguez
Kenneth Royo

Distribution des documents

Coordination

María Elena González

Ronald Hidalgo
Annel Ortiz

Impression des documents

Coordination

Guiselle Madrigal
Eduardo Garnier

Efraín Aguilar
Carlos Alvarado
Carlos Campos
Luis Chacón
Angelina Orozco
Miguel Porras
Manuel Salazar
Freddy Vargas

**Équipement d'interprétation
simultanée**

Luis Fernando Mata
Ronald Aragón

Coursiers

Jean Carlo Salazar
Christian Ugalde

Presse**Coordination**

Mishelle Mitchel

Journalistes

Ana Cristina Rojas

Photographe

Ezequiel Becerra

Secrétaire

Adela Vargas

Événements**Coordination**

Roberto Hernández
Alejandra Aguilar

Appui logistique**Coordination**

Chelston Brathwaite
Herbert Montero

Aéroport

Marcelle Bannuet
Harry Scott

Arturo Hernández
Grettel Mora
Juan Montero
Yenory Rodríguez
Enrique Salazar

Hôtel

Ronald Vega
Rodrigo Jiménez
German Molina
José Luis Valencia

Infirmierie

Eunice Zamora

Télécommunications	Cristina Rodríguez Gustavo Binda
Administration financière	Carmen Salazar
Sécurité	Edwin Bolaños
Alimentation	Antonio Salazar
Transports	Alberto Muñoz Edwin Morales
Salles/Entretien	Rafael Cordero Jorge Castro

DISCOURS PRONONCÉS À LA SÉANCE INAUGURALE



DISCOURS DU PRÉSIDENT DU COSTA RICA, M. JOSÉ MARÍA
FIGUERES, À LA SÉANCE INAUGURALE

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de pouvoir participer avec vous à cette réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture. Au nom de tous les Costariciens, je tiens à souhaiter la plus cordiale des bienvenues à tous les ministres de l'Agriculture et aux représentants des pays participants. Je me sens comme quelqu'un qui vient assister à une rencontre avec des amis qui partagent avec moi de grands rêves, mais aussi de sérieuses préoccupations. L'agriculture a toujours été au centre de ma vie. Comme mon père, je suis entré sur le marché du travail comme chef d'une entreprise agroalimentaire. Par la suite, l'un des premiers postes que j'ai occupés dans la fonction publique a été celui de ministre de l'Agriculture. Cette feuille de route personnelle et le désir ardent de partager mes inquiétudes au sujet de la situation de l'agriculture du continent ajoutent à ma satisfaction d'être ici avec vous.

Mon exposé portera essentiellement sur la situation actuelle et sur les perspectives d'avenir de l'agriculture dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Pour mettre à profit les moments précieux que nous passerons ensemble, je m'attaque sans tarder aux questions de fond dont nous allons discuter à cette réunion. J'ai divisé mon exposé en trois parties. Dans un premier temps, je rappellerai l'importance que revêt l'agriculture dans le cadre de nos stratégies de développement national. Dans un deuxième temps, je parlerai des problèmes qui nuisent à l'expansion de l'agriculture dans nos pays. Et, enfin, je partagerai avec vous quelques réflexions sur les moyens de traverser la crise actuelle.

1. L'agriculture dans nos pays : peut-on s'en passer ou est-elle essentielle?

Depuis plus de trois décennies, l'augmentation de la production agricole ralentit dans la Région. En fait, dans la plupart de nos pays, l'agriculture traverse une véritable crise. Bien qu'on ait réussi à rétablir la situation économique de la Région au début de la présente décennie, la production agricole a continué de progresser à un rythme inférieur à celui de l'économie en général.

Certains prétendent que le déclin de l'agriculture n'est pas une catastrophe. Que de nouvelles industries et de nouveaux services pourraient la remplacer avantageusement. Ceux qui sont de cet avis oublient que nous ne pouvons remanier nos structures de production du jour au lendemain comme s'il s'agissait d'appareils mécaniques qu'on peut réparer facilement. Nous parlons de sociétés entières dont les relations internes avec le territoire et les ressources naturelles ont créé avec le temps un contexte particulier. Connaissez-vous un peuple qui a renié ses antécédents agricoles et qui a réussi à se développer? Les faits sont là pour prouver que cela est impossible. Prenez par exemple les pays industrialisés d'Europe, l'État d'Israël ou les pays du Sud-Est asiatique qui viennent de s'industrialiser. Partout, on a pris comme point de départ la production primaire pour la valoriser et soutenir par la suite le processus d'industrialisation.

Mis à part ce qui s'est produit dans ces pays, si nous envisageons la question de l'agriculture du point de vue de nos propres réalités, nous devons conclure que dans n'importe lequel de nos pays où il existe une forte tradition agricole- et c'est le cas de la plupart d'entre eux- la modernisation de l'agriculture est une condition essentielle au développement durable. Et par développement durable, j'entends un processus d'évolution nationale qui s'appuie sur quatre grands principes fondamentaux, à savoir le bilan macroéconomique, l'équité sociale, la démocratie politique et l'équilibre de l'environnement.

Dans ces pays, pour garantir le respect de chacun de ces principes, il faut miser sur le progrès agricole. Nous aurons de la difficulté à soutenir l'essor économique si nous ne valorisons pas davantage nos ressources naturelles. Nos sociétés seront plus équitables et nos démocraties plus vigoureuses si les zones rurales participent pleinement à l'essor économique et au développement social. Et nous pourrons freiner la détérioration de l'environnement si nos pratiques agro-industrielles visent à mieux exploiter les ressources naturelles et à mieux les conserver.

2. La désarticulation : caractéristique fondamentale de nos structures de production

Parce que l'avenir des peuples dépend de l'avenir de l'agriculture, le recul de l'agriculture nous préoccupe beaucoup. C'est un recul qui se fait sentir non seulement dans les quantités produites, mais également dans les façons de produire ainsi que dans la capacité du secteur agricole de se transformer pour s'adapter aux changements continuels sur le marché mondial. Contrairement à ce qui se passe dans le monde industrialisé, les structures de productions de nos pays ne sont pas bien articulées et elles n'ont pas beaucoup d'effets positifs. De plus, il n'y a pas de synergie entre les procédés de production, de commercialisation et de consommation. Nos structures de production se caractérisent plutôt par la désarticulation. Nous pouvons distinguer cinq grandes brèches structurelles qui traversent et fractionnent l'agriculture.

Il existe une première brèche entre la production agricole et la conservation des ressources naturelles. Nos modes de production agricole sont très nuisibles à la nature. En effet, la déforestation, qui progresse dans la Région à un rythme effarant de sept millions d'hectares par année, l'érosion des sols et la contamination de l'eau en sont des preuves flagrantes. Et les coupables sont autant les paysans pauvres que les entreprises modernes. C'est vraiment triste et ironique de constater que nous

avons dilapidé tant de richesses naturelles pour en tirer un bénéfice dans l'ensemble minime.

La deuxième grande brèche est celle qui divise la production et la mise en marché de biens d'origine agricole. Combien d'efforts de production sont restés vains parce que nous n'avons pas la capacité de mettre en marché ce que nous produisons! Je ne veux pas minimiser l'importance des obstacles externes auxquels se heurtent nos entreprises pour lancer leurs produits sur les marchés internationaux et en obtenir des prix équitables. Mais nous savons tous que nous avons de sérieuses limites sur le plan commercial, et que ces limites nous empêchent de vendre davantage et à meilleur prix. Mais nous sommes les seuls à pouvoir les dépasser.

La troisième grande brèche structurelle, c'est celle qui existe entre notre système de production et nos capacités scientifiques et technologiques. Pour le moment, nous mettons très peu à profit nos ressources scientifiques et technologiques pour trouver de nouvelles méthodes qui soient durables. Nous assimilons lentement les techniques conventionnelles. Et il faudrait utiliser davantage les fertilisants, les semences améliorées, les tracteurs et l'irrigation. De plus, nous tardons à adopter les techniques nouvelles, comme celles qui découlent de la microélectronique et de la biotechnologie. Et pendant ce temps, la révolution technologique mondiale suit son cours. Même dans les secteurs de production modernes, beaucoup d'entreprises perdent leurs marchés parce que des produits plus perfectionnés font leur apparition. Voilà pourquoi nous devons conjuguer nos efforts scientifiques et technologiques pour réaliser des progrès plus efficaces. Autrement, notre position concurrentielle continuera de se détériorer.

Je parlerai maintenant d'une quatrième grande brèche, entre l'agriculture et l'industrie. Bien que le secteur agroalimentaire occupe une place de choix dans nos industries nationales et qu'on trouve dans nos pays des sec-

teurs agro-industriels très concurrentiels, nos méthodes de transformation sont de toute évidence très insuffisantes. Trouver des possibilités d'exportation encore inexploitées, nous protéger contre la variation des prix des produits agricoles, mettre davantage en valeur nos ressources et miser davantage sur le développement régional, tous ces objectifs, comme vous le savez bien, passent par de vigoureuses mesures d'industrialisation qui permettront véritablement de revaloriser nos ressources naturelles et nos ressources humaines.

La cinquième brèche, c'est celle qui sépare la production agricole et le développement social. Vu l'existence des quatre autres brèches que j'ai mentionnées, il semble que le dynamisme productif n'a pas pu prendre racine dans la plupart des zones agricoles. Même si l'agriculture s'est modernisée dans beaucoup d'endroits, elle est restée polarisante et exclusive. De plus, comme les politiques sociales n'ont pas évolué, les zones rurales ne se sont pas développées sur le plan social. À preuve, la situation de l'emploi stagne, le chômage augmente et les salaires réels diminuent. Quant à la qualification de la main-d'oeuvre, la situation ne change pas non plus ; il n'y a qu'à voir le nombre d'ingénieurs et de techniciens mal qualifiés qui continuent d'oeuvrer dans les entreprises. Et la population rurale n'augmente pas, elle émigre plutôt. Et elle apporte avec elle la pauvreté dans les zones urbaines.

Les limites du système de production dont j'ai parlé tout à l'heure ont de tout temps fait partie de l'histoire de nos pays. Mais elles sont plus graves aujourd'hui, car les grands changements qui se produisent à l'échelle mondiale accentuent nos faiblesses et laissent présager de grands dangers si nous ne transformons pas nos économies.

La révolution technologique continue à transformer les modes de production et les modes de vie. Comme les échanges commerciaux s'intensifient à l'échelle internationale, les économies nationales sont de plus en plus dé-

pendantes l'une de l'autre et sont de plus en plus tributaires de leurs exportations. Et nos économies continuent à s'ouvrir sans qu'on ait donné à la transformation l'élan nécessaire pour protéger notre production, alors que les pays industrialisés maintiennent leurs pratiques protectionnistes. Ajoutons à ce tableau le fait que, sur notre continent, l'effet de ces tendances se fait de plus en plus sentir, à l'aube d'une intégration mondiale qui nous amènera à éliminer les obstacles au commerce et aux investissements dans un délai d'à peine dix ans.

Ainsi, le choix est, on ne peut plus clair : notre position concurrentielle continue de se détériorer par une ouverture de nos marchés sans transformation de la production, ou nous optons pour la modernisation, laissant derrière nous le poids de nos structures désuètes pour saisir les occasions que nous offre l'intégration économique.

3. Le renouvellement de l'agriculture

Nous n'avons pas d'autre choix que de changer nos façons de cohabiter, de produire et de commercer afin de pouvoir valoriser en profondeur nos ressources naturelles et humaines. C'est le seul moyen de déclencher des mécanismes de développement durables. À cette fin, il faut revoir la politique en matière de production, qui est aujourd'hui si dévalorisée. Et, dans ce contexte, nous devons renouveler la politique agricole. Je ne pense pas que nous devons recycler de vieux dogmes au sujet du rôle de l'État. Aujourd'hui plus que jamais nous savons que pour assurer une expansion économique durable, il faut que l'État et le marché conjuguent leurs efforts de façon créative et pragmatique en exploitant leurs atouts et en réduisant au minimum leurs faiblesses dans chaque situation en particulier.

Au sujet des défis que doivent relever nos politiques en matière de production, je tiens à faire les quelques commentaires suivants qui n'ont pour objet que d'illustrer

mon opinion sur le sens des changements. Je n'oublie pas qu'il s'agit d'une réunion des ministres de l'Agriculture ; je privilégierai donc votre sphère de compétences. Je parlerai de trois niveaux d'action.

Dans un premier temps, il convient de renforcer le rôle des ministères qui dirigent la production dans leurs secteurs respectifs. Je pense à des ministères comme ceux de l'Agriculture, de l'Industrie et du Tourisme. En consolidant leurs fonctions, ces ministères doivent espérer avoir plus de poids dans la politique économique afin que celle-ci témoigne davantage des intérêts de nos pays en matière de productivité. Je pense en particulier à nos politiques macroéconomiques qui continuent à privilégier le commerce d'importation et la spéculation financière aux dépens des efforts dans le domaine de la productivité. Avec des taux de change surévalués et des taux d'intérêt élevés, notre situation concurrentielle sera toujours nettement désavantagée. Nous savons bien que face à certaines causes de ces événements, nos pays sont impuissants. Cependant, je continue à penser qu'il existe une marge de manoeuvre politique dont nous pouvons tirer meilleur parti pour encourager la modernisation de la productivité et que les institutions ont un rôle très important à jouer dans cette lutte.

Pour renforcer leur leadership, les ministères de l'Agriculture doivent abandonner leurs visions biaisées de la productivité et cesser de considérer les disciplines agronomiques comme leur chasse gardée. Ils doivent plutôt envisager l'activité agricole dans une perspective globale et interdisciplinaire, c'est-à-dire ne pas approfondir les brèches structurelles mais chercher plutôt à les combattre.

Il conviendrait également que les ministres de l'Agriculture intensifient les échanges et les alliances avec les organisations d'agriculteurs afin de voir à ce que l'on tienne davantage compte de leurs intérêts stratégiques dans la politique économique. Je ne parle pas des

fréquentes discussions au sujet de problèmes conjoncturels ni des pressions exercées par quelques producteurs en vue d'obtenir des privilèges pour empêcher la création de véritables compétitivités. Je fais plutôt allusion à un dialogue placé sous le signe de la responsabilité et tourné vers l'avenir dans le cadre duquel le gouvernement assume son rôle de représentant de l'ensemble de la société et s'interdit tout favoritisme.

Ayant rajusté leur tir, les ministères de l'Agriculture seront aussi mieux préparés à incorporer les idées des chefs d'entreprises agricoles dans les négociations sur le commerce international. À l'aube de l'intégration à la grandeur de l'hémisphère, nos pays sont appelés à lutter ensemble pour la justice dans le processus d'ouverture des marchés. Dans le contexte du commerce multilatéral, qui offre à tous les pays une même ligne de conduite, nous avons l'occasion idéale de nous attaquer aux inégalités qui nuisent au commerce international et qui proviennent spécialement des pays industrialisés.

Dans un deuxième temps, il faut procéder à une réforme des services d'appui aux producteurs. Dans la région, nous avons amplement critiqué le modèle concernant la productivité et l'agronomie que suivaient les institutions du secteur agricole. Et nous pouvons tirer des leçons des réformes qu'il a subies. Aujourd'hui, nous savons que l'appui à l'agriculture est plus efficace lorsqu'on en fait profiter intégralement les divers maillons qui constituent la chaîne agroalimentaire, de la fabrication du produit primaire au bien de consommation final. Une fois pour toutes, cessons de considérer les services agricoles comme se limitant à la recherche et au développement, dont les résultats profitent souvent aux producteurs les plus importants, laissant pour compte les plus petits.

Nos gouvernements ont un défi de taille à relever, à savoir faciliter la création de réseaux nouveaux et perfectionnés de services agricoles, publics ou privés selon ce qui convient le mieux dans chacun des cas, lesquels

aideraient à colmater ces brèches structurelles dont j'ai déjà fait état. À cette fin, il est évident qu'il faut intensifier la recherche et le développement. Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de la recherche fondamentale, en particulier pour exploiter avec créativité et aisance les fruits de la révolution biotechnologique. Nous devons redonner sa place à la recherche appliquée afin qu'on puisse relever avec souplesse et efficacité les défis qui consistent à positionner nos produits sur les marchés. Il nous faut élaborer de nouveaux plans de développement qui répondront vraiment aux besoins des petits agriculteurs. Et cela veut dire offrir des services plus globaux.

Il faut aussi donner plus d'importance aux conseils visant à permettre aux agriculteurs de s'organiser pour obtenir du crédit, pour acheter à meilleur prix les intrants, pour augmenter l'offre à l'exportation, et pour créer des partenariats entre producteurs et exportateurs ou entre agriculteurs et producteurs industriels. S'organiser c'est aussi participer à des initiatives multinationales afin que nous puissions profiter des créneaux du libre-échange et articuler des chaînes de production et de commercialisation auxquelles participeraient au moins deux de nos pays et qui donneraient à chacun des avantages concurrentiels.

L'information concernant les marchés doit être diffusée et perfectionnée. Il nous faut abandonner les activités de production réalisées à l'insu des marchés. Trop souvent, le manque d'expérience de nos producteurs réduit les entreprises à la faillite et plonge les familles dans la pauvreté. Pour remédier à ces situations, l'information concernant les marchés, opportune et de bonne qualité, doit être un bien public à la disposition de tous les producteurs et exportateurs.

Il ne faut pas oublier non plus le crédit agricole. Même en ces temps de rigoureuses compressions macro-économiques, nous pouvons faire beaucoup pour étendre le

crédit à un nombre croissant de producteurs et pour créer des fonds spécialisés qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'activité agricole de chaque groupe de producteurs.

Par ailleurs, l'aide technique que reçoivent les producteurs devrait laisser une place importante à la diffusion de méthodes de conservation efficaces. Notre agriculture se doit de respecter toujours plus les ressources naturelles. Nous devons apprendre à mieux conserver les sols et l'eau, à mieux utiliser l'irrigation, à assimiler les méthodes de lutte intégrée contre les parasites, à freiner l'abus d'engrais et à intensifier au contraire l'emploi de techniques biologiques. Il nous faut également valoriser les ressources naturelles afin de réduire leur déprédation et d'accroître le bénéfice économique. Je pense, par exemple, à l'élevage extensif qui provoque l'érosion des sols et qui entraîné la disparition de la forêt naturelle. Ainsi, nous devrions nous tourner de plus en plus vers l'élevage intensif qu'il est possible de combiner avec la plantation d'essences forestières exploitables ou avec d'autres activités.

Les conseils en matière de gestion et d'administration, les services de protection sanitaire agropastorale, le soutien technique aux processus postérieurs à la récolte et aux processus d'industrialisation, la formation professionnelle et la construction d'une infrastructure publique sont autant d'autres services que nous devons améliorer.

Ainsi, à mesure que ces principes se concrétiseront, nos producteurs agricoles et agroalimentaires pourront compter sur un soutien plus efficace, et bien supérieur à ces autres formes d'aide qui provoquent des distorsions dans les systèmes de tarification, car cette nouvelle forme de soutien permettra l'instauration d'une véritable compétitivité dans les différentes branches de notre secteur productif.

Le troisième grand défi que je mentionnerai concerne l'élan qu'il convient de donner à des projets qui présentent un grand intérêt pour le pays, qui permettent de tirer profit des avantages concurrentiels éventuels et qui aient des répercussions sociales et économiques importantes. Dans les pays industriels, il existe de grands projets nationaux et multinationaux qui visent à développer la compétitivité. Chez nous, les initiatives de ce genre sont encore plus nécessaires car nous sommes des pays pauvres, nos ressources sont plus limitées et les défis extérieurs auxquels nous sommes confrontés sont plus grands. Il nous est très difficile d'améliorer d'un coup la qualité de nos structures productives si nous ne concentrons pas nos efforts sur des projets d'importance stratégique. Je veux parler, par exemple, de projets qui visent la création de pôles de développement agroalimentaires dans certaines zones rurales, ou de ces projets orientés vers le développement de la compétitivité dans des industries d'importance stratégique. Je pense, par exemple, à ce qui se passe avec le café dans mon pays. Pendant plus d'un siècle, nous avons produit un café d'excellente qualité et notre productivité était parmi les plus grandes au monde. Malheureusement, nous continuons d'agir comme il y a cent ans et nous avons du mal à pénétrer les marchés des cafés spéciaux, des cafés traités et des sous-produits du café, qui nous offrent encore des moyens de sortir de la crise structurelle que nous traversons. Pourquoi, alors, ne nous associons-nous pas avec les entreprises agroalimentaires et le gouvernement dans un grand effort collectif pour provoquer un saut qualitatif dans la compétitivité de cette chaîne agroalimentaire? C'est ce type d'entreprise que les producteurs individuels ont beaucoup de mal à mettre sur pied, mais le projet devient réalisable dans le cadre de programmes mis en oeuvre collectivement.

Les efforts nationaux comme ceux que j'ai mentionnés peuvent être dynamisés s'ils s'accompagnent de nouvelles et ambitieuses initiatives régionales. Comme l'a souligné M. Carlos Aquino, il est indispensable que la question des

politiques agricoles occupe une plus grande place dans les forums interaméricains. Il convient que nous profitions de ces tribunes pour mettre en commun nos expériences nationales, pour en tirer un ensemble d'enseignements et de nouvelles propositions qui guident les transformations dans chaque pays. Il nous faut construire, ensemble, un nouveau paradigme de la transformation agricole qui reflète nos situations et nos aspirations communes.

Il serait également très important que nous procédions à une révision en profondeur des organisations régionales qui ont un lien avec la question agricole. Comme c'est le cas avec les institutions sectorielles de nos pays, ces organisations requièrent de profonds changements si l'on veut qu'elles relèvent avec succès les défis actuels de l'agriculture à l'échelle des Amériques. En ce sens, les efforts déployés par l'IICA pour reconcevoir son organisation interne sont exemplaires. Je suis certain que cette réunion du Conseil se traduira par des initiatives et des projets conjoints qui orienteront les actions d'envergure interaméricaine touchant l'agriculture.

Mesdames et messieurs, je voudrais maintenant terminer. J'espère avoir su transmettre une idée, à savoir que, malgré le retard qui caractérise nos structures productives et en dépit des obstacles qui se présentent sur les marchés étrangers, nos pays disposent de marges confortables de manoeuvre pour transformer et revitaliser leurs agricultures. J'ai grand espoir que nous saurons utiliser judicieusement ces marges pour donner naissance à une nouvelle période de prospérité durable. Je suis persuadé qu'il en sera ainsi. L'histoire de notre continent est une succession de gigantesques défis que nos peuples ont su relever. La transformation de nos agricultures est seulement un autre défi. Je sais que cet espoir nous stimule tous. Pour cette raison, nous sortirons de cette réunion animés d'une énergie redoublée et de nouvelles idées qui alimenteront nos luttes communes dans les années à venir. Je vous remercie.

DISCOURS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE
DU COSTA RICA, M. ROBERTO SOLÓRZANO S.,
PRONONCÉ À LA SÉANCE INAUGURALE

Au nom de tous les intervenants du secteur agricole du Costa Rica, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue dans notre pays. La tenue de cette huitième réunion en sol costaricien revêt une signification particulière en raison de la présence dans notre pays du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. Cette réunion est également importante en ce sens qu'elle permet aux nations de notre continent de réaffirmer leur volonté de chercher les voies d'un développement à l'échelle des Amériques.

En cette dernière décennie du XX^e siècle, le monde se trouve subitement confronté à de profonds changements qui interviennent dans de multiples aspects de la société. Ces transformations donnent lieu à l'émergence de nouvelles réalités en ce qui concerne les modèles de développement, aussi bien économique que social, institutionnel et environnemental.

Face à ces transformations socioéconomiques et politiques accélérées auxquelles nos pays font face, la réalité prend une nouvelle forme.

Ce nouvel environnement requiert un changement fondamental dans le modèle de développement agricole. Les transformations du contexte économique mondial, la fin de l'État providence et les déséquilibres environnementaux qui ont pu découler de la production nous obligent à envisager une nouvelle perspective dans laquelle les secteurs agricoles de nos pays seront capables de soutenir la compétition que les nouvelles conditions exigent et dans laquelle les secteurs privé et public partageront la responsabilité du développement.

La majeure partie des pays représentés ici ont une économie basée sur l'agriculture. Aussi devons-nous nous efforcer de rendre notre agriculture concurrentielle et prospère afin d'assurer la stabilité économique de nos pays et de permettre aux travailleurs et aux petites entreprises du secteur agroalimentaire de vivre de mieux en mieux, de réduire le fossé entre la ville et la campagne et de fournir aux populations rurales des services sociaux efficaces et accessibles.

À l'instar de ce qui s'est passé dans la majorité des pays d'Amérique, le secteur agricole costaricien a joué un rôle déterminant dans le développement économique, social et environnemental de notre société. Il constitue un pilier du développement équilibré de la population du Costa Rica et, partant, il est à la base du système démocratique dont jouit aujourd'hui notre pays.

À cinq ans de la fin du XX^e siècle, l'économie du Costa Rica continue de reposer sur le secteur agricole. En cette fin de siècle, les statistiques montrent que ce secteur contribue pour environ 20 % au produit national brut, que 68 % de la valeur de nos exportations proviennent de ce secteur dont la balance commerciale reste positive, contrairement à la tendance observée pour l'économie nationale dans son ensemble.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre, 22,6 % de la population économiquement active s'emploie à des activités liées à l'agriculture qui constitue le secteur le plus présent dans les zones rurales de notre pays où vit 56 % de la population.

À cinq ans de l'avènement du XXI^e siècle, le secteur agricole continue d'occuper la place qui l'a aidé à constituer l'économie du Costa Rica.

De génération en génération, l'agriculture est le terreau qui nourrit les racines les plus vigoureuses de notre culture et de notre identité nationale.

Ce que les Costariciens attendent de l'avenir, c'est un pays capable de tirer profit de sa vocation agricole historique dans la recherche d'un plus haut niveau de développement économique et social qui lui permettra de s'intégrer intelligemment et définitivement à l'économie mondiale.

Avec cette conviction que l'agriculture continuera d'être le moteur de la relance économique, nous avons défini une stratégie visant à assurer la durabilité du secteur agricole costaricien, qui repose sur trois principes fondamentaux :

En premier lieu, un principe de participation qui stimule le rôle d'acteurs des producteurs et de leurs organisations dans l'élaboration des politiques publiques, dans la prestation des services et dans la définition des actions communes.

En deuxième lieu, un principe de reconversion des structures productives en vue d'accroître l'efficacité de la production, de permettre aux producteurs de s'accaparer une part des marchés, de conserver les ressources naturelles et d'accroître l'équité.

Enfin, un principe de transformation institutionnelle qui permettra d'améliorer la capacité de réponse des institutions du secteur agricole aux demandes et aux besoins des producteurs agricoles. Ces institutions doivent être des ferments et favoriser l'intégration, dans le cadre d'un développement durable, afin que soit mise en place une stratégie de développement dynamique capable de combiner le moment présent et l'avenir, l'urgent et le prioritaire, l'économique avec le social et l'environnemental.

Permettez-moi de vous faire part de ce que me disait un petit producteur d'un village costaricien, à propos d'un projet de cultures maraichères organiques qu'il possède avec d'autres petits agriculteurs : «Dans notre association, personne n'est supérieur à personne, vu que nous travaillons tous la terre pour subvenir aux besoins de nos familles, mais il est certain que nous avons trois patrons : le consommateur, qu'il soit costaricien ou étranger, notre terre et l'environnement.»

Avec des mots simples, cet agriculteur résumait le défi auquel le secteur agricole fait face à l'aube du XXI^e siècle. Sa phrase exprime la nécessité de s'adapter et de soutenir la concurrence internationale, tout en fondant la production agricole sur la paix sociale et l'équilibre écologique.

Dans sa façon de voir les choses, ce paysan costaricien comprend qu'une augmentation du revenu ne suffit pas pour assurer un plus grand bien-être, vu qu'il convient de tenir compte non seulement du revenu, mais aussi du droit à un environnement propre et à un meilleur accès aux services sociaux de l'État, tout en garantissant aux générations futures des possibilités de développement.

Dans cette perspective, les chefs d'État ont pris, au Sommet de la Terre, des engagements qui ont trouvé un écho dans notre secteur agricole, avec la mise en oeuvre de politiques visant un développement durable. Ainsi, nous nous sommes engagés à faire en sorte que nos agriculteurs utilisent rationnellement les engrais chimiques et qu'ils conservent plus efficacement le sol et l'eau, l'État et la société civile s'en partageant la responsabilité.

Pour assurer un développement durable, il faut que les objectifs de la conservation convergent avec ceux de la production tout en s'adaptant aux caractéristiques de chaque région et de chaque communauté.

C'est pourquoi je tiens à insister sur la prépondérance du micro-bassin hydrographique comme unité de planification comportant les éléments géographiques, hydrologiques et sociaux nécessaires pour rendre efficace l'intégration des interventions institutionnelles ainsi que la participation de ces institutions et des communautés.

Le micro-bassin est non seulement un espace physique, mais aussi un environnement social. Dynamiser et revaloriser le développement à l'échelle locale, c'est assurer la construction d'une véritable stratégie de développement durable où l'élément humain est intégré au moyen d'une planification participative et qui s'accompagne d'un agencement territorial durable, basé sur les décisions des agriculteurs.

Nous sommes ici aujourd'hui pour confirmer que le secteur agricole de nos pays s'engage à assurer le développement économique et social de nos pays ; or, pour ce faire, nous avons besoin de structures productives, concurrentielles, fondées sur de meilleures connaissances scientifiques et technologiques, sur une plus grande spécialisation de nos agriculteurs, de nos éleveurs et de nos pêcheurs, ET NON sur de faibles revenus ni sur une détérioration de leurs conditions sociales.

Les efforts doivent être axés sur de plus grands avantages concurrentiels au titre de la qualité et des coûts, ainsi que sur une augmentation substantielle de la productivité au travail par le développement de la technologie.

Il nous faut une agriculture étroitement liée à l'industrie, avec de nouvelles formes d'entreprises adaptées aux exigences de l'environnement économique, social et commercial, une agriculture qui soit en concurrence avec d'autres intérêts sur les marchés nationaux et internationaux. Nous avons besoin d'une agriculture capable d'enrichir les collectivités rurales et au sein de laquelle les agriculteurs combinent la maîtrise des tech-

nologies modernes avec les anciennes traditions culturelles.

Au cours des trois prochains jours, nous aurons à relever un défi : créer un nouvel espace à l'échelle de l'hémisphère dont le but sera de dynamiser le rôle de l'agriculture au sein de l'économie mondiale, de la paix sociale et du développement de nos producteurs, et ce dans le cadre d'un développement durable.

Ceci dit, j'ose espérer que la coopération interaméricaine va renforcer ses modèles et tenir compte de ces demandes et besoins de l'agriculture, pour ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations de nos Amériques.

Merci beaucoup.

DISCOURS DE M. FRANCISCO LABASTIDA OCHOA À LA
SÉANCE INAUGURALE DE LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Monsieur José María Figueres Olsen, Président de la République du Costa Rica, M. Roberto Solórzano, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, Messieurs les ministres de l'Agriculture et chefs de délégation des États membres de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, Messieurs les ambassadeurs, M. Carlos Aquino, Directeur général de l'Institut, M. Rodrigo Gámez, président de l'Institut national de la biodiversité, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de participer avec vous à ce prestigieux forum des ministres de l'Agriculture des Amériques. Je vous transmets les salutations chaleureuses du président de mon pays, M. Ernesto Zedillo, qui vous souhaite beaucoup de succès dans les travaux que vous entreprendrez. Il forme le vœu que les résultats que vous obtiendrez et les décisions que vous prendrez auront des répercussions favorables sur le développement agricole de nos pays.

Je tiens à vous dire le plaisir que j'éprouve à me trouver au Costa Rica, car nos deux pays sont unis par des liens étroits de collaboration et d'appui mutuel. Je remercie sincèrement le gouvernement du Costa Rica et en particulier le président José María Figueres de nous avoir accueillis à ce forum important.

Permettez-moi de signaler les progrès agricoles qu'a réalisés le Costa Rica, entre autres dans les domaines de l'élevage et de la culture du café. En effet, les progrès de la technologie dans le secteur du café sont tout à fait remarquables.

Il y a deux ans, le Mexique a eu l'honneur d'accueillir la septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. À cette occasion, les ministres de l'Agriculture qui s'y étaient réunis ont réaffirmé leur responsabilité et leur engagement à l'égard de l'agriculture dans les Amériques, et ont réitéré leur volonté de collaborer au développement agricole comme moyen de faire décoller le secteur.

La réunion de Mexico a marqué le début d'une longue période d'analyse qui se concrétise maintenant dans le Plan à moyen terme 1994-1998. Nous félicitons l'IICA pour ses efforts de modernisation de ses structures et nous l'appuyons à cet égard pour qu'il puisse répondre de mieux en mieux aux besoins des pays membres.

Depuis lors, l'IICA examine ses forces et ses faiblesses, et cherche à élargir ses horizons thématique et institutionnel pour créer une coopération agricole renouvelée à l'échelle de l'hémisphère.

Les États membres de l'IICA sont en train d'établir un système d'échanges commerciaux dont tous puissent bénéficier, grâce à la signature d'accords de libre-échange avec des pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Ces accords nous permettront de répondre aux exigences du secteur agricole et de la structure rurale dans nos pays.

Au cours de la présente réunion, les ministres prendront des décisions importantes pour garantir la bonne marche de l'IICA, notamment en ce qui concerne l'insuffisance des ressources en vue de compenser l'augmentation des coûts de fonctionnement de l'Institut. Je suis certain qu'ensemble nous pourrions trouver de nouvelles façons d'utiliser au mieux les ressources ainsi que d'autres sources de financement.

Il convient de mentionner la nécessité de collaborer étroitement et activement, en particulier pour renforcer

les programmes d'hygiène vétérinaire et de protection des cultures, ainsi que pour faciliter le transfert de technologie entre pays membres, et ce, afin de favoriser une croissance macroéconomique internationale. Il est vrai que nous avons fait beaucoup de progrès, mais il subsiste de graves lacunes qui doivent être comblées le plus rapidement possible.

Le Mexique croit au multilatéralisme et il le pratique. En effet, malgré ses problèmes économiques, il n'a pas cessé de s'ouvrir sur l'extérieur.

Les forces du marché connaissent aujourd'hui moins de distorsions et s'exercent plus librement. Il en résulte une augmentation de l'efficacité, de la productivité et de la compétitivité, qui sont devenues aujourd'hui la norme dans les relations entre les agents sociaux. L'État ne perd pas pour autant son rôle primordial qui consiste à opérer des transformations économiques et sociales, mais au contraire on reconnaît et on valorise sa fonction irremplaçable comme moteur de la modernisation des systèmes de production et des institutions politiques et sociales.

Pour mieux s'adapter aux changements qui se produisent dans le monde, les pays doivent transformer leur vision nationale «sectorielle» en une vision de solidarité macroéconomique et d'interdépendance, de sorte que leurs secteurs agricoles respectifs et les producteurs ruraux puissent échanger librement sur les marchés commerciaux, partager des techniques et collaborer de diverses façons entre économies différentes mais complémentaires.

Au Sommet des Amériques, nos dirigeants se sont engagés à favoriser le libre-échange et l'intégration à l'échelle de l'hémisphère, à supprimer la pauvreté, à intégrer davantage les femmes et les jeunes à la société, et à accroître le rôle du secteur privé dans le développement des pays.

Constitués en forum politique, nous, ministres de l'Agriculture, franchissons aujourd'hui une étape historique, puisqu'il nous appartient d'assumer notre rôle et d'intégrer de plus en plus notre secteur dans les négociations commerciales, pour promouvoir l'aide et les investissements conjoints dans des projets agricoles qui revigorent intégralement nos économies rurales.

Nos pays se sont ouverts au flux du commerce mondial, mais ils attendent, en retour, une certaine aide au niveau des crédits, de la technologie et des investissements conjoints, afin de mener à bien le processus de transformation structurelle de notre milieu rural, de pouvoir insérer ce dernier de façon naturelle dans le processus agroalimentaire et de le faire fonctionner conjointement avec d'autres secteurs de l'économie. En tant qu'instrument de cette entreprise et d'entité coordinatrice de ces efforts, d'une part, et de forum technique du Conseil interaméricain de l'agriculture, l'IICA peut apporter une contribution substantielle.

Ce plan de coopération équilibré permettrait de réorienter les productions nationales vers le marché et la compétition à l'échelle mondiale, grâce à laquelle il serait possible d'attirer non seulement des capitaux, des investissements et des emplois, mais aussi des devises pour les pays bénéficiaires.

Au-delà de la recherche d'activités rentables, il est cependant un point que je tiens à mettre en évidence, soit l'impérieuse nécessité de mieux gérer le potentiel productif de nos territoires, de planifier avec soin le futur de notre alimentation et, surtout, d'accroître la productivité pour que les secteurs agricoles puissent se mettre au niveau et au rythme du progrès qui caractérisent notre société urbaine.

Monsieur le Président de la République du Costa Rica, Mesdames et messieurs les ministres délégués à cette réunion, les efforts que nous avons déployés au sein de

l'IICA ont été une occasion unique de renforcer les divers liens de coopération avec nos pays frères et avec les institutions de coopération multilatérale qui ont été créées dans le monde en vue d'accélérer et de consolider le progrès de l'être humain, plus spécialement le progrès de ceux et celles envers lesquels nous avons encore à nous acquitter d'une dette de justice, en particulier les habitants de nos régions rurales.

Grâce au travail accompli conjointement au niveau de l'IICA et de l'hémisphère des Amériques, nous pouvons démontrer que le potentiel de cette vaste terre de promesses peut se convertir en une réalité et en un catalyseur de croissance et de bien-être communautaire.

En cédant la présidence du Conseil à mon collègue du Costa Rica, M. Roberto Solórzano Sanabria, je lui souhaite tous les succès possibles et l'invite à poursuivre le travail de renforcement de cet organisme comme forum agricole régional par excellence.

Il nous appartient à nous tous ici présents de trouver ensemble des formules appropriées pour accélérer le règlement des problèmes à l'échelle continentale qui nous permettra de vaincre le retard de nos sociétés rurales.

Axons sur cet espoir tous nos efforts, notre capacité et notre volonté politique. Nos peuples le demandent, nos pays en ont besoin.

Merci de votre attention.

**ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. CARLOS E. AQUINO GONZÁLEZ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE, À LA SÉANCE INAUGURALE**

Au nom de tous les membres de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, et en mon propre nom, je me permets de vous faire part de la satisfaction que nous éprouvons à participer à cet événement spécial que le gouvernement du Costa Rica a bien voulu organiser, dans ce magnifique édifice historique que constitue le Théâtre national, à l'occasion de l'inauguration de la huitième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.

M. le Président de la République, M. le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, MM. les ministres de l'Agriculture des Amériques et distingués membres des délégations officielles, je vous remercie infiniment d'avoir accepté de contribuer à cette inestimable occasion de dialogue et de communication sur l'agriculture dans les Amériques.

Nos brèves remarques ont pour objectif de vous faire partager quelques réflexions concernant les processus primordiaux qui régissent la scène sur laquelle l'agriculture évolue et évoluera au cours des prochaines années.

Nous désirons également examiner avec vous tous quelques-unes des actions centrales qui pourraient constituer le programme de travail à l'échelle des Amériques face aux défis de l'intégration, de la mondialisation et du développement durable, de l'agriculture et du milieu rural.

(Le pivot de la scène et l'agriculture)

L'intégration à l'échelle des Amériques est un processus primordial, car elle constitue le pivot autour duquel gravitent des plus en plus les principaux intérêts de l'économie et le développement de nos pays.

La création de la zone de libre-échange des Amériques, qui implique l'élimination progressive des obstacles au commerce et aux investissements d'ici l'an 2005, accélère sans aucun doute le processus d'intégration à l'échelle des Amériques qui accompagne les accords infrarégionaux et bilatéraux signés jusqu'à maintenant.

À l'aube du XXI^e siècle, nous assistons à la mise en place d'un système de production et de commerce, de flux de capitaux et de technologie, d'échanges de connaissances et d'information ainsi que de besoins et d'occasions, collectifs et continentaux, système qui englobe notre hémisphère.

L'intégration à l'échelle des Amériques est également un processus organique parce qu'elle est le résultat de la décision politique des pays et parce qu'elle repose sur le processus de transformation structurale qui participe à l'établissement de bases solides permettant de maximaliser ses avantages.

L'intégration à l'échelle des Amériques apparaît aussi comme un processus globalisateur, viable et durable parce que, avec le nouveau millénaire, un nouveau style de développement économique et social prend naissance dans l'hémisphère.

Le développement économique est centré sur l'ouverture et l'intégration, sur la déréglementation et la libéralisation, sur la normalisation et la promotion du développement ainsi que sur le rôle accru du secteur privé.

Les pays basent simultanément leur développement social sur la démocratisation et le pluralisme des sociétés, sur la lutte contre la pauvreté et l'inclusion des groupes vulnérables (les femmes, les enfants, les jeunes et les autochtones), sur la réforme de l'éducation et la formation, sur la santé et l'alimentation, sur le travail et la conservation productive des ressources naturelles et de l'environnement, et sur la lutte contre la corruption, la contrebande et le trafic de drogue.

L'agriculture des Amériques n'échappe pas à ce processus d'intégration. Ainsi, il convient d'envisager les questions agricoles concernant un pays donné dans la perspective de l'intégration interaméricaine. C'est ainsi que se crée un grand système hémisphérique d'interdépendances à relations multiples.

Face à ce processus, il convient d'envisager également l'agriculture dans une perspective interaméricaine.

(Le changement et le leadership dans l'agriculture)

Dans ces processus, où l'agriculture occupe une place grandissante, ses leaders et ses acteurs doivent également jouer un rôle actif de plus en plus important.

Ils doivent certainement être des acteurs irremplaçables et participer activement aux tables de négociation où sont définies les règles du jeu et les politiques générales ; ils doivent occuper une place dans les bureaux où s'élaborent les arsenaux techniques qui les soutiennent ; et ils doivent être présents sur le terrain et dans l'économie réelle, où se concrétisent les principaux efforts de transformation en vue d'accroître la compétitivité de l'agriculture.

Quand nous entendons dire, ou lorsque nous disons nous-mêmes, que l'agriculture perd du terrain, qu'elle devient de moins en moins importante, M. le Président,

MM. les ministres, MM. les exploitants, chers amis et collègues, admettons-le une fois pour toutes : si cela est vrai, c'est parce que nous avons permis qu'il en soit ainsi.

Nous avons constaté à quel point, à travers les Amériques, jour après jour, les dirigeants tout comme les producteurs, donnent le meilleur d'eux-mêmes afin de concrétiser l'expression « priorité agricole », qui est dans toutes les bouches mais qui ne se concrétise pas toujours dans la réalité.

(Une conception renouvelée de l'agriculture)

Nous, nous affirmons que l'agriculture non seulement n'a pas perdu de son importance, mais qu'elle en prend de plus en plus. Cependant, nous n'avons pas toujours su le démontrer et la société ne l'a pas non plus toujours reconnu.

Qu'arrive-t-il quand nous ne sommes pas en mesure de faire valoir l'importance de l'agriculture ni le reste de la société, de la reconnaître ?

Ce qui se produit, à notre avis, c'est que notre conception de l'agriculture, l'optique dans laquelle nous la considérons, la dirigeons et tentons de la transformer n'est déjà plus la meilleure.

Nous avons une conception traditionnelle et rigide de l'agriculture et de sa relation avec des domaines connexes. Nous la voyons, d'une part, comme un secteur productif-primaire isolé et, d'autre part, comme un secteur très rigide, et excessivement fragmentaire, où l'on insiste beaucoup sur le court terme.

Avec la mondialisation, l'intégration à l'échelle des Amériques et l'écroulement des frontières politico-idéologiques, économiques et commerciales, cette façon de voir est désuète.

Depuis plus d'une décennie, le modèle économique de substitution des importations s'écroule dans tous les pays pour donner naissance à un nouveau modèle de développement ; mais la perception traditionnelle de l'agriculture qui accompagnait l'ancien modèle persiste.

L'élaboration du nouveau style de développement économique et social n'a pas encore donné lieu à une conception renouvelée de l'agriculture qui soit fonctionnelle et qui permette de relever de nouveaux défis.

Une conception qui fasse disparaître cette perception incorrecte de «marginalisation» de l'agriculture, et qui donne aussi un nouvel élan à la croissance et au développement agricoles, à l'environnement et à la population.

Nous devons renouveler notre conception de l'agriculture d'une manière collective et participative. Nous devons chercher à appliquer de nouveau une approche systémique en agriculture. Car, dans le contexte de la mondialisation et de l'intégration, l'agriculture se donne une structure plus transparente, elle aussi systémique.

Une perspective renouvelée, à l'échelle des Amériques, dans laquelle l'agriculture, l'alimentation, les ressources naturelles, la pauvreté et le développement du milieu rural sont intimement liés à l'économie et à l'ensemble de la société.

(Vers la définition d'une stratégie de positionnement)

La conception d'une approche renouvelée requiert également l'élaboration d'une nouvelle vision et d'une nouvelle mission pour l'agriculture et ses institutions. Nous devons nous efforcer de définir des actions pour en arriver à établir une politique agricole pour l'ensemble des Amériques.

Cette politique doit comporter une stratégie visant à revaloriser, mais surtout à valoriser et à redéfinir l'agriculture, le milieu rural et ses ressources humaines, en vue de les positionner face à l'intégration à l'échelle des Amériques et face au XXI^e siècle.

Si l'on sait que l'agriculture n'a pas perdu de son importance, il semble dès lors inapproprié de parler de revalorisation, puisqu'on ne saurait redonner de l'importance à quelque chose qui n'en a pas perdu.

„Pourquoi alors insister sur la revalorisation? Tout simplement parce que ce qui a vraiment été perdu, c'est la capacité de voir l'importance de l'agriculture et de la reconnaître. C'est cette fausse optique que nombre d'entre nous avons encore.

Ce que nous entendons donc par revalorisation de l'agriculture est l'acte délibéré et volontaire de reconnaître et de faire reconnaître que l'agriculture n'a pas perdu de son importance, mais qu'elle a subi un changement qualitatif en ce sens qu'on a démontré qu'il s'agit d'une structure systémique réellement et effectivement présente dans toute l'économie et dans toute la société.

Nous devons arriver à valoriser l'agriculture grâce à une stratégie qui permettra de la positionner face à l'intégration et au XXI^e siècle.

Nous devons définir et mettre en oeuvre un processus continu et permanent de valorisation dans tous les domaines stratégiques de l'agriculture systémique.

Permettez-moi, mesdames et messieurs d'évoquer maintenant certains des domaines de valorisation de l'agriculture systémique et les grands défis qui s'y rattachent.

Le premier de ces domaines est celui de la biodiversité et des ressources naturelles et génétiques. Nous

pouvons découvrir des occasions insoupçonnées de contribuer à la société et à son économie globalisée grâce à leur conservation et à leur exploitation rationnelle, d'une part, et à l'identification de produits et de substances valorisés sur le plan commercial, d'autre part.

Le second domaine de valorisation est formé des produits de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, un secteur où la qualité des créneaux offre d'immenses possibilités dans le contexte également de l'intégration à l'échelle des Amériques et des marchés intra-régionaux.

Le troisième domaine de valorisation est constitué des services essentiels d'appui à l'agriculture, à l'industrie agroalimentaire et aux marchés, qui constituent un des leviers fondamentaux de la reconversion, de la compétitivité et de l'accroissement de la valeur ajoutée.

Le quatrième domaine de valorisation est constitué d'autres activités qui sont directement liées à l'agriculture, comme l'industrie, l'éducation et les services qui en augmentent la valeur.

Le cinquième domaine de valorisation est celui des politiques «sectorielles» et surtout macroéconomiques puisque que l'agriculture peut aussi ajouter de la valeur aux processus de décision nécessaires à l'établissement de ces politiques, grâce à de meilleures capacités techniques et à une harmonisation.

Le sixième domaine de valorisation est constitué des institutions agricoles publiques et privées dont la réforme permet d'accroître la valeur de l'agriculture.

Le septième et dernier domaine de valorisation, est celui des ressources humaines, source de richesse et de transformation dans le développement et la formation continue desquelles se trouve la clé de la compétitivité et de la valorisation de l'agriculture systémique.

Nous sommes certains de pouvoir éloigner les menaces, renforcer nos avantages et accroître les possibilités si nous arrivons à élaborer une perspective adéquate et une stratégie créative qui convienne à la fois à la vision à court terme et à la vision à long terme, c'est-à-dire aux matières urgentes et aux questions stratégiques.

Le renouveau économique de la Région au cours des années 90 devra être confirmé par les bénéfices de l'agriculture au cours des prochaines années.

Nous serons plus aptes à freiner la détérioration des ressources naturelles et de l'environnement rural, et surtout à ralentir l'avance de la pauvreté et à réaliser un développement rural humain durable et global.

Mesdames et messieurs, voilà quelques-uns des grands défis que nous devons tous relever.

Unissons nos efforts et nos volontés, décidons-nous à entreprendre cette grande tâche de positionnement et de valorisation de l'agriculture.

Nous devons être persuadés et comprendre que l'agriculture n'est pas seulement une activité technique, riche en diversité et en risques; c'est aussi un processus social profond et complexe qui s'appuie sur la paix, sur la démocratie et sur la durabilité économique, politique, sociale et écologique.

Merci beaucoup.



**DISCOURS PRONONCÉS À L'OCCASION DE LA
VISITE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE À
L'UNIVERSITÉ DE LA PAIX**

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE RECTEUR, M. FRANCISCO BARAHONA,
À L'OCCASION DE LA VISITE DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES

Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans ce magnifique campus qui abrite la seule université internationale des Nations Unies pour la paix.

Ce n'est pas par hasard que l'université a son siège au Costa Rica. C'est plutôt en raison des connaissances acquises par le pays et que nous partageons avec l'IICA, mais surtout en raison de la contribution du Costa Rica au processus mondial de démocratisation, de respect des droits de la personne et de coexistence pacifique.

Permettez-moi donc, dans ce contexte, de m'adresser à vous en cette occasion privilégiée avec l'intention de vous faire part de quelques idées au sujet des objectifs qui nous sont communs, c'est-à-dire construire une société au sein de laquelle la personne sera au centre de toute action humaine et au sein de laquelle les valeurs de tolérance, de justice, de solidarité, d'équité, de liberté et de respect mutuel permettront à la paix de triompher.

Il est évident que votre préoccupation principale en tant que ministres de l'Agriculture des Amériques consiste à diriger la politique de ce secteur. Cependant, aujourd'hui plus que jamais, il est évident pour nous tous que la production agricole subit les contrecoups des nouvelles tendances de la mondialisation, de la libre circulation des marchandises, des capitaux et de la technologie.

Nos pays vivent de grands changements qui se produisent à un rythme sans précédent et dont nous ne connaissons pas exactement les conséquences, tout spécialement sur le plan du contexte social et politique.

À l'heure actuelle, les statistiques sur la situation en Amérique latine ne sont pas des plus reluisantes; en effet, plus de 60 p. 100 des citoyens vivent dans la pauvreté, moins de 25 p. 100 des jeunes d'âge scolaire terminent leurs études secondaires et le pourcentage d'analphabétisme est effarant. Le taux de croissance annuel en Amérique latine se situe entre 2 et 3 p. 100, alors que dans les pays du pacifique oriental, il oscille entre 9 et 12 p. 100; de plus, les dépenses militaires augmentent et la concentration de la richesse devient un phénomène insultant pour une classe moyenne qui diminue à vue d'oeil et pour la classe pauvre qui, selon les statistiques, gagne en nombre et qui peut directement déstabiliser à moyen terme le processus de démocratisation encore à ses débuts dans quelques-uns des pays de la région. C'est justement dans ce contexte qu'il faut réagir pour éviter de voir surgir et augmenter la violence chez ceux qui sont désespérés en Amérique latine, ce qui risquerait de faire avorter cette nouvelle vague de démocratisation et les bonnes nouvelles annoncées par des chiffres macroéconomiques positifs.

Ainsi que pouvons-nous faire face à un monde qui donne priorité à l'individualisme et à la réussite et qui prêche l'indifférence aux malheurs d'autrui tout comme au fait indéniable que la richesse est concentrée et que les structures injustes se perpétuent.

La responsabilité qui vous incombe, messieurs les ministres, est énorme; elle influe sans doute sur les programmes d'action de vos gouvernements et vous oblige à réfléchir et à prendre des décisions d'une portée sans précédent. C'est à vous qu'il revient de saisir l'occasion et de rectifier le tir pour vous engager, en toute justice, dans la voie du développement durable de la personne. Mais il faudra plus que des déclarations politiques ou des formules techniques, lesquelles perdent une bonne part de leur valeur humaine lorsqu'elles sont appliquées et lorsqu'elles ne tiennent pas compte du contexte historique propre à chaque pays.

Comme l'a mentionné le vice-président des États-Unis, Al Gore, il nous faut des plans qui visent principalement à mettre en place, spécialement dans les pays en développement, des conditions sociales et politiques qui permettront de bâtir des sociétés stables et durables. Je ici parle de justice sociale, de répartition équitable du territoire, de respect des droits de la personne, de nutrition adéquate, de services fondamentaux dans les domaines de la santé et du logement, d'un taux élevé d'alphabétisme, d'une plus grande liberté politique, de participation du peuple et de responsabilité intégrale à l'égard de la personne.

Je pourrais citer des dirigeants latino-américains qui ont tenu des propos semblables, mais selon moi, ce qu'a dit Al Gore illustre parfaitement la conception fondamentale d'un nouveau modèle de développement à l'aube du XXI^e siècle.

Dans ce contexte, je pense que vous, Messieurs les ministres, avez entre les mains une grande part de responsabilité pour bâtir dans vos pays une société pacifique. Mais pour y arriver, il est encore impératif, comme le prouvent d'ailleurs les diagnostics des réalités nationales depuis des décennies, de procéder à des réformes structurelles des systèmes de production, de la propriété de la terre et de la répartition des richesses issues de nos campagnes; dans un passé déjà révolu, des mots comme réforme agraire et développement rural intégral ont perdu de leur sens et de précieux efforts sont restés vains grâce en grande partie à la polarisation idéologique de la guerre froide et de groupes de propriétaires qui se sont défendus à l'extrême pour conserver leurs privilèges.

Aujourd'hui, après la chute du mur de Berlin, il est possible d'analyser ces thèmes en toute objectivité et en fonction d'une volonté politique évidente de transformation. En ne le faisant pas, nous ne ferons qu'augmenter et aggraver la situation dont témoignent les statistiques

mentionnées et en ne le faisant pas sérieusement, nous céderons la place à de futurs effondrements politiques et sociaux, ce que personne ne souhaite.

À notre humble avis, il faut changer la vocation du secteur rural des pays de l'Amérique latine et des Antilles pour en faire un outil central en vue de dépasser la confrontation traditionnelle entre le capital et l'exploitation du travail, en créant de nouvelles relations originales de production solidaire dans le cadre d'une économie sociale de marché qui permet d'augmenter la production, mais aussi de mieux distribuer la richesse et de faire de la personne le pivot central de toute la démarche économique devenant ainsi le motif principal qui pousse tous les autres secteurs participant au nouveau modèle économique à emboîter le pas.

C'est seulement en ayant une vision globale, holistique et intégrale, laquelle vous offre l'occasion unique de vraiment provoquer des changements structurels pour modifier la situation économique, politique, sociale et culturelle de l'agriculteur que nous trouverons des moyens de bâtir un XXI^e siècle pacifique et démocratique; autrement, nous alimenterons des tourbillons de violence, des régimes totalitaires et la violation des droits de la personne.

Qui sait, grâce à vos nobles efforts, les générations futures pourront peut-être jouir d'un avenir meilleur si nous sommes aujourd'hui capables d'analyser en toute franchise et avec une volonté politique très évidente les causes et les raisons objectives qui nous empêchent de nous dépasser et de nous réaliser en tant que peuple.

L'Amérique a tout ce qu'il faut pour devenir le continent de l'espoir dont ont rêvé Bolivar et Lincoln; aujourd'hui, les meilleurs citoyens sont engagés dans ce courant d'intégration mondiale, pourvu que chaque secteur

fasse sa part afin que ce que nous n'avons pu réussir au XX^e siècle voie le jour au XXI^e siècle.

Je crois que je partage cet espoir avec vous et avec des millions d'Américains. Permettez-moi donc de souhaiter, tout comme vous le ferez en plantant des arbres dans notre nouvelle forêt des Amériques, que nous mettions ici en terre la semence de cet espoir dont naîtra sans aucun doute un arbre au tronc robuste, aux branches chargées de vie et de confiance en une existence meilleure et plus prometteuse.

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. CARLOS E. AQUINO GONZALEZ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA, À L'OCCASION DE LA VISITE DES
MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES
À L'UNIVERSITÉ DE LA PAIX**

Permettez-moi de remercier sincèrement les autorités de l'Université de la paix de l'accueil chaleureux qu'elles ont réservé aujourd'hui aux dirigeants de l'agriculture et du développement rural des pays du continent américain.

La visite de ce centre d'études et d'action pour une solution pacifique aux conflits et pour le désarmement représente pour les membres du Conseil interaméricain de l'agriculture l'une des ultimes activités inscrites au programme de ces trois derniers jours.

Pendant ces journées de travail longues mais combien fructueuses, nous avons parlé de l'avenir de l'agriculture dans le contexte de l'intégration internationale et de la mondialisation.

Nous avons également dit qu'il est impératif, pour parvenir à la compétitivité nécessaire dans ce nouveau contexte, de créer un lien intime entre cette compétitivité et l'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté, facteurs qui sont selon nous essentiels pour assurer justice et paix sociale.

Nous en sommes donc arrivés à la conclusion que le développement des ressources humaines est la condition fondamentale pour accroître la compétitivité et que la compétitivité en soi vise fondamentalement la mise en valeur de ces ressources humaines.

Ainsi, nous avons réitéré notre conviction que notre démarche doit avoir comme but premier la recherche de l'égalité et que le développement de l'agriculture à

l'aube du XXI^e siècle doit partir du principe que nous cherchons le juste milieu et l'équilibre entre tous les secteurs sociaux.

Ce processus passe inévitablement par les secteurs de la population qui sont reclus dans des situations de marginalisation et de retard, comme le sont malheureusement déjà la majeure partie des habitants des zones rurales de notre hémisphère.

La visite à ce centre de la paix, témoin de la bonne volonté et du désir de justice de tous ceux qui se sont engagés à l'égard du développement de la personne, est donc tout à fait indiquée comme dernière étape de cette réunion.

Nous devons maintenant renouveler notre foi en le genre humain et en ce continent d'espoir. Nous devons aussi reconnaître que l'agriculture joue un rôle déterminant dans le processus d'intégration mondiale et qu'elle est liée aux efforts de paix et à la valorisation de l'être humain.

Enfin, je tiens à dire que les semences mises en terre dans la forêt des Amériques à l'Université de la paix scellent notre engagement. Cette forêt sera toujours là pour nous rappeler que nous avons misé sur l'espoir, le développement durable, l'intégration mondiale et une société plus juste et humaine, et que c'est là le meilleur héritage que nous pouvons léguer aux générations futures.

DISCOURS PRONONCÉS À LA SÉANCE DE CLÔTURE

**ALLOCUTION DE M. ROBERTO SOLÓRZANO, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE DU COSTA RICA ET PRÉSIDENT DE LA HUITIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE, À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

Messieurs les ministres de l'hémisphère, Messieurs les délégués, Monsieur Carlos Aquino, Messieurs les directeurs honoraires de l'Institut, Monsieur Eduardo Salvadó, j'aimerais que nous applaudissions bien fort M. Salvadó qui, grâce à Dieu, il existe un secrétaire technique, m'a aidé lors de toutes les séances à faire tout ce qu'il fallait faire; je vous en suis très reconnaissant, M. Salvadó; vous faites un travail colossal. J'aimerais aussi féliciter le personnel de l'IICA qui a appuyé cette réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture et a contribué à sa réussite; ce sont toutes ces personnes anonymes que nous ne parvenons pas à connaître mais qui ont travaillé très fort pour que tout cela devienne réalité. Je tiens aussi à féliciter le personnel du ministère de l'Agriculture du Costa Rica, spécialement M. Ezequiel García et Mme Emilia Solís, ainsi que tous ceux qui travaillent avec moi.

J'aimerais remercier tous les ministres et les membres des délégations d'être venus dans notre pays pour participer à la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture. En réalité, après avoir travaillé trois jours avec vous, je me sens plus proche de vos pays par votre intermédiaire, mais je me sens spécialement plus proche des agriculteurs de vos pays, ce dont je me félicite. J'ai consacré ma vie à l'agriculture, à ce travail de la terre qui est si beau; ma famille s'y consacre depuis plus de 100 ans et je suis intimement lié aux agriculteurs costariciens.

Je vous remercie de vos précieuses contributions et de votre participation au Forum ministériel. À mon avis, lors de ce forum que nous avons tenu hier, le Président n'a pas été le seul à accomplir un grand travail; en

effet, les exposés des délégués étaient de haut calibre. Je me permets respectueusement de vous dire que j'ai hâte de voir ce travail que nous avons demandé à l'IICA de publier pour diffuser toutes les idées qui ont été exposées hier.

Je ne voudrais pas terminer sans vous exprimer mes remerciements pour m'avoir supporté tandis que je dirigeais de toutes mes forces les délibérations et j'espère ne pas vous avoir importuné. Aujourd'hui tout est fini mais je me souviendrai toujours de cette réunion comme l'un des moments les plus forts que j'ai vécus. Je déclare maintenant close la huitième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Merci beaucoup.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. RAWLE EASTMOND, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA BARBADE

Monsieur le Président et MM. les membres assis à la table d'honneur, les délégations du Belize, de la Dominique, du Guyana, de la Jamaïque, de Saint-Vincent-et-Grenadines, de Sainte-Lucie et de la Trinité-et-Tobago se joignent à moi pour exprimer notre satisfaction quant à la réunion qui vient de se terminer et notre gratitude envers vous tous. Malheureusement, nos collègues d'Antigua et de Saint-Kitts-et-Nevis n'ont pu y participer, nul doute parce que ces territoires ont essuyé de sévères conditions météorologiques et ouragans.

Nous tenons à vous dire que nous avons travaillé avec plaisir avec tous les délégués ici présents et que les arrangements pris pour la réunion ont été excellents. Nous avons dû accomplir énormément de travail en peu de temps et les délibérations nous ont donné l'impression que nous avons réalisé d'importants progrès. L'IICA s'est montré fermement résolu à promouvoir la durabilité de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et, avec le soutien de tout le personnel, nous réaffirmons notre confiance en l'IICA, par le truchement de l'administration actuelle.

Les Costariciens que nous avons rencontrés ont prouvé leur détermination et leur dévouement vis-à-vis de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ce qui, à beaucoup d'égards, nous a ouvert les yeux sur l'orientation que devrait prendre notre agriculture, dans nos pays antillais d'expression anglaise.

Nous voulons, Monsieur le Président, que vous transmettiez au président et au peuple du Costa Rica la gratitude des pays antillais d'expression anglaise que nous représentons. À votre président, à votre peuple et à vous

personnellement, nous désirons exprimer nos plus profond respect et considération.

Merci.

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. CARLOS E. AQUINO G., DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L'IICA, À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

Merci beaucoup M. le Président, MM. les ministres, les chefs des délégations, les observateurs permanents et les représentants des organismes internationaux, Mesdames et Messieurs.

En tant que Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, je tiens à transmettre notre plus profonde gratitude au Président de la République du Costa Rica, M. José María Figueres Olsen, à M. le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, M. Roberto Solórzano, et à toute son équipe pour leur appui inestimable dans l'organisation et le bon déroulement des activités de cette huitième réunion ordinaire du Conseil.

Je tiens aussi à remercier spécialement tout le personnel de l'Institut et le Secrétaire technique et ses adjoints, qui ont travaillé avec tant de soin et d'enthousiasme; je tiens enfin à remercier tous ceux qui, jour après jour, ont travaillé avec acharnement et ont fait preuve d'une grande chaleur humaine pour faire de cette réunion une véritable réussite. À une occasion, à l'IICA, M. le Ministre Solórzano nous a exprimé son désir de faire de cette rencontre un événement inoubliable. Je crois que c'est mission accomplie!

Nous avons eu une journée de travail intense; en effet, nous avons discuté d'aspects administratifs, bureaucratiques et techniques et MM. les ministres nous ont fait part de leurs réflexions au sujet de la vision de l'agriculture de demain.

À la fin de cette réunion, nous avons la satisfaction d'avoir cherché ensemble les meilleures idées et la façon la plus judicieuse de collaborer à l'avenir de l'Institut et de l'agriculture des Amériques.

Nous avons fait des progrès et il n'y a pas le moindre doute que le chemin à parcourir est encore long, mais nous sommes optimistes et nous croyons que, malgré les difficultés que l'agriculture connaît, de nouvelles voies s'offrent à elle. L'Institut prend des forces et se réaffirme grâce aux interventions de MM. les ministres et les délégués des pays membres. En cette ère de mondialisation et d'intégration, l'IICA est pratiquement le seul organisme de notre hémisphère qui se voue entièrement à l'agriculture. Ainsi, aujourd'hui comme hier, on ne peut en nier l'importance; c'est l'organisme qui peut susciter le dialogue et concerter de façon démocratique et franche les forums et les discussions. Il peut aussi servir de chaînon important en vue de la coopération horizontale et de la collaboration bilatérale entre les pays.

Pendant ces trois jours, nous avons eu l'occasion de visiter un important projet de gestion de micro-bassins, planifié en collaboration, ainsi que l'Institut de la biodiversité. À chaque fois, nous avons l'agréable sensation de constater que l'Institut et des organismes comme la FAO peuvent continuer de travailler ensemble pour le bien-être des Amériques.

Aujourd'hui, 20 septembre, cela fait deux ans que j'ai été élu au poste de Directeur général de l'IICA. Je tiens à vous remercier tous du soutien, de l'appui et de la collaboration que vous m'avez accordés pendant ces deux années. Même si je ne suis entré officiellement en fonction que le 14 janvier, je dis deux ans car dès que j'ai été élu en septembre 1993, au Mexique, nous nous sommes immédiatement mis à la tâche et avons rencontré MM. les ministres et les chefs des délégations pour créer ce qu'on appelle le «Groupe G-33», qui a été le point de départ d'un processus de participation dans le cadre duquel chaque pays a désigné un professionnel; tous ensemble et de concert avec des fonctionnaires de l'Institut, ces professionnels ont travaillé à l'élaboration du Plan à moyen terme qui nous sert aujourd'hui d'instrument et de guide.

Toute l'aide que nous avons reçue et que nous continuons à recevoir nous engage encore davantage. Nous sommes ici pour vous servir; nous sommes à la disposition des pays cherchant toujours à offrir des services d'excellence et de qualité avec dévouement et enthousiasme.

D'autre part, nous sommes fermement convaincus que la plus grande richesse, non seulement des institutions, mais également des pays, c'est la personne et que le fait d'investir dans la formation des ressources humaines nous permettra de relever les grands défis auxquels nous faisons face. Nous croyons, il va sans dire, qu'il est impératif de conjuguer efforts et volonté. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que des difficultés peuvent toujours surgir, mais les difficultés ont la vertu de nous faire réfléchir et de nous orienter vers les solutions les plus adéquates. Je vous remercie de vos observations, de vos suggestions et de vos commentaires, lesquels, je le répète, seront toujours bienvenus.

Pour se renforcer, une institution comme l'IICA, en raison de sa complexité, a besoin que le Conseil inter-américain de l'agriculture et son personnel cadre et professionnel maintiennent un dialogue et un échange d'idées. C'est exactement ce qui est arrivé ces derniers jours. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, l'organisation fait face à de grands défis qu'elle doit absolument relever car les nouveaux impératifs l'exigent. Les grandes transformations qu'a subies l'humanité obéissent aux actions des hommes et des femmes pour améliorer leur sort.

Nous croyons que, grâce à des efforts conjoints, nous pouvons injecter dans l'Institut la capacité et le talent nécessaires. Nous tous qui sommes ici aujourd'hui et ceux qui viendront demain pourront se vanter de faire partie d'une institution qui est un exemple d'efficience, d'efficacité, de discipline et d'austérité.

Enfin, je tiens à dire que le chemin n'est pas tracé; il se fait au gré des événements. Nous sommes confrontés

à un changement des modèles traditionnels et à de grands défis, mais de grandes possibilités nous attendent aussi. Comme l'a dit M. Labastida, nous pouvons apporter à l'agriculture la transformation dont elle a besoin, sans oublier que tous devront mettre la main à la pâte, les gouvernements comme la société civile.

Nous entrons maintenant dans une deuxième étape qui nous mènera à la neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, à Santiago, au Chili. Nous vous ferons parvenir une version préliminaire du document issu du Forum ministériel dans laquelle seront exposées les idées avancées afin que vous puissiez en prendre connaissance et faire des suggestions et des commentaires à cet égard. Nous pourrons ensuite présenter une nouvelle vision et mission de l'agriculture face aux nouvelles réalités contemporaines.

Merci, merci beaucoup et sachez que je serai toujours à votre disposition pour travailler et vous servir en toute humilité et avec dévouement.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. FRANCISCO MORILLO,
DIRECTEUR HONORAIRE DE L'INSTITUT,
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

C'est pour moi un honneur et un privilège d'avoir l'occasion de m'adresser à vous. Je tiens à féliciter le gouvernement du Costa Rica et le Directeur général du succès de cette huitième et historique réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Dirigée de main de maître par le M. le Président et grâce aux concepts élaborés par Son Excellence le Président de la République du Costa Rica, le Directeur général et les délégués des pays membres, elle marque un changement capital dans la vision de l'agriculture des Amériques et de l'IICA en soi et dans les plans d'action qui en découlent.

Ce changement émane de la vision actuelle de l'agriculture comme un système ayant ses propres composantes, lesquelles englobent les intrants et services fournis par d'autres secteurs, passent par la production primaire, l'agroalimentaire et la commercialisation et finissent par la consommation tant au pays qu'à l'étranger, et ayant des relations entre tous ces facteurs, comme l'a si bien exposé M. le président Figueres. De même, le système ainsi conçu a une mission qui va bien au-delà de la production primaire de biens pour la vente. Il englobe aussi des aspects liés à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement, à l'occupation et l'exploitation rationnelle du territoire, à l'emploi, à l'administration équitable et au bien-être des citoyens des régions rurales tout comme à celui des autres intervenants dans les différents processus. Ainsi, le lien entre le système agricole et agroalimentaire et la sécurité et le bien-être collectifs, est devenu évident, tout spécialement aujourd'hui car la détérioration de l'environnement et l'urbanisation de la population se sont accélérées et constituent des menaces qu'on ne peut plus négliger.

Par conséquent, il faudrait envisager la durabilité du système sous l'angle de l'environnement, de la technologie, de l'économie et des réalités sociales et politiques en mettant l'accent sur le lien entre le bien-être du paysan et celui de l'ensemble de l'humanité.

Si ces concepts servent de point de départ à une prise de conscience générale au sujet de l'importance de l'agriculture, ils augmentent aussi considérablement les responsabilités de ceux qui interviennent dans son développement et tout spécialement des institutions qui y président, au pays et à l'étranger.

La réforme institutionnelle dans laquelle s'est engagé l'IICA est une façon de réagir à ce nouveau compromis. Cette mesure, conjuguée à la libéralisation croissante du commerce, fait que l'IICA est devenu un chaînon et un outil plus importants aux yeux des pays membres et des observateurs permanents pour définir, planifier et prendre des mesures de coopération technique dans le domaine agricole dont ont besoin les pays ou des groupes de pays, avec le soutien ou la participation de la communauté internationale, afin de s'adapter le mieux possible à la nouvelle réalité mondiale.

Quant à la capacité de l'IICA, je pense qu'elle se fonde principalement sur ses ressources humaines, lesquelles ont constitué et constituent encore un groupe d'excellence intellectuelle qui a donné à l'institution son identité et son caractère. Les employés professionnels internationaux qui y travaillent sont, pour la plupart, recrutés dans nos pays où il est très difficile de les remplacer. Ces employés méritent que les gouvernements de leur pays les considèrent comme des fonctionnaires internationaux; ainsi, le fait qu'ils quittent leur pays d'origine et qu'ils y reviennent ne devrait représenter ni un exode des cerveaux ni une expérience traumatisante dans la mesure où le personnel professionnel de l'IICA ne fait pas partie du personnel régulier et est assujéti à des contrats provisoires.

Enfin, je le répète, je suis parfaitement d'accord avec les objectifs visés par l'IICA et avec la vision du développement que nous a présentée M. le président du Costa Rica et le Directeur général, M. Carlos Aquino, et je réaffirme ma volonté de continuer à offrir ma modeste contribution pour réaliser les propositions qui seront soumises à cet égard. À cette fin, nous avons besoin de l'appui politique, financier et technique que les pays membres, les observateurs et les organismes internationaux affiliés décident de donner à l'IICA, lequel a toujours su prouver par les multiples avantages qui découlent de ses actions qu'il le mérite.

Je vous remercie.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. JOSÉ EMILIO G. ARAUJO,
DIRECTEUR HONORAIRE DE L'INSTITUT,
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

Monsieur le Président, MM. les ministres, MM. les délégués, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, mes paroles suffisent à peine à traduire ma joie de participer à une autre réunion du Conseil inter-américain de l'agriculture, de collaborer avec vous et de voir le fruit de notre labeur, par exemple le vote du budget. Je ne peux pas dire que j'en suis satisfait car l'IICA a toujours réussi à obtenir des pays un soutien qui parvenait à tout le moins à compenser l'inflation. Le budget approuvé cette année représentera une légère diminution, mais je suis persuadé que le Directeur général saura diriger la destinée de l'IICA de façon à ce que l'Institut ait toujours la même importance dans l'agriculture des pays d'Amérique latine et des Antilles.

Je suis très satisfait d'avoir entendu à cette réunion les discours prononcés à la séance inaugurale par le président de la République, par le ministre de l'Agriculture, par le Directeur général; je suis surtout heureux que le président de la République ait participé au Forum ministériel. Ce forum a permis de soulever un problème très important pour l'Institut, c'est-à-dire le problème du développement de la personne qui a été trop longtemps tout à fait négligé; à notre grande satisfaction d'ailleurs, l'administration précédente a pris des décisions au sujet de la jeunesse rurale, de l'homme et de la femme en milieu rural, et a discuté de leurs préoccupations.

À notre grande satisfaction encore, une entente a été signée entre l'IICA et le Conseil consultatif ibéro-américain de la jeunesse rurale (CAIJR) à cette réunion. Dans les années 1970, quand j'étais Directeur général de l'IICA, nous avons mis sur pied au niveau interaméricain le CAIJR. Depuis, beaucoup de travail a été abattu; il faudrait cependant une aide plus grande. À l'heure actuelle, l'Espagne et le Portugal sont membres du CAIJR et

cet organisme représente vraiment l'occasion de s'éveiller à la jeunesse rurale et de se pencher sur les préoccupations inscrites dans la résolution mise de l'avant par le ministre de l'Agriculture de l'Uruguay et approuvée à la réunion.

Je le répète, je suis ravi de constater que l'IICA s'attaque de nouveau au développement rural et aux problèmes de l'homme, de la femme et des jeunes en milieu rural.

Monsieur le Président, voilà ce que je voulais dire. Et pour ne pas reprendre les paroles de mon collègue, M. Francisco Morillo, j'ajouterai simplement que je suis tout à fait d'accord avec les préoccupations dont il a fait état.

Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup.

**RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF ANTÉRIEURE À LA HUITIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

	Page
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF ANTÉRIEURE À LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE	273
Séance préparatoire	279
Première séance plénière	280
Deuxième séance plénière	297
Troisième séance plénière	307
 RÉSOLUTIONS	
Résolution No. 251 Échelle des quotes-parts	321
Résolution No. 252 Programme-budget 1996-1997	324
Résolution No. 253 Mesures visant à renforcer la capacité financière de l'Institut durant l'exercice biennal 1996-1977	330
 RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS	335
 DISCOURS PRONONCÉS À LA SÉANCE INAUGURALE	
Discours prononcé par M. Carlos E. Aquino G., Directeur général de l'IICA	339
 LISTE DES PARTICIPANTS	351

SÉANCE PRÉPARATOIRE

- 0.1 La séance préparatoire de la réunion du Comité exécutif précédant la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture est ouverte le 14 septembre 1995 à 9 h 20, dans la salle États-Unis/Canada du siège de l'IICA.
- 0.2 Le secrétaire technique souhaite la bienvenue aux délégués des pays membres et souligne le caractère particulier de la réunion. Il poursuit en indiquant qu'après consultation auprès du conseiller juridique de l'Institut, il est recommandé que soit confirmée l'autorité des personnes ayant exercé les charges de président et de rapporteur à la quinzième réunion du Comité exécutif, ainsi que celle des pays membres de la Commission de vérification des pouvoirs et de la Commission de rédaction.
- 0.2.1 Ratification du choix du président et du rapporteur de la réunion

La plénière ne présente aucune objection à la ratification du choix du président et du rapporteur, de sorte que la composition du bureau reste la suivante :

Président :	Oscar Campos, représentant du Costa Rica
Rapporteur :	Sabas González, représentant du Venezuela
Secrétaire d'office :	Carlos E. Aquino G., directeur général de l'IICA

0.2.2 Commission de vérification des pouvoirs

La Commission de vérification des pouvoirs reste constituée des représentants du Costa Rica, du Canada, du Pérou et du Suriname. On convient ensuite de la date et de l'heure de la réunion de la Commission.

0.2.3 Commission de rédaction

Les représentants du Brésil, du Guyana, de la Colombie et de Haïti forment la Commission de rédaction respectivement pour le portugais, l'anglais, l'espagnol et le français.

0.2.4 Durée de la réunion

La plénière se met d'accord pour clore la réunion le vendredi 15 septembre 1995, selon la proposition du secrétaire technique de la réunion.

0.3 Le secrétaire technique invite au bureau le président et le rapporteur de la réunion. Le président souhaite à son tour la bienvenue aux délégués et lève la séance à 9 h 30.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 La première séance plénière de la réunion du Comité exécutif précédant la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture est ouverte le jeudi 14 septembre 1995 à 9 h 55, sous la présidence d'Oscar Campos, sous-ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica.

1.1.2 Le Directeur général souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il leur fait part de son désir qu'ils s'enten-

dent pour donner à l'organisme une vision à long terme.

- 1.1.3 Il signale ensuite aux délégués que, conformément à la résolution n° 234 prise à la dernière réunion du Comité exécutif, on leur présentera les scénarios de programme-budget proposés par les États membres. Il s'agit des trois possibilités suivantes : a) un accroissement de 3 % par année des quotes-parts, b) un accroissement nominal zéro et c) une réduction de 10 % en 1996 suivie d'une autre baisse de 10 % en 1997. Chaque proposition s'accompagne de renseignements sur les rajustements qu'elle suppose et sur les répercussions qu'elle pourrait entraîner.
- 1.1.4 Pour ce qui est de l'augmentation annuelle de 3 %, le Directeur général précise que ce scénario représente en fait une croissance réelle nulle, car le pouvoir d'achat du dollar américain projeté pour 1996 et 1997 sera réduit. Il explique aussi que l'on ne peut disposer librement des ressources provenant des frais d'administration (frais généraux) car la majeure partie d'entre elles sont déjà investies dans les pays.
- 1.1.5 Le Directeur général partage avec son auditoire trois réflexions qu'il juge importantes pour mettre en perspective le travail accompli au cours de la réunion. La première concerne l'engagement de prendre en charge la direction générale de l'Institut pour le positionner par rapport au XXI^e siècle et poursuivre le mandat que lui ont confié les États membres. L'Institut pourra ainsi contribuer aux processus de transformation de la production, des échanges commerciaux, des établissements et des ressources humaines, qui serviront d'assise au développement durable.

- 1.1.6 La deuxième concerne les modalités d'intégration dans les Amériques et les échanges commerciaux, qui constituent des aspects essentiels, sur lesquels reposera l'organisation des grands thèmes qui touchent l'agriculture. Le Directeur général précise que le développement durable et la démocratie participative sont garants du fait que les avantages du processus indiqué se traduiront par une amélioration des conditions et de la qualité de vie de la société en général.
- 1.1.7 Dans sa troisième réflexion, le Directeur général mentionne la nécessité de ne pas seulement s'en tenir aux grands thèmes ainsi que la difficulté d'atteindre les objectifs fixés dans une institution qui a pour devoir d'harmoniser les intérêts économiques, politiques, diplomatiques, techniques et multiculturels. Il souligne que les temps sont au changement et à la révision en profondeur de l'institution et que cette dernière devra s'adapter au nouveau paradigme de l'époque. L'Institut doit se rénover et s'aligner sur les nouveaux principes de fonctionnement, à savoir souplesse organisationnelle, pensée globale et formation systématique de ses ressources humaines, en laissant derrière les rigidités institutionnelles et mentales.
- 1.1.8 Il précise que ces réflexions se sont déjà concrétisées. Il donne comme exemple de résultat les progrès dans le processus de décentralisation, avec la création des centres régionaux qui ont permis à l'Institut de se rapprocher de la demande. Le Centre régional du Nord jouera un rôle fondamental en ce qui concerne l'intégration des États-Unis et du Canada aux actions de l'Institut, leur permettant ainsi de participer véritablement à l'effort collectif.

- 1.1.9 Comme deuxième résultat, le Directeur général cite les efforts en vue de la rationalisation financière et administrative, avec l'établissement de priorités, la mise en oeuvre de mesures d'austérité, le renforcement du travail en équipes et la réduction du personnel professionnel et de soutien. Le troisième résultat concerne la multiplication de la capacité financière des ressources provenant des quotes-parts grâce au captage de ressources provenant d'autres sources. Ces ressources représentent un capital d'amorçage essentiel pour le renforcement de la capacité opérationnelle de l'Institut et pour l'accroissement de la qualité et de la portée de ses services. À cet égard, le Directeur général cite la fondation Agrifuturo comme un exemple de gestion de ressources additionnelles.
- 1.1.10 Il signale ensuite qu'il est important de servir les pays en servant de liaison entre les secteurs public et privé, dans le but de répondre aux défis du développement durable et du développement rural humain. Il souligne le soutien technique que l'IICA peut offrir aux entreprises agroalimentaires, renforçant, ce faisant, son rôle de prestataire de services aux pays de l'hémisphère.
- 1.1.11 Parmi les résultats concrets des activités de l'Institut sous son administration, le Directeur général souligne l'accroissement de la capacité de gestion des ressources humaines de l'Institut et il mentionne, à titre d'exemple, l'atelier destiné à la haute gestion qui s'est tenu au siège de l'INCAE en juillet 1995. L'engagement auquel ont souscrit les représentants des agences de coopération technique, les directeurs des centres régionaux et la direction du siège traduit le désir personnel et professionnel de tous de progresser dans la transformation de

l'IICA avant d'entrer résolument dans le XXI^e siècle.

1.1.12 En conclusion, le Directeur général signale qu'en associant les capacités techniques et gestionnelles accrues à la décentralisation et à la rénovation institutionnelle, à la création d'équipes de travail dynamiques et à une politique d'austérité, il sera possible de transformer l'Institut en un réseau de services et de centres de formation qui satisfasse pleinement les demandes des États membres, de leurs gouvernements et des producteurs agricoles de l'hémisphère. Il réitère cependant que, pour que ce projet devienne réalité, l'Institut a besoin du soutien politique, moral, diplomatique et financier de chaque État membre afin de trouver les solutions les plus appropriées aux problèmes actuels.

1.1.13 Le Président remercie le Directeur général de ses commentaires, lesquels, souligne-t-il, permettront d'adopter un mécanisme facilitant la prise de décisions à la fin de cette journée.

1.2 Projet de programme-budget 1996-1997

1.2.1 Le Président donne la parole au Directeur de la planification, de la programmation, des projets et de la vérification technique (DIPRAT), pour qu'il présente les scénarios budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997.

1.2.2 Le directeur de la DIPRAT signale que les options qu'il va présenter ont été élaborées en application des dispositions de la Résolution IICA/CE/Res.234(XV-0/95) prise à la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif. Le Comité exécutif demandait alors au Directeur général

d'élaborer deux options budgétaires supplémentaires de programme-budget pour l'exercice biennal 1996-1997, à savoir : i) un budget biennal avec croissance nominale zéro des quotes-parts pour les deux années, ii) un budget biennal comportant une réduction de 10% des quotes-parts en 1996 puis une seconde, elle aussi de 10%, en 1997. Ces deux options venaient s'ajouter à la proposition faite à la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif en juin 1995 d'envisager une augmentation annuelle de 3 %.

1.2.3 En ce qui concerne les quotes-parts des États membres, il tient à souligner que dans le cas du scénario 1 (3 %), la croissance réelle est de zéro, puisque l'augmentation n'est en fait rien d'autre qu'un ajustement à l'inflation. Avec le scénario 2 (0 %), la croissance nominale des quotes-parts est de zéro, les coûts de l'inflation sont absorbés et le niveau de coopération technique est maintenu. Enfin, le directeur de la DIPRAT fait remarquer qu'avec le scénario 3 (-10 %), la réduction réelle est de 13 % en 1996 et de 24 % en 1997, ce qui entraînerait pour l'IICA une situation de sous-investissement et réduirait sa capacité de fournir des services de coopération technique.

1.2.4 À l'aide de tableaux et de graphiques, il fait la comparaison entre les contributions de l'exercice biennal 1996-1997 et celles des années antérieures. Le budget du scénario 2 (0 %) correspond à la valeur réelle des ressources provenant des quotes-parts reçues par l'Institut en 1988. Avec le scénario 3 (-10 %), les ressources disponibles correspondraient à la valeur réelle des quotes-parts reçues en 1980. Pour ce qui est de l'affectation globale des ressources provenant des quotes-parts pour l'exercice biennal 1996-1997 par rapport au budget de 1995, il indique

que dans le cas du scénario 2 (0 %), la différence serait de 2 500 600 \$ US, alors qu'avec le scénario 3 (-10 %), elle serait de 7 977 600 \$ US.

- 1.2.5 Il ajoute que pour l'affectation des ressources, il a été tenu compte de l'accès réel qu'aurait l'IICA aux ressources provenant des CATI et aux recettes diverses. Avec l'option 3 (-10 %), la diminution des ressources pour les services directs de coopération est plus importante qu'avec les options 1 (3 %) et 2 (0 %).
- 1.2.6 L'affectation réduite des ressources repose sur les piliers suivants : i) concentrer les efforts sur les domaines prioritaires du PMT 1994-1998 ; ii) reconnaître les limites financières des États membres ; iii) appliquer des politiques d'austérité ; iv) privilégier les actions de coopération technique par rapport aux exigences bureaucratiques ; v) limiter au maximum l'affectation de ressources aux frais de direction sans toucher aux services de coopération et à la capacité d'élaborer et d'administrer des projets avec des fonds externes ; vi) maintenir une proportion raisonnable dans l'affectation de fonds entre les frais de personnel et les frais de fonctionnement ; vii) rationaliser l'utilisation des ressources au moyen du concept de «système de projets» ; viii) maintenir l'équilibre régional pour que les pays les plus développés appuient ceux qui disposent de moins de ressources.
- 1.2.7 Le directeur de la DIPRAT analyse la proportion de ressources affectées provenant de quotes-parts par rapport aux ressources initiales. Cette analyse ne fait pas ressortir de différences en ce qui concerne les scénarios. Au Centre régional du Centre, la quantité de ressources

affectées serait 26 fois plus élevée que la quantité reçue, 18 fois plus élevée au Centre régional des Antilles, 2,5 fois plus élevée au Centre régional des Andes, 0,9 plus élevée au Centre régional du Sud et 0,1 plus élevée au Centre régional du Nord.

1.2.8 L'IICA affecte 70 % de ses ressources à la rétribution de son personnel. Parce qu'il a une vision du financement à court terme, l'Institut n'a pas répondu à la perte de pouvoir d'achat de ses ressources provenant des quotes-parts, ce qui s'est traduit par la nécessité de réduire le personnel. En 1986, le personnel professionnel international comptait 186 personnes. En 1995, il a été réduit à 121. Avec l'option 3 (-10 %), il faudrait le réduire à 110 en 1996 et à 90 en 1997.

1.2.9 Avec le scénario 2 (0 %), il y a réduction des ressources pour les frais de direction et les frais généraux. En 1996, on augmenterait les ressources pour les services de coopération technique, alors qu'avec l'option 3 (-10 %), il y aurait une réduction de 2 100 000 \$ US pour les services directs de coopération technique. Il y a lieu de souligner que les ajustements seraient plus importants au siège de l'IICA que dans les pays. Il y aurait également une réduction des contributions aux centres de recherche et aux programmes coopératifs de recherche.

1.2.10 Les ressources provenant des CATI (frais généraux) permettent à l'Institut de recouvrer les frais généraux qu'entraîne l'administration de projets financés au moyen de ressources externes. Certaines proviennent des États membres et d'autres également du siège de l'Institut, raison pour laquelle il existe, au siège, des unités

financées à même ce type de ressources. En outre, elles sont utilisées comme capital d'amorçage pour de nouveaux projets de financement avec des ressources externes. En 1996, 61 % de ces ressources proviendraient du Trésor public et 39 % d'organismes internationaux. En 1997, 70 % proviendraient d'organisations gouvernementales et 30 % d'organismes internationaux.

- 1.2.11 Le directeur de la DIPRAT résume les impacts du scénario 2 (0 %), à savoir : i) il est devenu impossible de récupérer les pertes de pouvoir d'achat des quotes-parts ; ii) il est devenu difficile de justifier une augmentation des coûts de personnel ; iii) l'affectation de ressources aux services de soutien à la gestion est moindre ; iv) le directeur de la DIREX est transféré à Washington ; v) décentralisation du CEPPI ; vi) réduction proportionnelle des contributions versées au CATIE et au CARDI ; vii) aucune affectation de ressources aux ACT ; viii) augmentation des ressources affectées aux directions des centres régionaux, afin de renforcer les unités régionales de planification, de programmation et de projets ; ix) formation du Conseil régional d'intégration de l'agriculture au Centre des Antilles ; x) appui au Conseil du Pacte andin et aux systèmes d'innovation en agriculture au Centre régional des Andes. Les projets dont il a été tenu compte dans le PMT avec des capitaux d'amorçage pour 1996 seulement (centres, systèmes et réseaux inter-américains) seraient financés seulement si des ressources externes sont obtenues.
- 1.2.12 Les éléments de restructuration du budget, tels qu'envisagés par le scénario 3 (-10 %), seraient les suivants : i) élimination de la Direction de la planification stratégique ; ii) régionalisa-

tion des directions des secteurs de concentration en 1997 ; iii) fusion et redéfinition des fonctions des services spécialisés I et II à partir de 1997 ; iv) les centres, systèmes et réseaux proposés dans le PMT ne sont pas amorcés ; v) élimination de 31 postes de fonctionnaires internationaux et de 24 postes de personnel local au cours de l'exercice biennal ; vi) réduction du fonds de secours de protection sanitaire agropastorale ; vii) réduction du poste de coopération technique conjoncturelle et de préinvestissement en 1997 ; viii) transformation de la Direction de l'administration en une Unité de services ; ix) réduction du nombre de représentants de 27 à 13.

1.2.13 En ce qui concerne les impacts de l'option 3 (-10 %), il les décrit comme suit : i) sous-investissement et recul des ressources disponibles provenant des quotes-parts aux niveaux de 1978 ; ii) exécution du PMT 1994-1998 approuvé sérieusement compromise ; iii) effet négatif sur le processus de réforme de l'Institut ; iv) processus de transformation retardé en touchant à la formation du personnel, à un nouveau placement des actifs et au remaniement des systèmes ; v) affaiblissement de la capacité de réaction du siège de l'Institut en ce qui concerne le soutien technique spécialisé, la supervision technique et fonctionnelle et le soutien administratif ; vi) entrave à la capacité de l'Institut d'élaborer et d'administrer des projets financés avec des ressources externes ; vii) réduction du personnel.

1.2.14 Il fait état également des effets qu'aurait ce scénario sur la coopération technique, étant donné qu'il serait plus difficile d'affronter les thèmes techniques en l'absence des fonds nécessaires. En ce qui concerne les agences de coopération technique dans les États membres, la

diminution du nombre de représentants entraînerait une réduction de la capacité technique, les spécialistes seraient amenés à assumer une part importante de la charge administrative, les engagements concertés relatifs à des projets en cours d'exécution ne seraient pas tenus, un frein serait mis aux nouvelles initiatives avec le secteur privé et les coûts des communications et des transports augmenteraient.

- 1.2.15 Enfin, le directeur responsable de la DIPRAT offre ses services pour faciliter la discussion au sujet de l'IICA, de son financement et de son avenir.
- 1.2.16 Le Président cède la parole au représentant observateur des États-Unis. Ce dernier veut ajouter quelques mots au sujet des forces de changement mentionnées par le Directeur général. Il souligne que beaucoup s'opposent à ce rythme de transformations, mais qu'il faut y faire face. Il rappelle que, en juin 1995, son pays a proposé que soit sérieusement envisagée une réduction annuelle de 10 % des quotes-parts, mais que M. John Bowen, haut-fonctionnaire du Département d'État, va maintenant présenter une autre proposition.
- 1.2.17 Monsieur Bowen félicite l'Administration d'avoir préparé en si peu de temps les deux scénarios budgétaires qui lui avaient été demandés, en supplément à la proposition initiale qui prévoyait une augmentation de 3 %, et il souligne la présentation professionnelle de ces scénarios. Il signale que ce travail s'est révélé très utile pour les discussions qui ont eu lieu à Washington. Il précise que la situation interne des États-Unis oblige son pays à limiter ses contributions aux organismes internationaux et que, partant, les institutions comme l'IICA

doivent chercher d'autres mécanismes de financement. Il signale que son gouvernement a demandé à tous ses ambassadeurs de communiquer aux gouvernements des États membres une nouvelle proposition pour l'exercice biennal 1996-1997 visant un budget total de 58 526 100 \$ US. (Cette proposition est distribuée aux participants). Monsieur Bowen se dit prêt à répondre aux questions et il demande à l'Administration de bien vouloir expliquer les répercussions de cette nouvelle proposition.

- 1.2.18 Les représentants de Haïti, du Chili et du Guyana signalent qu'ils n'ont pas eu connaissance de cette nouvelle proposition.
- 1.2.19 Le Président informe l'assemblée que la proposition est en cours de traitement à la DIPRAT et que dès qu'elle sera prête, elle sera imprimée.
- 1.2.20 Le représentant du Chili félicite l'Administration pour son travail et sa présentation. Il propose de passer à un autre point ou de suspendre la séance jusqu'à ce que les répercussions de la nouvelle proposition soient connues.
- 1.2.21 Le Président signale que tous les pays ont dû procéder à des ajustements pour utiliser de manière plus rationnelle les maigres ressources et que ce fait doit servir de point de départ de la discussion.
- 1.2.22 Le représentant du Panamá souligne que cette question est cruciale pour l'avenir de l'agriculture et il demande de combien de temps l'Administration a besoin pour présenter ce nouveau scénario.

- 1.2.23 Le représentant du Belize souligne la forme réaliste de la présentation. Il précise que ces changements draconiens auront de graves conséquences, en particulier dans les petits pays. Il félicite les États-Unis d'avoir reconsidéré sa position et d'avoir abaissé le taux de réduction. Il ajoute qu'en dépit de la situation difficile que traverse son pays, il appuie l'option n° 1 (3 %) car, avec les autres options, l'IICA ne pourrait plus fonctionner.
- 1.2.24 Le représentant du Canada remercie le Directeur général pour ses remarques initiales. Il souligne qu'il est effectivement nécessaire de chercher de nouveaux paradigmes pour l'agriculture et d'attribuer une plus grande importance à la qualité. Il félicite l'Administration pour le travail accompli dans l'élaboration des trois scénarios. À son avis, il convient d'appuyer l'option n° 2 (0 %) car, malgré le fait que des ajustements seront nécessaires, cette option permet à l'IICA de respecter les engagements et les priorités du Plan à moyen terme. Il rappelle la nécessité d'envisager un rabais pour les pays qui payent rapidement leurs quotes-parts, par exemple 2 %, et d'imposer une pénalité aux mauvais payeurs. Étant donné la position ferme adoptée par les États-Unis d'Amérique, il ajoute qu'il serait peut-être nécessaire d'ajouter quelques compressions nominales avant d'approuver la proposition de la croissance zéro. Il précise que la proposition n° 3 (-10 %) nuirait considérablement au plan de travail approuvé pour l'exercice biennal.
- 1.2.25 Le représentant du Panamá déclare que son pays appuie l'option 2, soit la croissance nominale zéro. Il ajoute que le gouvernement du Panamá aimerait que soit opérée une réduction des res-

sources affectées au siège, dans l'intérêt des agences de coopération technique. Puis il énumère les priorités du plan de développement agricole et rural que s'est fixé le gouvernement du Panamá. Parmi celles-ci figurent la croissance de la productivité et l'emploi de la famille en milieu rural ainsi que l'accès croissant pour sa production sur les marchés intérieur et extérieur. Il propose que soit tenue une réunion de haut niveau en vue d'étudier la question du financement, étant donné que les institutions consacrent trop d'énergie à discuter en permanence de l'accès aux ressources.

1.2.26 Le représentant du Costa Rica félicite les fonctionnaires de l'IICA pour leur exposé sur les trois scénarios budgétaires possibles. Il explique que la nouvelle option présentée par les États-Unis a été reçue il y a une semaine. Il signale que lors d'une récente réunion des ministres de l'Agriculture des six pays de l'Amérique centrale il a été décidé d'appuyer l'option de la croissance zéro, ce dont témoigne la position du représentant du Panamá. Le Costa Rica appuie également cette option, qui a fait l'objet d'un consensus lors de la réunion sous-régionale. Il fait aussi remarquer que le Costa Rica a fait des efforts pour payer ses quotes-parts en retard et que, jusqu'à maintenant, il s'est acquitté de 75 % de ses dettes. Le montant correspondant à 1995 devrait être payé dès la fin du mois. Il termine en soulignant que le rythme de la dévaluation et des problèmes d'affectation budgétaire sont à l'origine du retard, mais que ces problèmes sont maintenant résolus.

1.2.27 La représentante observatrice de la Jamaïque signale que l'IICA a besoin de ressources financières pour mener à bien sa tâche. Cependant, pour diverses raisons d'ordre financier propres

à un pays en développement comme la Jamaïque, son gouvernement ne peut souscrire qu'à l'option de la croissance zéro vu qu'il lui est difficile de respecter ses engagements. Pour conclure, elle précise qu'à son avis l'IICA devrait envisager la possibilité que les quotes-parts en retard soient payés en monnaie locale pour couvrir les coûts de fonctionnement des agences de coopération technique.

- 1.2.28 Le représentant du Belize souligne la nécessité de conserver l'option de la croissance nominale de 3 %. Il explique que l'agriculture joue un rôle très important dans son pays et que, simultanément, son pays éprouve des difficultés en ce qui concerne les ressources humaines qualifiées capables d'assurer la croissance du secteur agricole. Il précise que le Belize a été le dernier pays à se joindre à l'IICA et que, partant, il souhaite bénéficier du même appui que les autres pays pour transformer son agriculture.
- 1.2.29 Le représentant du Chili se dit extrêmement impressionné par la présentation des fonctionnaires au sujet des scénarios demandés lors de la précédente réunion. Il ajoute que les conséquences possibles de la réduction de 10 % des ressources provenant des quotes-parts le préoccupent. Il cite comme exemple une réduction possible du personnel professionnel international de 50 %. Le capital de l'IICA réside dans son personnel. Si l'on réduit ce capital, on réduira également le soutien apporté aux pays. Il manifeste également son désaccord avec l'Administration au sujet de la possibilité de mettre en oeuvre le Plan à moyen terme adopté. À son avis, cela ne sera pas possible si la réduction proposée est acceptée. Il faudrait alors parler d'un autre Plan à moyen terme. Il rappelle que lors de la réunion de juin, son pays a appuyé l'option

de l'augmentation nominale de 3 % et il ajoute que sa position n'a pas changé. Il estime qu'il convient d'analyser la nouvelle proposition des États-Unis. Il conclut en soulignant que le Comité exécutif doit arriver à un consensus au sujet de la réduction. La délégation du Chili est décidée à contribuer à la réalisation de ce consensus. Le temps presse car dans quelques heures s'ouvrira la réunion du Conseil inter-américain de l'agriculture.

- 1.2.30 La représentante de la Colombie remercie les fonctionnaires de la DIPRAT pour leurs présentations. Elle signale que la Colombie a décidé de soutenir la proposition visant une augmentation de 3 %. Elle précise que les questions relatives à l'agriculture et au développement rural occupent une place particulière dans l'agenda du gouvernement de Colombie car elles jouent un rôle important dans les négociations sur la pacification du pays.
- 1.2.31 Le représentant du Pérou signale que son pays n'échappe pas aux difficultés économiques que connaissent les autres pays. Il demande ensuite à l'Administration si elle prévoit la mise en oeuvre du Plan à moyen terme adopté ou d'un autre plan. Il désire également savoir si la décision éventuelle de congédier un nombre appréciable de fonctionnaires internationaux s'inscrit dans le remaniement que l'on prétend réaliser à l'Institut ou si, au contraire, ces congédiements ne sont pas plutôt une conséquence de la conjoncture budgétaire.
- 1.2.32 Le représentant du Suriname signale qu'il est important que l'IICA dispose des ressources appropriées vu qu'un pourcentage considérable de l'aide technique que son pays reçoit provient de cette source. Il précise qu'il soutient le

efforts de décentralisation de l'Institut ainsi que l'option relative à une croissance nominale de 3 % des ressources provenant des quotes-parts. Il ajoute qu'il a versé les quotes-parts de son pays pour 1994 et 1995.

- 1.2.33 Le représentant observateur du Mexique s'associe aux félicitations des autres délégués relativement à l'information fournie par l'Administration. Il signale que la situation budgétaire du Mexique est complexe et que son pays ne peut accepter une augmentation de 3 % des quotes-parts. Le Mexique penche donc pour le scénario n° 2 (0 %). Il félicite les pays qui ont réussi à se mettre à jour avec leurs quotes-parts.
- 1.2.34 Le représentant observateur des États-Unis fait valoir que la réunion n'a pas pour but d'examiner les conséquences des décisions. Il souligne les difficultés auxquelles sont confrontés les organes du pouvoir exécutif des États-Unis, qui ont vu leurs budgets d'aide à ce type d'organismes être réduits, dans certains cas, de 50 %. Il précise que la présente option est meilleure que celle prévoyant une réduction de 10 % et que son pays est tout à fait disposé à soutenir l'IICA. Il ajoute que son pays est un allié de l'IICA dans sa recherche de ressources financières. Les organisations qui s'ajusteront aux réalités auront leur chance.
- 1.2.35 Le Président remercie le représentant des États-Unis de sa franchise et il signale que sa nouvelle proposition est perçue comme beaucoup plus souple. Il demande des instructions au Secrétaire technique au sujet de la marche à suivre et il sollicite la réaction de l'Administration face aux questions et aux inquiétudes exprimées par les délégués.

- 1.2.36 Le Secrétaire technique signale que les propositions présentées au cours de la journée ont été dûment consignées et que, à 14 h 30, les fonctionnaires de la DIPRAT exposeront les conséquences de la nouvelle proposition des États-Unis.
- 1.2.37 Le Directeur général apporte quelques précisions au sujet de l'intervention du représentant du Pérou et il précise que les scénarios présentés sont basés sur le Plan à moyen terme adopté. Le PMT en vigueur est le résultat d'un consensus et l'on espère arriver également à un consensus en ce qui concerne le budget. À son avis, la préparation d'un autre Plan à moyen terme demanderait un travail considérable, perspective tout à fait inappropriée. Il ajoute qu'il convient d'informer les délégués que l'IICA n'a pas d'argent pour payer les prestations des personnes qui pourraient être congédiées, d'où l'importance des quotes-parts. Il réitère que l'Administration ne va pas présenter un autre PMT, mais un ensemble de scénarios. Il précise que le Plan à moyen terme doit être ajusté en fonction du consensus auquel les membres de l'assemblée arriveront.
- 1.2.38 La première séance plénière est levée à 12 h 30.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2. Le Président ouvre la deuxième séance plénière le 14 septembre 1995 à 15 h et cède la parole au Secrétaire technique qui déclare que depuis la précédente réunion du Comité exécutif quelques États membres, à l'exclusion du Suriname, ont versé leurs quotes-parts, ce qui représente un

montant de 1 400 000 \$ US. Il ajoute qu'un autre État membre paiera sa quote-part de 1995, soit 1 000 000 \$ US, pendant la réunion du Conseil au cours de laquelle le directeur financier présentera un rapport complet.

- 2.1 Présentation de la DIPRAT sur les conséquences de la proposition de réduction du Budget 1996-1997 présentée par les États-Unis
- 2.1.1 Le Président cède la parole au directeur de la Planification, de la Programmation, des Projets et de la Vérification technique (DIPRAT) pour qu'il explique l'analyse technique sur les conséquences de la proposition de réduction du budget 1996-1997 présentée par les États-Unis d'Amérique.
- 2.1.2 Le directeur de la DIPRAT déclare que la proposition de réduction de 8,56 % des quotes-parts des États membres pour l'exercice biennal 1996-1997 signifie une diminution de recettes de 4 710 000 \$ par rapport au budget de 1995. La réduction nette des ressources ordinaires, explique-t-il, (qui incluent, outre les quotes-parts, les recettes provenant des frais administratifs et techniques indirects et les recettes diverses) serait de 3,35 % (2 031 300 \$ US) pour l'exercice biennal 1996-1997 si on les comparait avec le budget de 1995. Puis il signale les différences dans l'affectation des ressources par chapitres (services directs de coopération, frais de direction et frais généraux et provisions) découlant des quatre scénarios possibles pour l'exercice biennal 1996-1997.
- 2.1.3 Par la suite, il signale que le coût de réduction du personnel serait de 814 759 \$ US et comprendrait une diminution de 22 membres du

personnel local et de 11 membres du personnel professionnel international.

2.1.4 Il ajoute que les montants budgétisés des frais administratifs et techniques indirects, conformément aux accords signés, sont de 4 294 300 \$ US pour 1996 et de 3 349 100 \$ US pour 1997, et il montre la répartition de ces ressources dans les quatre scénarios proposés. L'affectation des ressources provenant des frais administratifs et techniques indirects sert, explique-t-il, à couvrir les coûts directs et indirects qu'assument les agences de coopération technique et les unités génératrices au siège pour administrer les ressources externes et pour un fonds de préinvestissements et de formation. Il fait remarquer que 80 % des CATI proviennent de six pays (Argentine, Brésil, Colombie, Équateur, Guatemala et Mexique).

2.1.5 Finalement, eu égard aux conséquences de la réduction de 8,56 % des ressources provenant des quotes-parts pour l'exercice biennal 1996-1997 :

- les centres, systèmes et réseaux proposés dans le Plan à moyen terme 1994-1998 ne voient pas le jour
- Onze postes de fonctionnaires internationaux sont éliminés au cours de l'exercice biennal
- élimination de 22 postes dans le personnel local pendant l'exercice
- décapitalisation et retour des ressources de quotes-parts disponibles aux niveaux de 1981
- répercussions sur la mise à exécution du PMT 1994-1998 approuvé

- retard dans le processus de transformation en raison d'effets sur la formation et l'actualisation du personnel ; la reconstitution des actifs ; le remaniement de systèmes
- affaiblissement de la capacité d'intervention de l'administration centrale, principalement dans les domaines suivants : soutien technique spécialisé, supervision technique et fonctionnelle, soutien administratif
- affaiblissement de la capacité de mettre sur pied et d'administrer des projets financés à l'aide de ressources extérieures, avec des conséquences négatives pour la génération de CATI et d'autres ressources.

2.1.6 Le Président cède la parole au représentant observateur du Mexique qui manifeste son désir d'obtenir une copie des données présentées par le directeur de la DIPRAT afin de pouvoir les analyser plus en détail.

2.1.7 Le représentant du Chili se dit d'accord avec le représentant observateur du Mexique et il exprime ses doutes au sujet de la division du budget entre les quotes-parts et les CATI. Il signale que l'IICA a eu pour politique de destiner ces derniers au financement de projets qui sont générés par des ressources extérieures et que, partant, on ne doit pas changer l'assignation de ces ressources dans les quatre scénarios proposés. Il ne considère pas non plus approprié de remplacer les ressources provenant des quotes-parts par les recettes éventuelles associées aux CATI, lesquels ne dépendent pas du Comité.

2.1.8 Le Président cède la parole au directeur de la DIPRAT qui précise que les données incluses dans

le budget correspondent à des ressources effectives. Il est d'accord en ce qui concerne le fait que les ressources provenant des CATI et les ressources provenant des quotes-parts ne sont pas vraiment interchangeables. Il explique que cette possibilité existe avec les recettes diverses, mais que, dans le cas de l'IICA, ces ressources étaient rares et qu'en général elles sont utilisées pour couvrir des retards dans les paiements des quotes-parts des États membres.

- 2.1.9 Le représentant du Canada manifeste son inquiétude au sujet du fait que les fonds ordinaires de l'Institut servent à subventionner des activités réalisées à l'aide de ressources extérieures. Il considère que s'il est vrai qu'une augmentation des montants fixés pour les CATI pourrait signifier une perte de compétitivité, il est possible d'analyser la possibilité d'augmenter légèrement le taux des CATI.
- 2.1.10 Le directeur de la DIPRAT signale que les ressources provenant des CATI incluses dans le budget ont déjà fait l'objet d'une négociation, pour un taux moyen de 9 %, et que si le Conseil approuve une augmentation, les ressources dépendront des ententes futures. Il se dit préoccupé par une éventuelle augmentation du taux imposé par l'Institut pour les CATI alors que dans les pays surgissent une série d'organismes ayant pour mandat d'administrer des ententes de coopération internationale et qu'en plus certains organismes internationaux se livrent une concurrence féroce.
- 2.1.11 Le représentant observateur des États-Unis manifeste son inquiétude au sujet de l'utilisation des ressources provenant des CATI générés par les nouveaux contrats que l'IICA signera pendant

l'exercice 1996-1997 et dont le budget actuel ne tient pas compte.

- 2.1.12 Le directeur de la DIPRAT explique que les CATI générés par les nouveaux contrats serviraient à couvrir les coûts directs et indirects que ces contrats entraîneraient et que l'IICA ne gagnerait rien de la signature de ces contrats. Il explique que, selon les normes actuelles, les ressources provenant des CATI qui ne sont pas utilisées au cours d'un exercice sont versées au sous-fonds général de roulement. Il précise de plus que le Programme-budget contient un tableau indiquant les CATI découlant de contrats qui font encore l'objet de négociations.
- 2.1.13 Le représentant observateur des États-Unis demande une explication au sujet de la reprogrammation des 40 % des ressources provenant des CATI qui ne sont pas dirigés vers les pays et les unités génératrices. Il manifeste son inquiétude au sujet de l'utilisation des CATI qui découleront de la concrétisation des ententes en cours de négociation.
- 2.1.14 Le directeur de la DIPRAT mentionne que le Directeur général destine 15 % de ces 40 % à un fonds de pré-investissements en vue de l'obtention de nouvelles ressources et que les 25 % restants couvrent les frais indirects de l'administration centrale associés à la fois au siège et aux unités de soutien. En ce qui concerne les CATI générés par les nouvelles ententes, il réitère qu'il est permis d'utiliser ces ressources qui sont réparties entre les agences de coopération technique, les unités génératrices, l'administration centrale et le fonds de pré-investissements. Il précise que ces recettes ne constituent pas une réserve de ressources libres.

2.1.15 Le Président cède la parole au Directeur général qui réaffirme ce que le directeur de la DIPRAT a expliqué au sujet des CATI prévus pour l'exercice 1996-1997, à savoir qu'ils sont destinés au financement des contrats qui les ont générés. Il signale que la moyenne des recettes provenant des CATI au cours des dernières années s'élève à 2 000 000 \$ US et que le solde résultant de l'utilisation de ces CATI sert à couvrir le manque à gagner dû au retard dans le paiement des quotes-parts de certains États membres et à des dépenses de pré-investissement. Il signale que la majeure partie des CATI provient de six pays et que, si les conditions changent dans ces pays, la continuité des recettes ne peut être garantie. Il fait référence au problème de la concurrence soulevé par le directeur de la DIPRAT, suite à la création d'organismes qui administrent les ententes de coopération internationale et il présente d'autres moyens d'obtenir le soutien des pays pour réduire les dépenses de l'Institut comme, par exemple, les frais de location et les coûts du personnel local. Il se dit anxieux de conclure les discussions au sujet du Programme-budget au cours de la présente réunion afin de ne pas avoir à confier le problème au Conseil et il propose au Président et aux délégués de mettre sur pied des groupes de travail qui se réuniraient directement avec des fonctionnaires de la DIPRAT pour examiner en détails les résultats de l'analyse des conséquences de la proposition présentée par les États-Unis concernant une réduction du budget pour l'exercice 1996-1997 et pour essayer d'arriver à un consensus.

2.1.16 Le Président se réfère à la proposition du Directeur général concernant la formation des trois commissions de travail et souligne l'importance de trouver un consensus. Cependant, il estime important de mettre fin à la période de

questions et réponses qui a suivi l'exposé du directeur de la DIPRAT et il cède la parole aux représentants.

- 2.1.17 Le Secrétaire technique propose que les fonctionnaires de la DIPRAT participent aux commissions de travail pour faciliter l'analyse des différents projets de programme-budget.
- 2.1.18 Le représentant du Belize considère que la situation des quotes-parts et des CATI est claire. Il fait cependant valoir que, préalablement aux travaux des commissions, il serait approprié de déterminer jusqu'où les positions convergent, pour ensuite en arriver à définir le moyen terme susceptible de stimuler le consensus.
- 2.1.19 Le Président signale que les positions se sont assouplies et qu'il existe une volonté d'arriver à une solution consensuelle. Il établit un lien entre la proposition de budget et le processus de remaniement de l'Institut défini dans le PMT, et il souligne l'importance de ne pas perdre de vue les priorités de travail approuvées.
- 2.1.20 Le Président propose que les commissions de travail soient formées de la façon suivante :
- i) la première commission, coordonnée par le représentant du Belize, sera formée des représentants du Suriname, du Guayana, de Haïti et de la Barbade et de la représentante observatrice de la Jamaïque, et M. Rafael Marte, de la DIPRAT, lui prêtera assistance ;
 - ii) la deuxième commission, coordonnée par le représentant du Chili, sera formée des représentants de la Colombie, du Venezuela, du Brésil, du Pérou, d'El

Salvador, du Panamá et du Costa Rica, et M. Manuel Otero y participera au nom de la DIPRAT ;

iii) la troisième commission, coordonnée par le représentant du Canada, sera formée des représentants du Mexique, des États-Unis d'Amérique, ainsi que du président du Comité exécutif. M. Fernando del Risco y représentera la DIPRAT.

2.1.21 Le représentant du Venezuela fait savoir que son gouvernement a une opinion très positive du travail accompli par l'IICA, mais que la crise financière actuelle et le déficit que connaît son pays ne permettent pas d'approuver une augmentation des contributions versées à l'Institut. Il ajoute que son pays s'efforce d'obtenir les crédits budgétaires nécessaires pour effectuer les paiements en retard jusqu'en 1994 et que les prévisions budgétaires ont été faites pour couvrir les quotes-parts des deux années subséquentes. Il se déclare en faveur de l'option 2 (croissance zéro).

2.1.22 Il souligne ensuite qu'il a été question des ressources provenant de quotes-parts, des CATI et des ressources externes, mais que les mouvements de trésorerie n'ont pas été évoqués. À ce sujet, il estime que la santé financière de l'Institut s'en trouverait améliorée s'il était possible de recouvrer les quotes-parts en arrérage. Il ajoute enfin que, dans le domaine budgétaire, l'IICA doit pouvoir compter de plus en plus sur les CATI et sur les ressources externes.

2.1.23 Le représentant du Canada fait des commentaires sur la nécessité d'obtenir un consensus et récapitule alors les options présentées. Il conclut que les options de réduction de 10 % et

d'augmentation de 3 % sont des positions extrêmes dont l'analyse ne permettra pas d'obtenir des accords. Par conséquent, il se prononce en faveur de l'analyse des scénarios dans lesquels la variation oscille entre une augmentation de 0 % et une réduction de 8,6 %.

- 2.1.24 Le Président signale que l'option de réduction de 10 % est dépassée. Il rapporte que la position initiale du représentant du Belize, favorable à une augmentation de 3 %, se fonde sur le fait qu'une telle augmentation ne compense qu'à peine l'effet inflationnaire. Il ajoute que la position des États-Unis d'Amérique relative à une réduction de 8,6 % est une réalité qu'il y a lieu d'envisager. Il se dit d'accord avec ce qu'a déclaré le représentant du Canada, en ce sens que les options viables sont celles qui se trouvent entre une augmentation de 0 % et une réduction de 8,6 %. Il ajoute que le travail des commissions facilitera le rapprochement des différentes positions exprimées.
- 2.1.25 Le représentant d'El Salvador félicite le Directeur général pour le contenu de sa présentation. Il fait état des difficultés d'accès aux ressources pour le secteur agricole et précise que le ministère de l'Agriculture de son pays a été touché par des compressions budgétaires importantes. Il ajoute que les options à envisager doivent être axées sur la recherche d'autres mécanismes de financement et l'élimination au sein de l'Institut de fonctions non prioritaires.
- 2.1.26 Le représentant d'El Salvador fait ensuite état d'un changement de mentalité qui se manifeste par un approfondissement de la démocratie sous toutes ses formes, par la recherche d'une société libre, participative, solidaire et engagée à l'égard d'un changement d'attitude qui favoriserait l'in-

sersion dans les chaînes de production mondiales. Il fait ressortir l'appui important reçu de l'IICA à cet égard et souligne que les États membres doivent continuer de pouvoir compter sur cet appui.

- 2.1.27 Le représentant du Belize rappelle la position du représentant observateur d'El Salvador. Il souligne l'importance des contributions de l'IICA dans les pays et demande alors aux délégations de déployer tous leurs efforts pour obtenir un consensus. Il dit que la position des divers gouvernements sur le thème du programme-budget doit être respectée. Il note qu'il est important de faire provision des ressources des pays mêmes, en particulier de leurs ressources humaines. Il propose que des rajustements soient effectués en 1996, ce qui permettra d'adapter la programmation.
- 2.1.28 Le Président réitère l'importance du travail en groupes et met fin à la deuxième séance plénière à 17 h 15.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3. La troisième séance plénière est ouverte le 15 septembre 1995 à 10 h 35, dans la salle États-Unis/Canada.
- 3.1 Rapport sur les décisions prises par les groupes de travail
- 3.1.1 Le Président informe l'assemblée des travaux des trois groupes de travail qui se sont réunis pour analyser les scénarios budgétaires proposés par l'Institut et pour tenter d'en arriver à un consensus. Selon les coordonnateurs de ces groupes,

les délégués ont compris qu'il était impossible d'approuver un budget plus élevé étant donné la situation financière qui connaissent actuellement la majorité des États membres. Les délégués reconnaissent donc la nécessité d'accepter le scénario de croissance nominale zéro, lequel implique une diminution réelle d'environ 3 % du budget de l'Institut pour le prochain exercice biennal. Le Président souligne aussi qu'il est important que l'administration effectue une analyse précise de la politique relative aux CATI.

- 3.1.2 Il exprime sa reconnaissance aux pays pour la flexibilité et pour la compréhension dont ils ont fait preuve afin d'en arriver à ce consensus. Il ajoute que les recommandations portent essentiellement sur les efforts que devra déployer l'IICA pour effectuer les rajustements correspondant à une croissance nominale zéro au cours de la période 1996-1997 ; pour examiner attentivement la politique relative aux CATI qui commence à être appliquée ; pour continuer d'appliquer des mesures en vue de récupérer les quotes-parts en souffrance ; et pour maintenir une politique d'austérité qui soit conforme aux moyens financiers réels dont disposera l'Institut.
- 3.1.3 Le Président explique que l'agriculture est actuellement en pleine période de repositionnement et qu'il existe une volonté certaine de la part de l'Institut de soutenir les États membres tout au long de ce processus complexe. Il signale également que la délégation des États-Unis a visiblement assoupli sa position dès qu'elle a compris la situation financière difficile dans laquelle se trouvent les pays petits ou dans laquelle ils se trouveraient si le budget de l'Institut devait être réduit.

3.1.4 Ensuite, le Président cède la parole au représentant du Chili. Celui-ci indique qu'à la dernière réunion du Comité exécutif, son pays avait approuvé une augmentation de 3 % du budget des quotes-parts en tenant compte du fait que ces 3 % représentent en fait une croissance réelle nulle. Dans les discussions de la plénière et des groupes de travail, les participants ont manifesté la volonté d'en arriver à un consensus et d'appuyer la recommandation d'une croissance nominale zéro pour la période 1996-1997. Parmi les raisons invoquées pour expliquer cette décision, le représentant du Chili mentionne que si ce budget ne permet pas de récupérer la perte de pouvoir d'achat que comportent les fonds constitués par les quotes-parts, il suppose que les grandes lignes du PMT seront conservées et que les ressources humaines, le plus important acquis de l'organisme, seront protégées. Le représentant du Chili se dit préoccupé par le fait que certaines initiatives prévues dans le PMT pourront compter seulement sur un capital de lancement, notamment dans le cas des centres et des réseaux interaméricains. Il souligne l'importance de ces instruments pour le développement de l'organisme et des pays. Il demande à l'Administration de s'efforcer d'affecter des ressources supplémentaires à la mise sur pied de ces centres et de ces réseaux. Il demande encore aux pays d'appuyer les efforts de l'Institut à cet égard et réitère l'appui du Chili en ce qui concerne la mise en place de certains de ces mécanismes.

3.1.5 Le représentant du Belize indique que le groupe de travail dont il assurait la coordination était constitué de petits pays, très dépendants des ressources et de l'aide fournies par l'Institut. Ces pays se voient dans une situation de vulnérabilité advenant une réduction de la collaboration de l'Institut. Il mentionne les mesures

prises pour favoriser le paiement des quotes-parts en souffrance et les efforts des États membres pour montrer leur volonté de respecter cet engagement ; il signale que certains pays ont offert par exemple des paiements en espèces sous différentes formes en contre partie de leur dette. Il ajoute qu'on a fait preuve de compréhension vu la crise économique généralisée que connaissent les pays membres, que la croissance nominale zéro du budget serait appuyée comme minimum acceptable et comme celle qui aurait le moins d'effet sur la coopération technique entre l'Institut et les pays.

- 3.1.6 Le représentant du Panamá félicite le Secrétariat technique pour l'excellent travail de préparation des différents scénarios budgétaires présentés. Il fait ensuite remarquer que le travail des deux jours aurait pu être effectué au cours de la réunion du mois de juin, ce qui aurait permis d'économiser des ressources considérables qui auraient pu à leur tour être investies dans les pays sous forme de projets ou d'aide. Il recommande à l'Administration de réviser la tarification des frais administratifs (CATI) et propose de réduire de 3-4 % le pourcentage facturé pour les CATI. Il lance un appel aux autres États membres pour qu'ils s'efforcent de verser leur quote-part en temps utile. Il reconnaît que le Panamá a été en retard dans ses paiements, surtout à cause de la situation qui régnait dans son pays entre 1987 et 1989, mais qu'on fait actuellement des efforts énormes pour trouver les ressources nécessaires. Le représentant du Panamá souscrit aux remarques de celui du Chili, surtout en ce qui concerne la possibilité de protéger l'acquis que constituent les ressources humaines de l'Institut.

- 3.1.7 Le représentant du Canada met l'accent sur l'esprit de coopération manifesté par tous les membres du Comité exécutif dans les groupes de travail. Il exprime sa reconnaissance aux États-Unis pour la flexibilité dont ils ont fait preuve pour présenter une nouvelle option. Il souligne qu'au cours de la réunion dont il assurait la coordination, on a cherché en vain des solutions intermédiaires entre l'option 2 (0 %) et la proposition des États-Unis (-8,56 %). Incapables de se rallier à une telle option, en partie parce que plusieurs pays considéraient qu'il était impossible d'aller au-delà de la croissance nominale zéro et en partie parce que, en l'absence de garantie d'un résultat positif, ils estimaient que ce ne serait qu'un coup d'épée dans l'eau, le groupe a jugé qu'il valait mieux adopter le principe d'une augmentation nulle.
- 3.1.8 Le Président souligne qu'à l'intérieur des groupes de travail, des options de décroissance ont été envisagées, mais que celles-ci ont été jugées trop dangereuses et même suicidaires. La stabilité politique et économique des pays dépend de l'agriculture. Il est donc essentiel que les États membres agissent de manière responsable. L'option 2 (0 %) a fait l'unanimité, ce qui a ramené un climat de tranquillité au sein du Comité exécutif.
- 3.1.9 Le représentant observateur du Mexique, tout comme le représentant du Panamá, jugent peu pratique que tous les deux ans, le budget de l'IICA fasse l'objet de discussions. L'Institut devrait envisager de vendre des services de soutien et d'évaluation technique à des gouvernements et à des organismes non gouvernementaux autres que ses États membres. Il devrait miser à cette fin sur cinquante-trois ans d'existence, sur une équipe professionnelle hautement quali-

fiée et sur un patrimoine reconnu mondialement. La vente de services pourrait constituer source additionnelle de recettes.

3.1.10 Le représentant observateur des États-Unis explique, en reprenant ce qu'a exprimé le représentant du Panama, qu'en juin 1995, il est devenu évident qu'un budget des quotes-parts augmenté de 3 % ne ferait pas l'unanimité. Le Mexique, le Canada, les États-Unis et d'autres pays n'étaient pas en mesure d'avaliser cette option. C'est pourquoi, les options de croissance zéro et la réduction de 10 % pour 1996 avec une réduction analogue en 1997 ont commencé à être étudiées. Cette proposition signifiait que le budget proposé serait réduit de 8 000 000 \$US. Dans un esprit de souplesse et de médiation, une autre proposition a été faite, bien qu'elle ne soit pas connue de tous les pays, à savoir une réduction moindre, qui permettrait de rajouter 3 300 000 \$US au scénario 3. D'après lui, son pays a fait des progrès par rapport à la proposition originale, alors que d'autres pays ne peuvent en dire autant. Il ajoute que son pays ne pourra accepter l'option de croissance zéro au sujet de laquelle un vote sera peut-être pris la semaine prochaine au cours de la réunion du Conseil. Le vote, bien que rare, devra être pris conformément à l'article 24 de la Convention de l'IICA.

3.1.11 Le représentant du Brésil félicite tous les États membres qui ont participé à la présente réunion du Comité exécutif ainsi que le Directeur général. Il offre ses remerciements pour l'appui reçu pendant les délibérations des groupes de travail. Le Brésil juge qu'il est nécessaire d'appuyer la proposition de croissance zéro. Son pays doit composer avec un processus visant à maintenir la stabilité économique, il réussit à maîtriser l'inflation, présente une bonne balance des paie-

ments, mais il ne peut appuyer une augmentation de 3 % pour le budget. Pour sa part, l'IICA doit trouver des mécanismes pour rester efficace tout en réduisant les coûts, particulièrement, les coûts administratifs. Au Brésil, l'agriculture joue un rôle très important car elle doit garantir la sécurité alimentaire et favoriser les termes des échanges. La moitié des 50 milliards de dollars qu'il exporte proviennent de l'agriculture. C'est pourquoi il est très important de pouvoir continuer à participer activement à ce secteur. Il reconnaît l'importance de l'IICA et la nécessité de renforcer toujours plus le secteur agricole.

3.1.12 Le Président remercie le représentant du Brésil de son intervention et insiste sur le fait que c'est grâce à la souplesse des États-Unis que les douze pays siégeant au Comité exécutif ont pu arriver à un consensus au sujet de l'option visant une croissance nulle. L'IICA devra faire en sorte de mieux choisir ses investissements et de réduire ses dépenses.

3.1.13 Le représentant du Costa Rica demande qu'une autre proposition soit incluse afin que le consensus soit considéré comme projet de résolution.

3.1.14 Le Président recommande que cette proposition constitue le projet de résolution n° 4.

3.2 Lecture de projets de résolution

3.2.1 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture des projets de résolution présentés.

- 3.2.2 **Projet de résolution concernant l'«échelle des quotes-parts». Il est adopté tel quel.**
- 3.2.3 **Projet de résolution concernant le «Programme-budget 1996-1997». Le Secrétaire technique précise que, dans le premier considérant, le montant du budget a été arrondi à 27 508 700 \$ US et que la valeur correcte est celle qui apparaît dans le projet de résolution antérieur, soit 27 508 680 \$ US. Le Secrétariat prend note de cette correction et le projet de résolution est adopté sans autre modification.**
- 3.2.4 **Projet de résolution concernant les «Mesures visant à renforcer la capacité financière de l'Institut durant l'exercice biennal 1996-1997». Le représentant du Chili fait observer que les participants à la réunion ont accordé une grande importance à l'obtention de ressources externes et que, dans cette perspective, l'Institut doit assouplir et ajuster les normes internes en vigueur de façon à faciliter la gestion de ces ressources. Il explique que, dans son pays, l'IICA a récemment perdu une excellente occasion d'obtenir des ressources externes pour cette raison même. Il propose que soit inclus un alinéa dans le projet de résolution demandant au Directeur général de modifier ces normes.**
- 3.2.5 **La représentante observatrice de la Jamaïque demande des précisions au sujet du contenu des alinéas b et d ; elle demande également la révision de la Résolution n° 253 concernant les mesures recommandées au Directeur général pour renforcer la capacité financière de l'Institut. Elle signale que son gouvernement payera une partie des quotes-parts en retard. Le Secrétaire technique précise que l'alinéa b concerne des situations particulières dans lesquelles des**

gouvernements prêtent des fonctionnaires à l'IICA pendant certaines périodes ou offrent du matériel pour l'entretien des locaux. Le conseiller juridique, William Berenson, précise la portée de l'alinéa d et lit le dispositif de la Résolution n° 253. La représentante de la Jamaïque se déclare satisfaite des explications et propose que les dons provenant des pays soient considérés comme un remboursement partiel des quotes-parts en retard.

- 3.2.6 Le Secrétaire technique lit la proposition relative au nouvel alinéa f : «Demander au Directeur général de proposer des modifications aux normes existantes en vue de faciliter l'obtention et la gestion de ressources hors quotes-parts».
- 3.2.7 Le représentant du Canada propose qu'à l'alinéa e du projet de résolution, on ajoute, après décentralisation, «et prendre d'autres mesures en vue d'accroître l'efficacité, de réaliser des économies importantes et de réduire les coûts».
- 3.2.8 Le représentant du Pérou dit appuyer la proposition du représentant du Canada. Il suggère d'ajouter, à la fin de cet alinéa, «et d'accroître la compétitivité». Il signale également qu'il faudra ajuster le dispositif de la Résolution n° 2 et en tenir compte dans la partie des considérants de cette résolution.
- 3.2.9 Le représentant de la Colombie appuie la proposition du représentant du Chili et rappelle à quel point il est important que l'IICA fournisse des mécanismes de rechange pour le financement, notamment le cofinancement de projets avec d'autres organismes internationaux.

- 3.2.10 Le représentant du Panamá appuie également la proposition du représentant du Chili, estimant qu'elle est tout à fait compatible avec ce qui a été discuté au cours de cette réunion.
- 3.2.11 Le Président déclare qu'il y a eu suffisamment de discussions au sujet de ce projet de résolution, lequel est approuvé avec les modifications proposées.
- 3.2.12 La délégation du Costa Rica propose que le Comité recommande au Conseil interaméricain de l'agriculture d'envisager la formulation d'une déclaration sur le positionnement de l'agriculture et le développement agricole durable.
- 3.2.13 Le Secrétaire technique remercie le représentant du Costa Rica de son initiative et déclare que sa proposition est accueillie. Cette dernière devra être traduite dans les trois autres langues officielles, après quoi elle sera remise aux représentants dans le courant de la journée.

3.3 Adoption des procès-verbaux

Le Secrétaire technique signale que les résumés des procès-verbaux de la séance préparatoire et de la première séance plénière ont été distribués pour être révisés. Il demande que les changements soient communiqués par écrit au Secrétariat.

3.4 Clôture de la réunion

- 3.4.1 Le Directeur général remercie le Président, les représentants, les fonctionnaires de l'IICA et, en particulier, la DIPRAT des efforts qu'ils ont tous déployés pour que ce Comité exécutif puisse examiner les scénarios demandés pour le Programme-budget 1996-1997. Il fait savoir aux repré-

sentants qu'il est conscient des difficultés financières existantes, et il ajoute que la prudence, l'austérité, ainsi que la recherche de l'excellence et de l'efficience sont des éléments fondamentaux de l'administration de l'IICA. Il offre de maintenir une relation étroite avec les pays membres pour l'exécution du budget, et il rappelle que l'ouverture au dialogue demeure une caractéristique de cette administration. Enfin, il signale que le Conseil a préparé un programme très intéressant qui sera, ajoute-t-il, certainement enrichi par les contributions des représentants.

- 3.4.2 Le Président remercie le Directeur général, le sous-directeur et les fonctionnaires de l'IICA, ainsi que les représentants pour leur concours. Il se dit satisfait de l'attitude constructive qui s'est manifestée tout au long de la réunion du Comité exécutif.
- 3.4.3 La séance est levée à 12 h 25.

RÉSOLUTIONS

IICA/CE/RES.251
15 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 251

ÉCHELLE DES QUOTES-PARTS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa réunion précédant la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.282(95), «Projet de programme-budget 1996-1997»,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 23 de la Convention sur l'Institut, l'échelle des quotes-parts pour l'exercice biennal 1996-1997 a été préparée selon le système de détermination des quotes-parts de l'Organisation des États américains (OÉA), à l'exclusion des contributions des Bahamas, qui sont un État membre de l'OÉA, mais non de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ;

Que, eu égard à la situation budgétaire difficile qu'éprouvent certains États membres, une augmentation des quotes-parts pour l'année 1995 n'est pas possible,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa huitième réunion ordinaire :

- 1. De fixer les quotes-parts qui correspondent aux États membres de l'IICA pour les exercices 1996 et 1997 selon les chiffres indiqués dans l'échelle des quotes-parts ci-jointe.**
- 2. D'autoriser le Directeur général à utiliser pour de courtes périodes la ligne de crédit bancaire établie, dans le cas où, du fait d'un retard dans le paiement des quotes-parts des États membres, les besoins de trésorerie l'exigeraient, le Directeur général devant alors en informer le Comité exécutif.**
- 3. Que tout montant reçu en sus de la somme adoptée, ainsi que les soldes non dépensés ni engagés des crédits alloués, soient versés au sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire.**

**ECHELLE DES QUOTES-PARTS DES ÉTATS MEMBRES
1996-1997**

ÉTATS MEMBRES	% OEA		% IICA		MONTANT IICA	
	1996	1997	1996	1997	1996	1997
Antigua-et-Barbuda	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Argentine	4.90	4.90	4.90	4.90	1,347,925	1,347,925
Bahamas*	0.07	0.07	-	-	0	0
Barbade	0.08	0.08	0.08	0.08	22,007	22,007
Belize	0.03	0.03	0.03	0.03	8,253	8,253
Bolivie	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Brésil	8.55	8.55	8.56	8.56	2,354,743	2,353,743
Canada	12.36	12.36	12.37	12.37	3,402,824	3,402,824
Chili	0.54	0.54	0.54	0.54	148,547	148,547
Colombie	0.94	0.94	0.94	0.94	258,582	258,582
Costa Rica	0.13	0.13	0.13	0.13	35,761	35,761
Dominique	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
El Salvador	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Équateur	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
États-Unis d'Amérique	59.47	59.47	59.51	59.51	16,370,069	16,370,069
Grenade	0.03	0.03	0.03	0.03	8,253	8,253
Guatemala	0.13	0.13	0.13	0.13	35,761	35,761
Guyana	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Haiti	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Honduras	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Jamaïque	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Mexique	6.08	6.08	6.09	6.09	1,675,279	1,675,279
Nicaragua	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Panamá	0.13	0.13	0.13	0.13	35,761	35,761
Paraguay	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Pérou	0.41	0.41	0.41	0.41	112,786	112,786
Rép. dominicaine	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Saint-Kitts-et-Nevis	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Saint-Vincent-et-Grenadines	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Sainte Lucie	0.03	0.03	0.03	0.03	8,253	8,253
Suriname	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Trinité-et-Tobago	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Uruguay	0.26	0.26	0.26	0.26	71,523	71,523
Venezuela	3.20	3.20	3.20	3.20	880,278	880,278
TOTAL PARTIEL	98.76	98.76	98.76	98.76	27,167,231	27,167,231
Cuba**	1.24	1.24	1.24	1.24	341,449	341,449
TOTAL	100.00	100.00	100.00	100.00	27,508,680	27,508,680

* N'est pas membre de l'IICA.

** Figure dans ce tableau uniquement aux fins de la répartition des quotes-parts.

IICA/CE/Res.252
15 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 252

PROGRAMME-BUDGET 1996-1997

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa réunion précédant la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.282(95), «Projet de programme-budget 1996-1997»,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 3, alinéa b, du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe d'examiner le Projet de programme-budget présenté par le Directeur général au Conseil interaméricain de l'agriculture et de faire les recommandations et observations pertinentes ;

Que les recettes provenant des quotes-parts des États membres seront de 27 508 680 \$ US tant en 1996 qu'en 1997 ;

Que les recettes prévues à la rubrique des frais administratifs et techniques indirects (CATI) seront de 4 294 300 \$ US en 1996 et de 3 349 100 \$ US en 1997 ;

Que les recettes diverses relatives aux ressources des quotes-parts ont été estimées à 283 400 \$ US pour 1996 et à 291 900 \$ US pour 1997 ;

Que le Projet de programme-budget des ressources provenant des quote-parts, des CATI et des recettes diverses, présenté par le Directeur général à la considération de la quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif, est de 32 086 380 \$ US pour 1996 et de 31 149 680 \$ US pour 1997 ;

Que dans le Projet de programme-budget sont mentionnés les articles budgétaires correspondant aux services directs de coopération, aux frais de direction et aux frais généraux et provisions, financés sur les quotes-parts des États membres ;

Que le Projet de programme-budget 1996-1997 reflète les efforts déployés en commun par la Direction générale et les États membres pour amortir au maximum l'augmentation des frais non discrétionnaires, en vue d'économiser sur les frais administratifs et d'éliminer ou de réduire les activités les moins prioritaires, afin de financer les activités dont on attend le plus d'effet et qui sont définies comme prioritaires dans le Plan à moyen terme 1994-1998 ;

Que, pour répondre à la situation financière difficile de certains États membres, le Programme-budget 1996-1997 pourrait être fondé sur une croissance nominale zéro des quotes-parts pour l'exercice biennal,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa huitième réunion ordinaire :

1. D'adopter le Programme-budget biennal de l'IICA financé au moyen des quotes-parts des États membres, à savoir : pour l'exercice compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1996, un montant de 27 508 680 \$ US, et pour celui compris

entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1997, un montant de 27 508 680 \$ US, Programme-budget qui aura, pour chaque exercice, la ventilation indiquée au tableau ci-joint.

2. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres, à l'exception de la partie 9.1 du chapitre I et de la partie 1 du chapitre III, à la condition que le total de ces transferts n'augmente ni diminue de plus de 10 % les chapitres touchés.
3. D'autoriser le Directeur général à effectuer des dépenses qui ne figurent pas au point 1 de la présente résolution, en fonction des recettes obtenues, d'une part au titre des frais administratifs et techniques indirects conformément aux contrats et conventions exécutés dans le cadre des programmes prévus au Programme-budget et conformément à la Résolution IICA/JIA/Res.70(III-O/85), et, d'autre part, au titre des recettes diverses relatives aux ressources des quotes-parts.
4. D'autoriser le Directeur général à apporter les rajustements correspondants dans la ventilation des ressources fixées par la présente résolution, lorsque les recettes de chacun des exercices s'avéreront inférieures aux prévisions. Le Directeur général en informera alors le Comité exécutif et le Conseil interaméricain de l'agriculture.
5. De prescrire que les quotes-parts en souffrance de paiement correspondant au gouvernement de Cuba soient transférées au sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire de l'IICA et que le Conseil interaméricain de l'agriculture en approuve l'utilisation ultérieure, ce pour quoi le Direc-

teur général soumettra un budget conforme au montant reçu.

6. De prescrire que les ressources financières provenant des quotes-parts des États membres, affectées à l'exécution de chacun des programmes et projets dans les pays, puissent être transférées afin d'être appliquées à d'autres projets pour lesquels un pays donné manifeste de l'intérêt, les concertations pertinentes devant avoir lieu au préalable, à condition que, en raison des variations favorables du taux de change de la devise nationale, les programmes en voie d'exécution n'aient pas complètement absorbé ces ressources.
7. De prescrire que la croissance zéro des fonds de quotes-parts ne saurait affecter le processus de décentralisation engagé par la Direction générale pour renforcer les centres régionaux et les domaines prioritaires de l'Institut, sans consultation préalable avec les pays membres au moyen de réunions entre les centres régionaux et les pays.
8. De demander au Directeur général de ne pas ménager d'efforts pour arriver à des accords complémentaires avec la FAO, l'OPS et d'autres organismes internationaux de coopération et de financement afin de combiner les ressources pour atteindre des objectifs communs et pour éviter le chevauchement des services offerts.

**PROGRAMME-BUDGET 1996-1997
PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ**

CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

	1996	1997
CHAPITRE I - SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION	23,705.200	23,224.600
1. Secteurs de concentration et services spécialisés	11,816.800	11,530.300
1.1 Secteur I : Politiques socioéconomiques, Commerce et Investissements	2,977.700	2,848.600
1.2 Secteur II : Science et Technologie, Ressources naturelles et Production agricole	3,221.700	3,178.600
1.3 Secteur III : Protection sanitaire agro- pastorale	1,750.900	1,731.300
1.4 Secteur IV : Développement agricole durable	2,165.100	2,087.900
1.5 Service spécialisé I : Formation, Enseignement et Communication	944.800	915.200
1.6 Service spécialisé II : Information, Documentation et Informatique	756.600	768.700
2. Projets interthématiques	490.900	495.700
3. Direction de la réflexion stratégique	59.300	59.300
4. Centre d'intégration et de développement agroalimen- taire	418.300	422.200
5. DIPRAT - CEPPI	494.400	414.700
6. Directions des centres régionaux	1,196.000	1,211.700
7. Structure des opérations des agences de coopération technique	6,383.500	6,345.600
8. Coordination des centres et Consultation technique	226.100	236.200
9. Apport aux centres de recherche	1,661.700	1,661.700
9.1 CATIE	1,361.700	1,361.700
9.2 CARDI	300.000	300.000
10. Fondation Agrifuturo	183.200	72.200
11. Coopération technique conjoncturelle et pre- investissements	500.000	500.000
12. Fonds de formation	275.000	275.000

CHAPITRE II - FRAIS DE DIRECTION	2,825.580	2,881.080
1. Bureau du Directeur général	733.000	745.800
2. Unités de soutien de direction*/	2,092.580	2,135.280
CHAPITRE III - FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS	977.900	1,403.000
1. Sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire	341.400	341.400
2. Tribunal administratif de l'OEA	20.000	20.000
3. Réunion du Comité exécutif	128.500	128.500
4. Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture		250.000
5. Assurance des biens de l'IICA	85.000	87.600
6. Pension des anciens directeurs généraux et fonctionnaires de l'IICA	229.000	229.000
7. Vérification externe	90.000	90.000
8. Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture		120.000
9. Assurance des anciens fonctionnaires de l'IICA	50.000	51.500
10. Évaluation du Plan à moyen terme		50.000
11. Assurance-vie du personnel local	34.000	35.000
TOTAL**/	27,508.680	27,508.680

*/ Dans la DIPRAT sont exclus les coûts du CEPPI puisqu'ils sont inclus dans la coopération technique.

**/ Cette somme ne comprend pas le remboursement que font les États-Unis d'Amérique correspondant à l'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'Institut.

IICA/CE/Res.253
15 septembre 1995
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 253

MESURES VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DE
L'INSTITUT DURANT L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa réunion précédant la huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture,

CONSIDÉRANT :

Que malgré la demande croissante de services que fournit l'IICA aux États membres dans le domaine de l'agriculture durable, du commerce, de la santé, de la recherche scientifique, du développement rural et de la production, le pourcentage des activités de l'Institut financées à même les ressources de quotes-parts s'est sans cesse amenuisé ces dernières années ;

Que le Comité exécutif a recommandé l'adoption d'un programme-budget pour l'exercice biennal 1996-1997 avec une croissance nominale de 0 % des quotes-parts, et que, par conséquent, il est nécessaire de prendre des initiatives innovatrices pour renforcer la capacité financière de l'Institut ;

Que la Résolution n° 235 adoptée par le Comité exécutif à sa quinzième réunion recommande au Conseil interaméricain de l'agriculture de prendre des mesures visant à récupérer les quotes-parts en retard ;

Que l'étude sur les CATI présentée par la firme Price Waterhouse pour 1994 en vertu de la règle 3.5.2 du Règlement financier de l'Institut a conclu que l'IICA devrait imposer un pourcentage moyen de 11,57 % à des projets financés à même les ressources externes, et que par la Résolution n° 237 qu'il a adoptée à sa quinzième réunion, le Comité exécutif a demandé que soient pris en ligne de compte les résultats et recommandations de l'étude sur la négociation des CATI de 1995 et des années suivantes ;

Que quelques États membres ont recommandé que soient étudiées des solutions de rechange pour augmenter les recettes de l'Institut en vue du financement de ses activités,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter, lors de sa huitième réunion ordinaire, une résolution visant à :

- a. Autoriser le Directeur général à mettre en oeuvre un programme visant à encourager le recouvrement et la vente de services ainsi que la production d'autres recettes diverses ;
- b. Solliciter des États membres le don à l'Institut de locaux et de ressources humaines et matérielles pour les bureaux de l'Institut dans les pays et pour les centres régionaux qui se trouvent sur son territoire ;
- c. Réitérer la Résolution n° 237 de la quinzième réunion du Comité exécutif concernant les CATI ;
- d. Faire adopter la recommandation de la Résolution n° 235 au sujet de mesures visant à permettre le

recouvrement des quotes-parts en retard et à autoriser le Directeur général à appliquer les mesures recommandées dans la résolution et qui seront adoptées à la seizième réunion ordinaire du Comité, sous réserve de ratification par le Conseil, à sa neuvième réunion ordinaire ;

- e. Demander au Directeur général d'accélérer la restructuration de l'Institut et d'étendre le processus de décentralisation de façon à permettre des réductions importantes des frais administratifs et à accroître l'efficacité et la compétitivité.
- f. Demander au Directeur général de proposer des modifications aux normes existantes en vue de faciliter l'obtention et la gestion de ressources hors quote-part.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

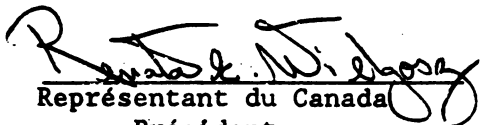
**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS
DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF ANTÉRIEURE À
LA HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE**

Conformément aux dispositions de l'article 50 du Règlement intérieur du Comité exécutif, la réunion ordinaire du Comité antérieure à la huitième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture a formé la Commission de vérification des pouvoirs et a désigné les représentants du Canada, Costa Rica, Pérou et Suriname, pour la composer.

Réunie dans la matinée du 14 septembre 1995, la Commission de vérification des pouvoirs a élu ses membres et procédé à l'examen des pouvoirs des représentants au Comité exécutif.

La Commission est arrivée à la conclusion que les pouvoirs étaient acceptables et qu'il n'y avait pas de raison d'en mettre en doute l'authenticité.

San José, Costa Rica, le 14 septembre 1995



Représentant du Canada
Président

Renata E. Wielgosz



Représentant du Pérou
Rapporteur
William Arteaga



Représentant du Suriname
Vice-président

Johan Saidi Sisal



Représentant du Costa Rica
Ezequiel García

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. CARLOS E. AQUINO G.,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA, À LA RÉUNION ANTÉRIEURE
À LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

**DISCOURS PRONONCÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA
À LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF ANTÉRIEURE À LA HUITIÈME
RÉUNION DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

Monsieur le Président du Comité exécutif, Mesdames et Messieurs les ministres de l'Agriculture, Mesdames et Messieurs les délégués à cette réunion spéciale du Comité exécutif, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires de l'IICA, Mesdames et Messieurs, au nom de la communauté de tout l'hémisphère que représente l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), j'ai le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Je tiens également à vous dire que notre désir le plus cher, c'est que cette réunion spéciale nous permette de renforcer nos liens et de mettre au point une formule harmonieuse afin que tous les pays puissent ensemble, en ce moment très important, ouvrir notre institution sur l'avenir, en ne perdant pas de vue que les décisions qui seront prises aujourd'hui influenceront sur l'avenir de l'Institut pour les deux prochaines années, mais également pour plus longtemps.

Pour mettre en application la résolution 134 issue de la dernière réunion du Comité exécutif, nous voulons soumettre à l'examen des États membres un sommaire comparatif de l'attribution des ressources en fonction des trois scénarios budgétaires que voici : une augmentation annuelle de 3 p. 100 ; une croissance nominale zéro ; une réduction de 10 p. 100 en 1996 et une autre de 10 p. 100 en 1997.

Nous parlerons des rajustements découlant de ces options et des aménagements du programme-budget, comme l'avait demandé le Comité exécutif précédent. Nous parlerons aussi des répercussions du choix de chacune de ces options.

Les documents relatifs à ces divers scénarios ont été envoyés aux pays membres entre le 17 et le 21 août 1995 pour qu'ils les examinent.

À la dernière réunion du Comité exécutif, l'Administration a présenté un budget prévoyant une augmentation annuelle des quote-parts de 3 p. 100, c'est-à-dire une hausse qui permettrait de compenser la diminution du pouvoir d'achat que comportent les fonds constitués par les quote-parts des États membres. Cette diminution est attribuable à l'inflation enregistrée aux États-Unis, laquelle influe sur la valeur du dollar américain.

Dans ce scénario, on suppose une croissance réelle équivalente à zéro. On estime que la diminution du pouvoir d'achat du dollar américain se chiffrera à huit cent vingt-cinq mille trois cents dollars (825 300 \$) en 1996, et à un million six cent soixante-quinze mille trois cents dollars (1 675 300 \$) en 1997.

Les scénarios qui prévoient des réductions réelles de l'apport en quote-parts sont fondés sur des éléments qui ont déjà été signalés par le Comité exécutif ou proposés par l'Administration.

Permettez-moi de vous signaler que nous ne disposons pas librement des ressources générées par les frais d'administration (les frais généraux); en effet, ces fonds restent en majeure partie dans les pays d'origine, car c'est de là que proviennent, en majeure partie aussi, les coûts indirects découlant de l'administration des ressources externes.

Les travaux qui nous attendent ont pour but premier de mettre en application la résolution n° 134 et de favoriser entre les États membres un dialogue franc et constructif qui permettra de faire les pondérations nécessaires pour prendre les décisions qui conviennent le mieux à l'institution qui nous appartient à nous tous, les pays membres.

Monsieur le Président de cette réunion spéciale du Comité exécutif, Mesdames et Messieurs les délégués, je veux vous faire part de quelques réflexions qui sont, nous semble-t-il, également importantes pour comprendre le contexte dans lequel nous devons tous travailler à cette réunion.

Soyez assurés que nous continuerons à travailler dans le sens du mandat que nous avons reçu des pays membres, à savoir la transformation productive, la transformation commerciale, la transformation institutionnelle et la transformation humaine, comme points de départ du développement durable.

Il s'agit là d'un engagement qui a été pris bien avant que je n'assume la direction générale de l'Institut et que nous poursuivons depuis presque 20 mois dans nos efforts pour positionner l'IICA à l'aube du vingt-et-unième siècle, face aux grands thèmes du programme stratégique des pays membres, et ce, malgré les difficultés, les incompréhensions, les résistances, les pressions et des situations économiques précaires qui ont caractérisé cette période.

L'intégration de l'hémisphère et le commerce sont des thèmes puissants et porteurs d'espoir. Ils représentent l'axe à partir duquel nous avons déjà commencé à structurer, à regrouper et à ordonner les questions névralgiques touchant l'agriculture, et autour duquel nous continuerons à travailler pendant les prochaines années.

Le développement durable et la démocratie participative, quant à eux, garantissent que ce processus se traduira par une amélioration des conditions et de la qualité de vie de l'ensemble de la société.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nous savons très bien qu'il n'est pas suffisant et qu'il est difficile pour une institution extrêmement complexe de faire face aux grands débats, car elle doit

composer avec divers intérêts économiques, politiques, diplomatiques, techniques et multiculturels.

Cependant, nous savons très bien qu'il est maintenant temps de changer, de restructurer et de revoir en profondeur tout l'organisme, sa mission, ses valeurs et ses méthodes.

Nous savons que l'humanité vit aujourd'hui dans un climat d'incertitude totale et permanente qui nous oblige à assouplir et à renouveler nos organisations, à nous ouvrir sur le monde et à former nos ressources humaines de façon systématique et permanente.

En un mot, il faut transformer les organisations «de contrôle» rigides, hiérarchiques, automates, autocrates, très verticales et exclusives en des organisations de service et d'apprentissage, qui soient souples, participatives, créatives, innovatrices et axées sur les ressources humaines. Ainsi, les personnes bénéficieraient d'une formation permanente, elles seraient stimulées, elles envisageraient de façon constructive le changement et le mouvement vers de nouveaux modèles et elles refuseraient le statu quo. On créerait ainsi des organisations dotées d'une culture institutionnelle souple et gagnante, avec des valeurs partagées.

Nous croyons - et les pays membres sont de notre avis - que dans la situation actuelle, les organisations doivent se transformer. Celles qui négligeront le développement des ressources humaines peuvent être certaines qu'elles iront vers l'échec tôt ou tard.

Pour être conséquent avec ces propos, l'IICA s'examine de près et veut changer, et nous nous heurtons ce faisant à des imperfections, à des incompréhensions et à des incertitudes, mais nous avons la ferme volonté de nous améliorer.

Nous voulons vous assurer, à ce sujet, que nous joignons le geste à la parole. Nous avons été conséquents et persévérants, et nous continuerons de l'être. Les difficultés ne peuvent pas nous abattre ; au contraire, elles nous poussent à créer et elles nous fortifient.

Nous avons fait preuve d'honnêteté, de dévouement, d'enthousiasme et de motivation, et nous sommes convaincus qu'il y a encore beaucoup à faire.

Il faut du temps pour voir des résultats substantiels, mais nous en avons néanmoins obtenu plusieurs.

La décentralisation

La décentralisation est également un dossier de taille. Nous avons réalisé des progrès importants dans la mise en place des centres régionaux. Les centres des Antilles et du Sud ont commencé à fonctionner. Ceux des Andes et du Nord sont en voie d'installation. Il est impératif que l'Institut se rapproche des lieux d'où émanent les demandes. Les centres permettent de dynamiser et de rendre plus efficace le travail des institutions dans les pays.

Tout comme les autres centres régionaux, celui du Nord tout spécialement aura un rôle important ; en effet, il facilitera l'intégration totale des États-Unis d'Amérique et du Canada à l'action de l'Institut, ce qui en fera de véritables participants à l'effort collectif.

En outre, nous espérons avoir plus facilement accès aux autres ressources techniques des universités, des organisations, des entreprises et des agences spécialisées qui peuvent aider et se faire aider de façon très efficace à réaliser les grands objectifs du développement.

La rationalisation financière et administrative

En visant la transformation de l'Institut, nous nous sommes efforcés d'économiser efficacement les ressources et surtout de les affecter et de les utiliser à meilleur escient, et nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

Parmi les mesures prises à cette fin, nous avons fixé des priorités, fait preuve d'austérité, nous avons coupé dans les allocations et les dépenses, revalorisé le travail d'équipe, réduit le personnel de soutien et fait appel à moins de techniciens et de spécialistes ; en fait, nous avons appliqué une politique d'austérité avec discipline et prudence dans la gestion des ressources.

L'obtention de ressources à partir d'autres sources

Pour ajouter de la valeur à chaque dollar obtenu, il faut aussi multiplier la capacité financière des quote-parts que nous recevons, en obtenant ailleurs des ressources.

Ainsi, en 1988-1989, pour chaque dollar sous forme de quote-part, l'IICA a administré 0,57 dollar sous forme d'autres ressources. Aujourd'hui, nous administrons 1,50 dollar pour chaque dollar reçu à titre de quote-part.

Pour nous, les capitaux d'amorçage qu'injectent les États membres sont des ressources qui portent fruit tant pour fortifier la capacité de l'Institut que pour augmenter la qualité et la diversité des services qu'il offre.

Nous voulons souligner l'initiative que nous avons prise de créer la fondation Agrifuturo, pour faire face à l'avenir et gérer les ressources supplémentaires qui proviennent de sources non traditionnelles.

Nous en verrons les résultats à moyen terme.

Les relations entre les secteurs public et privé

Nous sommes persuadés que l'IICA doit jouer un nouveau rôle dans les relations avec les protagonistes de l'agriculture des Amériques, autrement dit avec les entreprises agroalimentaires et les associations de producteurs. Pour nous, il s'agit de provoquer les liens entre les secteurs public et privé pour relever les défis que présentent le développement durable de l'agriculture et le développement de la personne en milieu rural.

Les entreprises agroalimentaires aussi peuvent et doivent tirer profit des connaissances et du soutien techniques de l'IICA. Grâce à elles, l'institution peut renforcer sa gamme de services de façon efficace et rémunératrice.

L'esprit de Montefresco

Dans la foulée de nos propositions, nous avons axé une partie importante des ressources humaines de l'Institut sur le développement des capacités générales, techniques et humaines «de pointe».

À partir de ce principe, nous nous sommes penchés sur le développement des ressources humaines de l'institution en examinant les divers niveaux, du personnel de soutien aux dirigeants. Comme exemple pertinent, mentionnons l'atelier de haute gestion qui s'est tenu à l'Institut centraméricain d'administration des affaires (INCAE) avec la participation de dirigeants de haut niveau, des représentants des agences de coopération technique de divers pays, des directeurs des centres régionaux et de ceux de l'administration centrale, y compris notre sous-directeur général.

L'engagement pris, les connaissances acquises et l'expérience pratique combinés aux conseils donnés par des instructeurs de prestige, provenant des universités améri-

caines Harvard et Yale, ont donné naissance à l'«esprit de Montefresco». Montefresco est le nom de l'endroit où sont situées les installations de l'INCAE, à Managua, au Nicaragua.

Ce concept témoigne de l'engagement personnel et professionnel de faire avancer la transformation, la réorganisation, selon d'autres, de l'IICA pour le positionner à l'aube du XXI^e siècle et offrir avec plus d'efficacité des services de meilleure qualité à tous les pays membres et à vous-mêmes.

Avec l'aide et les conseils des instructeurs de l'INCAE, nous établissons actuellement les bases d'une alliance stratégique entre nos deux institutions, alliance qui nous permettra de poursuivre notre démarche avec la collaboration professionnelle de spécialistes brillants et expérimentés dans la conduite de ce processus complexe que nous nous sommes imposé il y a un certain temps déjà.

Nous persisterons dans notre politique qui consiste à investir dans les ressources humaines de l'Institut, lesquelles sont la principale source de valorisation, le commencement, le milieu et la fin de la transformation.

Ainsi, nous respectons le mandat énoncé dans le Plan à moyen terme où il est clairement établi qu'il s'agit d'une stratégie déterminante pour assurer le développement durable de l'agriculture.

Nous voulons être conséquents avec nous-mêmes et commencer chez nous.

L'ORGANISATION SYSTÉMIQUE DE L'INSTITUT

Avec des capacités générales et techniques de meilleure qualité, des procédures de décentralisation et de délégation des fonctions et des ressources, la création

d'équipes de travail participatives, une administration rigoureuse qui privilégie la coopération technique, une planification stratégique qui mise sur les priorités, de nouveaux processus et une disposition au changement, des services autofinancés ou donnés à contrat, des systèmes de communication et d'information modernes et efficaces et des conseils professionnels face au changement, nous contribuons à faire de l'Institut une organisation de service et d'apprentissage, un réseau et une structure systémique qui s'étend sur tout l'hémisphère. On aura besoin de nous, nous en sommes persuadés, pour ajouter de la valeur à chaque dollar reçu. Dans chaque initiative de coopération nous devons réussir à satisfaire pleinement aux besoins de ceux qui font appel à nos services, les pays, leurs gouvernements et les producteurs agricoles.

Pour accomplir cette tâche avec succès, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les délégués officiels, nous demandons le soutien et la compréhension des États membres, un grand soutien politique, moral, diplomatique et financier.

Nous n'avons pas l'intention d'insister sur la gravité que représente la réduction du budget pour quelque institution que ce soit. Ce qui est en jeu, c'est essentiellement l'élan d'une institution en marche vers le changement. Il s'agit d'un processus de transformation irréversible pour lequel le Comité exécutif et l'Administration, les employés professionnels et le personnel de soutien conjuguent tous leurs efforts afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité.

Soutenons maintenant l'IICA, essayons de trouver des formules qui conviennent davantage aux situations actuelles car nul doute que nous en retirerons des avantages plus grands que ce qu'il nous en coûtera.

Je vous remercie.

LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DE L'IICA QUI SIÈGENT AU COMITÉ EXÉCUTIF

BELIZE

Titulaire:

Russell Garcia
Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Belmopan

BRÉSIL

Titulaire:

Mauricio Assis Souza
Chefe
Assessoria para Assuntos Internacionais
Ministerio da Agricultura, do Abastecimento
e da Reforma Agrária do Brasil
Brasília, D. F.

Suppléant:

Antonio Luiz Machado de Moraes
Assessor
Assessoria para Assuntos Internacionais
Ministerio da Agricultura, do Abastecimento
e da Reforma Agrária do Brasil
Brasília, D. F.

CANADA

Titulaire:

John L. Ausman
Acting Director
International Affairs Division
Agriculture and Agri-Food Canada

Suppléants:

Renata E. Wielgosz
Deputy Director
Mexico and South America
Relations Division
Department of Foreign Affairs
and International Trade

CHILI

Juan Luis Marambio Canales
Director Nacional
Instituto de Desarrollo Agropecuario
Teatinos No. 40
Santiago

COLOMBIE

María Clara Bentacurt Alvarez
Viceministra de Desarrollo Rural Campesino
Ministerio de Agricultura y Desarrollo
Rural
Santafé de Bogotá

COSTA RICA

Titulaire:

Oscar Campos Chavarría
Viceministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Suppléants:

Ezequiel García Jiménez
Asesor del Ministro
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Nury Bonilla
Asistente del Despacho del Ministro
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

GUYANA

Prabhu Sookraj
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
Regent & Vlissengen Roads
Georgetown

HAÏTI

Phillippe Mathiew
Directeur Général Adjoint pour les
Affaires Techniques
Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Naturelles et du Développement Rural
Port-au-Prince

PANAMA**Titulaire:**

Alfredo U. Acuña H.
Director de Cooperación Internacional
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Panamá, Panamá

PÉROU**Titulaire:**

William Arteaga
Director General
Oficina de Planificación Agraria
Ministerio de Agricultura
Lima

Suppléants:

Miguel Payet
Ministro Consejero
Embajada de Perú en Costa Rica
Apdo. 4248
1000 San José

José Ignacio Mariátegui
Primer Secretario
Embajada de Perú en Costa Rica
Apdo. 4248
1000 San José

SURINAME**Titulaire:**

Johan Saidi Sisal
 Minister of Agriculture, Animal
 Husbandry and Fisheries
 Ministry of Agriculture, Animal
 Husbandry and Fisheries
 Paramaribo

Suppléant:

W. Sathoe
 Acting Director
 Ministry of Agriculture, Animal
 Husbandry and Fisheries
 Paramaribo

VENEZUELA

Sabas González
 Director General Sectorial de
 Planificación y Políticas
 Ministerio de Agricultura y Cría
 Venezuela

ÉTATS MEMBRES DE L'IICA QUI NE SIÈGENT
 PAS AU COMITÉ EXÉCUTIF

BARBADE

Branford Goddard
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture and Rural Development
 Chirst Church

EL SALVADOR

Antonio Villacorta
Director Técnico
Oficina de Planificación Sectorial (OSPA)
Col. Escalón 83, Av. Norte y 11
C. Poniente 704
San Salvador

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**Titulaire:**

James W. Schroeder
Deputy Under Secretary of Agriculture
for Farm and Foreign Agriculture Services
US Department of Agriculture
Washington, D. C.

Suppléants:

John A. Miranda
Assistante Deputy Administrator
Foreign Agriculture Services/ICD
Department of Agriculture
Washington, D. C.

John W. Bowen
Senior Economic Officer
Department of State
Washington, D. C.

Joan Segerson
International Organization Budget
Advisor
Department of State

Howard L. Steele
Liasion Officer to IICA
Foreign Agricultura Services /ICD
Department of Agriculture
Washington, D. C.

JAMAIQUE

Faith Innerarity
Director
Economic Planning
Ministry of Agriculture and Mining
Kingston

MEXIQUE

Jorge Rueda Sousa
Director General, Encargado
Dirección General de Asuntos Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería
y Desarrollo Rural
México, D. F.

**NUMEROS PUBLICADOS DENTRO DE LA
SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS****Doc.
No.**

- 1 Plan General del IICA. 1970
(español et anglais)
- 2* Comisión Asesora. 1970
(español et anglais)
- 3* Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural. 1971
(español)
- 4 Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva — San Salvador, El Salvador,
5-9 mai 1972
(español et anglais)
- 5 Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura — Lima, Perú, 27 mai au 2 juin
1971
(español)
- 6* Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva — Santiago, Chile, 10-13 mai 1973
(español et anglais)
- 7 Principales Resoluciones de la Junta Directiva — Washington, D.C. Período: 1962-
1972
(español et anglais)
- 8 Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva — Caracas, Vemezuela, 16-18
mai 1974
(español et anglais)
- 9* Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva — Ottawa, Canadá, 6-9 mai 1975
(español et anglais)
- 10* Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis. 1976
(español et anglais)

* Epuisé

- 11 **Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva — Washington, D.C., 6-12 mai 1976**
(espagnol et anglais)
- 12* **Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar. 1977**
(espagnol et anglais)
- 13* **Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva — Santo Domingo, República Dominicana, 11-19 mai 1977**
(espagnol et anglais)
- 14* **Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura — Tegucigalpa, Honduras, 5-10 septembre 1977**
(espagnol et anglais)
- 15* **Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años. 1977**
(espagnol et anglais)
- 16 **Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva — Asunción, Paraguay, 22-24 mai 1978**
(espagnol et anglais)
- 17* **Décimoctava Reunión Anual de la Junta Directiva — La Paz, Bolivia, 14-16 mai 1979**
(espagnol et anglais)
- 18 **Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva — México, D.F., 22-26 septembre 1980**
(espagnol et anglais)
- 19 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva — Washington, D.C. Período: 1973-1980**
(espagnol et anglais)
- 20 **Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura — San José, Costa Rica, 17-19 février 1981**
(espagnol et anglais)

* Epuisé

- 21 Octava Conferencia Interamericana de Agricultura — Santiago, Chile, 6-11 avril 1981
(espagnol et anglais)
- 22 Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture: Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale. Troisième édition, 1990
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut interaméricain des sciences agricoles pertinentes à l'IICA. 1984
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura — San José, Costa Rica, 9-12 juin 1981, et Buenos Aires, Argentina, 7-13 août 1981, respectivement
(espagnol et anglais)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 12-17 septembre et 25-26 octobre 1982
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture — San José, Costa Rica, 27-29 octobre 1982
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA. 1982
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987. 1982
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture — Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre 1983
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 2-7 décembre 1984
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 29 juillet — 2 août 1985
(français, anglais, espagnol et portugais)

- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture —
Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre 1985
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 33 Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 13-17 juillet
1986
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 34 Troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture —
Mexique, D.F., Mexique, 27-30 octobre 1986
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 35 Plan à moyen terme 1987-1991. 1986
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 36 Septième réunion du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 15-17 juin 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 37 Programme II: Mise au Point et Transfert de Technologies. Lignes d'action pour la
coopération, juin 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 38 Programme I: Analyse et Planification de la Politique Agricole. Lignes d'action
pour la coopération, juin 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 39 Programme III: Organisation et Administration du Développement Rural. Lignes
d'action pour la coopération, novembre 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 40 Programme IV: Commercialisation et Industrie Agricole. Lignes d'action pour la
coopération, septembre 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 41 Programme V: Santé Animale et Santé Végétale. Lignes d'action pour la
coopération, novembre 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 42 IX^e Conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture — Ottawa, Canada, 29
août — 2 septembre 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)

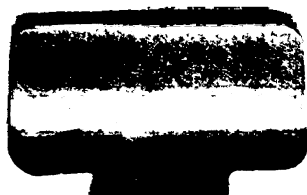
- 43 Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture — Ottawa, Canada, 31 août — 4 septembre 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 44 Orientations pour le programme de travail du Centre de projets d'investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme. 1987
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 45 Huitième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 1-4 août 1988
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 46 Neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 12-16 juin 1989
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 47 Cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture — San José, Costa Rica, 8-12 octobre 1989
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 48 Dixième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 27-29 août 1990
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 49 Plan à moyen terme 1987—1993, 1991
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 50 Onzième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 24-26 juin 1991
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 51 X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture — Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 52 Sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture — Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 53 Douzième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 22-24 juin 1992
(français, anglais, espagnol et portugais)

- 54 Treizième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 21-23 juin 1993
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 55 Septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture — Mexique, D.F., Mexique, 19-23 septembre 1993
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 56 Quatorzième Réunion Ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 12-14 septembre 1994
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 57 Plan à moyen terme 1994-1998
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 58 Quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif — San José, Costa Rica, 19-21 juin 1995
(français, anglais, espagnol et portugais)
- 59 Huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture — San José, Costa Rica, 17-20 septembre 1995

N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant à:
Dirección de Relaciones Externas
Sede Central del IICA
Apartado 55 — 2200 Coronado
Costa Rica

**Cet ouvrage a été achevé d'imprimer à l'Imprimerie
de l'ITICA en janvier 1996 et tiré à 100 exemplaires.**







AMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE
1952-1953

2184 NCA CR